

L'INSULAIRE FRANÇAIS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — FEUILLE D'ANNONCES LEGALES.

PRIX DE L'ABONNEMENT pour la Corse: Un An 16 fr., Six mois 8 fr., Trois mois 4 fr. — Pour le Continent français 18 fr. par an — Pour l'Étranger 20 fr. On s'abonne à Bastia au bureau du Journal et à Paris à l'Office Corresp. de LÉZOLIVET, rue N. D. des Victoires 46 (place de la Bourse) où l'on reçoit les annonces. Le Prix des Annonces est de 35 centimes la ligne. Les lettres non affranchies seront refusées.

BASTIA (CORSE.)

La révolution commerciale qui, cette année, s'est accomplie en Angleterre, a eu son retentissement en France, et dans toutes nos grandes villes s'organisent aujourd'hui des sociétés dont le but est d'atteindre pour notre pays un résultat analogue à celui que l'Angleterre a obtenu avec tant d'empressement. Les tarifs des douanes ont été conçus de manière à entraver les opérations commerciales, à surcrochir d'une façon exorbitante les produits du dehors, à exclure, par là même, par voie de représailles, une grande partie des produits des pays étrangers. On conçoit en principe, les droits des douanes comme devant augmenter les recettes du trésor; on les conçoit encore quand ils ont pour but de protéger momentanément une industrie naissante, dont les conditions de prospérité sont certaines et qui se développera promptement, mais en dehors de ces conditions on ne comprend plus que dans un intérêt de fiscalité étroite, que dans un but de protection malentendue on surélève les droits de douane. Dans ce cas, qui est malheureusement celui de la France, les recettes du trésor ne suivent pas l'ascension progressive qu'elles devraient atteindre si, les droits étant modérés, une grande quantité de produits étrangers était admis dans nos ports: la protection qu'on accorde à des industries placées dans des conditions peu favorables de prospérité se réduit à faire payer fort cher ce que le pays pourrait se procurer à bon marché. Non seulement les consommateurs sont atteints dans leurs intérêts, mais une foule d'industries se trouvent, à leur tour, entravées dans leurs progrès naturels, forcées qu'elles sont de se procurer à un prix fort élevé les matières premières. Ainsi il y a préjudice pour tout le monde, pour le trésor, pour les consommateurs aussi bien que pour le plus grand nombre de nos industries nationales. La marine, qui l'importe si fort de protéger puisqu'une portion notable de la puissance de la France doit consister dans de nombreux navires, habitués à la mer, la marine elle-même se trouve atteinte, la restriction qu'imposent aux opérations du commerce maritime les tarifs de la douane, arrêtant les opérations de la France avec l'étranger. L'on a constaté que notre marine marchande, en général, était en voie de décroissance depuis plusieurs années. Or c'est aux tarifs trop élevés des douanes qu'il faut attribuer ce résultat. En présence de tous ces faits, l'esprit public en France s'est ému. Déjà depuis longtemps des hommes éclairés avaient appelé l'attention du pays sur cet état de choses; mais soit que les préoccupations politiques l'emportassent, soit qu'on désespérât du succès, soit que le mal ne fut pas encore assez grand, cet appel n'avait été que faiblement entendu. En présence du triomphe complet de la réforme anglaise, le courage est revenu et cette fois-ci la voix des réformistes a été entendue. A Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Marseille dans tous les grands centres de commerce et d'industrie, des associations se sont formées ou sont sur le point de se constituer, pour obtenir pacifiquement, progressivement, sans froisser aucun des intérêts existants, dans les tarifs des douanes, une modification notable qui réalise peu à peu et sans soubresauts pénibles la liberté des échanges; on ouvrira ainsi en France, à tous les éléments qui font sa force et sa prospérité une ère nouvelle.

au reste, qui sont menacés prennent leur mesure pour se mettre à même de soutenir cette concurrence qui ne saurait être lointaine; en améliorant soit leurs procédés de culture, soit leurs moyens de productions. Les manifestations qui ont lieu en ce moment sont du genre de celles qui ne disparaissent pas, après avoir fait un peu de bruit, car elles doivent donner satisfaction à des intérêts nombreux et respectables, à des intérêts qui regardent la plus grande masse de la population. La lutte sera sans doute difficile, mais son résultat ne saurait cependant être incertain. Voilà ce qu'il faut bien qu'on se dise, pour être prêt à tout et ne point se laisser surprendre par une réforme qui nous parait prochaine. Il vaut mieux avertir, que de chercher à endormir dans une quiétude qui serait funeste.

A Marseille un appel a été fait au commerce et à l'industrie pour constituer une association réformatrice. Des nombreuses souscriptions ont été remplies aussitôt qu'ouvertes; toutes les notabilités commerciales et industrielles de notre premier port de la Méditerranée ont rempli immédiatement les listes préparées et aujourd'hui le chiffre de ces souscriptions s'élève à la somme de 25,000 fr. Le commerce de Bastia ne voudra pas sans doute rester en arrière et s'empressera de s'associer à ce mouvement qui peut donner une nouvelle vie à la marine française, en multipliant son action et en lui créant de nouveaux débouchés. L'association de Marseille s'attache à démontrer la faiblesse du système protecteur par les publications qu'une étude attentive des questions controversées la mettra à même de faire soit en ouvrant des enquêtes, soit en établissant des rapports avec les autres associations du royaume, soit enfin en s'adressant à la publicité. Dans ce but l'association de Marseille a constitué des commissions qui se partageront le fardeau et qui prendront une à une toutes les faces de la question pour l'éclairer et l'approfondir. C'est à se joindre à ces démonstrations que nous convions le commerce de Bastia. Les journaux de Marseille ont publié les Statuts de l'association, statuts que nous reproduisons plus bas, et des listes de souscription sont déposées à Bastia pour y recevoir des adhésions au bureau de MM. Valéry frères et au bureau de l'Insulaire. Nous désirons vivement que cet appel soit entendu et que Bastia s'associe aux efforts de Marseille, avec laquelle elle a des intérêts identiques.

Voici les statuts qui ont été les, dans l'assemblée pour l'association du libre-échange, par M. E. Estrangin, secrétaire du bureau provisoire de ladite association :

Il est formé à Marseille une association qui prend le nom d'Association pour la liberté des échanges. Elle a pour but de provoquer par tous les moyens légaux, la réforme des tarifs douaniers, la suppression des entraves mises au commerce extérieur ou intérieur, la modification progressive des lois prohibitives et des droits protecteurs, jusqu'à leur complète abolition. L'association défendra la cause de la liberté des échanges contre les attaques intéressées des adversaires; ses moyens d'action seront : l'étude de nos tarifs de douane et de l'influence nuisible qu'ils exercent sur le développement de toutes les industries, et sur le bien-être de tous les consommateurs. La recherche des moyens les plus propres et les plus efficaces pour détruire cette influence, et atteindre promptement le but que se propose la société. La propagation, par la voie des journaux et de l'impression, des principes et des faits capables d'éclairer sur leurs véritables intérêts tous les habitants de la France, sur qui finissent par peser les rigueurs de notre système douanier. L'échange de communications par correspondance ou de toute autre manière, avec les associations déjà formées ou qui se formeront encore dans le même but. La provocation auprès des pouvoirs de l'État et de toutes administrations des mesures jugées utiles pour réaliser complètement la liberté des échanges. Le siège de l'association est établi à Marseille. Des réunions préparatoires, convoquées pour jeter

tes. Il n'est encore question d'aucun soulèvement dans l'ouest, issue que faisait craindre la célébration du Ramadan. — Nous lisons dans le *Moniteur algérien* du 15 : Depuis long temps on s'apercevait, dans les environs de Teniet-el-Had, de vols fréquents commis avec une adresse et une audace extraordinaires, et toutes les recherches pour en découvrir les auteurs étaient restées infructueuses. Nous apprenons qu'un de ces malfaiteurs, arrêté en flagrant délit, a fait des révélations importantes, qui ont mis l'autorité sur les traces de ses complices. Onze d'entre eux viennent d'être saisis dans l'intérieur même des tribus et vont être dirigés sur Alger.

On espère qu'avant peu le cercle de Teniet-el-Had sera totalement délivré de ces voleurs. — Le cercle de Dellys est tranquille malgré les intrigues des agents de l'ex-émir et leurs efforts pour y insurger les populations kabyliques. Le khalifa Ben-Salem se distingue entre tous par l'ardeur de ses démarches pour animer le zèle de ses partisans et les pousser à des actes d'hostilité. Jusqu'à présent, les Beni-Ouaguenoun, seulement, dont l'esprit de rébellion ne s'est jamais démenti, ont déferé aux exigences de ce chef et lui ont envoyé les vivres qu'il demandait au nom de la religion.

On disait que les Beni-Djennad devaient être visités par Ben-Salem, qui désirait ainsi mettre à profit la déunion que des querelles récentes ont jeté dans cette tribu, afin de prélever sur elle un impôt en grains. Le commandant supérieur de Dellys a écrit aux Beni-Djennad pour les prévenir de ces tentatives et leur prescrire de se mettre en garde contre leurs ennemis.

Le khalifa Ben-Mahiddin écrit que, les tribus soumissionnées à son commandement sont dans la plus grande tranquillité. L'autorité de ce chef s'exerce partout sans la moindre contestation.

Le courrier d'Oran est arrivé hier dans l'après-midi.

A son départ, la situation de la province continuait à être satisfaisante.

Les journaux avaient annoncé, l'année dernière, le départ de M. Klein, qui la compagnie franco-anglaise de l'isthme de Panama avait chargé de présenter au gouvernement de la Nouvelle-Grenade un projet de traité de concession pour l'ouverture d'une voie de communication entre les deux océans. M. Klein est de retour de sa mission; il vient d'arriver de Bogota, porteur d'un projet de concession et du chier des cahiers pour l'exécution d'un chemin de fer à travers l'isthme de Panama, discuté contradictoirement entre lui et le commissaire nommé ad hoc par le président de la république. Ce projet, dûment signé par le commissaire du gouvernement, a été communiqué officiellement à la compagnie. L'état actuel de cette négociation ne laisse pas à régier entre la république et la compagnie que des points sur lesquels leur intérêt réciproque et leur bon esprit ne peuvent manquer de les mettre d'accord. (Messager.)

On écrit de Breslau, 6 septembre: On dit que de nouveaux troubles ont éclaté à Cracovie et dans la Galicie. Les autorités ont pris des mesures de sûreté extraordinaires. Des patrouilles de cheval-légers, accompagnées de canons, parcourent la ville. Les propriétaires de la campagne se sont retirés dans la ville parce qu'ils redoutent une levée de boucliers des paysans. (Feuilles allemandes.)

Nous lisons ce qui suit dans le dernier numéro du *Journal des chemins de fer*:

Le conseil d'État s'est séparé le 24 août, avant d'avoir examiné les statuts de la compagnie du chemin de fer de Lyon à Avignon, et l'administration supérieure vient de notifier à la compagnie que cette affaire ne lui paraissait pas rentrer dans les attributions et la compétence de la chambre des vacations. Les statuts du chemin de fer de Lyon à Avignon ne pourront dès lors recevoir l'homologation royale avant le mois de novembre prochain.

Nous pouvons toutefois annoncer que les études définitives du chemin de Lyon à Avignon ne souffriront pas de retard, et que les travaux préparatoires qui doivent précéder l'exécution sont poussés avec activité.

Nous apprenons également, de source certaine, que le conseil d'administration de la compagnie, afin d'utiliser les loisirs forcés que lui laissent les vacances du conseil-d'état, et désirant rapprocher, autant qu'il est en lui, le moment de la délivrance des titres définitifs, a arrêté des mesures qui lui permettent de délivrer ces titres aussitôt après l'ordonnance d'homologation des statuts. Par suite de ces mesures le travail, toujours long et compliqué de l'échange des certificats provisoires contre des titres régalières et définitifs, se trouvant presque entièrement préparé à l'avance, n'entraînera dans la circonstance actuelle aucun retard sensible. On peut dès lors calculer que les certificats définitifs pourront être délivrés et les actions cotées officiellement à la Bourse vers la fin du mois de novembre.

Le voyage projeté du roi et de la famille royale à la Ferté-Vidame, est dit-on, ajourné.

M. le marquis de Normanby, le nouvel ambassadeur d'Angleterre, a eu avec M. Guizot une longue conférence relative à la question du mariage. A la suite de cette conférence un courrier a été expédié pour Londres et un autre pour Madrid.

Aujourd'hui 15 septembre M. d'Arguizo, attaché au cabinet de M. Isturiz, est arrivé à Paris, porteur de

dépêches importantes et d'une lettre autographe de la reine Christine pour le roi des Français.

— La maison de la future duchesse de Montpensier est déjà formée; elle se compose de 14 personnes attachées à la princesse, à divers titres.

— Il est question de construire à Paris une mosquée. Cette mesure a paru convenable pour donner aux jeunes Égyptiens, aux Turcs, aux Tunisiens et aux différents habitants du Levant qui, pour des causes diverses, sont aujourd'hui fixés à Paris, les moyens d'exercer leur religion. Cette mosquée serait desservie par un mufti arabe payé comme les ministres des cultes dissidents par le gouvernement français.

— Le prince Louis-Napoléon est arrivé samedi dernier à Ostende, venant de Londres, et il est descendu à l'hôtel des Bains, où il doit attendre les passeports qui lui permettront de se rendre à Florence, afin de prendre possession des propriétés qui lui ont été léguées par son père.

— M. Jules Hennecart, candidat conservateur, a été élu député par le collège électoral de Loudun, en remplacement de M. Nozère, démissionnaire.

— On lit dans le *Phare de Bayonne* du 14 :

M<sup>me</sup> la comtesse de Bresson est arrivée ici avant-hier soir de Paris, et est repartie hier matin pour Madrid. M<sup>me</sup> de Bresson est accompagnée de son beau-frère, M. de Bresson, avocat-général à la cour royale de Paris.

M. le maréchal Narvaex, duc de Valence, et M<sup>me</sup> la duchesse de Valence, sont arrivés hier matin à Bayonne. M. le duc et M<sup>me</sup> la duchesse partent demain matin pour Madrid.

M. le maréchal Narvaex est accompagné de M. le colonel Gærtener, son aide-de-camp.

M. le duc d'Osuna et M. le comte de Onate, grands d'Espagne, ont également traversé Bayonne hier, et se rendent à Madrid.

— C'est par erreur, dit le *Portefeuille*, que divers journaux ont annoncé que le duc de Montpensier devait quitter Paris le 14 septembre, pour se rendre à Madrid. Nous savons positivement que le jour du départ de Son Altesse royale pour l'Espagne ne sera arrêté qu'après la réception des dépenses attendues de Roule; la cour de Madrid devra ensuite indiquer elle-même l'époque à laquelle le prince se rendra à Madrid. Les ducs de Nemours et d'Almale ne s'accompagneront pas leur frère en Espagne. L'illustré fiancé partira seul, avec sa suite et les dames qui doivent former la maison de la future duchesse de Montpensier.

— On annonce qu'une espèce de congrès des plus hauts personnages des états du Nord et de l'Allemagne, doit se réunir à Oldembourg sur l'invitation du grand-duc. Dans ce nombre se trouvent le prince Wassa; de Suède, et le grand-duc Michel, de Russie. Cette démarche du prince d'Oldembourg lui a, dit-on, été conseillée par le czar.

— La ville de Paris consomme par an 576,700 sacs de farine; — 180,000 hectolitres de légumes secs; — 774,875 hectolitres de pommes de terre; — 292,000 charrettes et barques de fruits; — 500,000 paniers de chasselas; — 77,543 bœufs; — 29,954 vaches; — 83,252 veaux; — 459,470 moutons; — 3 millions de kilogrammes de charcuterie; — 120 millions d'œufs; — 5 millions de kilogrammes de beurre; — 4 millions de kilogrammes de fromage; — 12 millions de kilogrammes de poisson de mer et 7 millions de douzaines d'huîtres. Enfin, selon la statistique de 1814, la seule qui existe pour la volaille et le gibier, Paris consomme encore 351,000 pigeons; — 147,000 canards; — 4,289,000 poules; — 251,000 chapons; — 349,000 dindons; — 328,000 oies; — 21,000 perdrix; — 177,000 lapins; — 29,000 lièvres. Mais, ces derniers objets de consommation doivent être bien plus abondants sur les marchés de Paris, grâce à l'accroissement du nombre de bouches, à la facilité, à la rapidité des voies de communication.

A LA LIBRAIRIE FABIANI A BASTIA.

LA CUISINIÈRE DE LA CAMPAGNE ET DE LA VILLE. OU LA NOUVELLE CUISINE ÉCONOMIQUE.

Table des mets selon l'ordre du service. Ustensiles, instruments et procédés nouveaux, avec figures. Service de la table par les domestiques, avec figures. Manière de servir et de découper la table, avec figures. Cuisines Française, Anglaise, Allemande, Flammande, Polonoise et Russe, Italienne, Espagnole, Provençale, Gothique, au nombre de plus de douze cents recettes, d'une exécution simple et facile. Divers moyens et recettes d'économie domestique, de conservation des viandes, poissons, légumes, fruits, œufs, etc. Des vins et des boissons qu'ils exigent. Table des mets par ordre alphabétique. Calendrier et indication des jours maigres.

PAR M. L. - E. A.

VEINZ-VIERZIGSTE HEFTUNG. Avec beaucoup de changements, augmentations, et plusieurs figures nouvelles. En tous 128 figures, dont 3 coloriées. 4 Vol. in-12 cart. 5 fr. 50.

AVIS.

Par des actes séparés en date du 31 juillet 1846, enregistrés et transcrits, passés pardevant Monsieur le Sous-préfet de Corte, la dame Antoinette Félicité née Massoni, épouse Ferrandi de Chiara, représentée par M<sup>e</sup> Canale notaire à Corte fondé de pouvoirs, a cédé à l'État pour la construction de la route royale N<sup>o</sup> 198 de Bastia à Bonifacio au lieu dit Bravona territoire de Chiara :

1<sup>o</sup> 0, h. 0765 centiares de terrain labourable et 170 mètres de clôture en bois, pour le prix et valeur de 33 fr. 95 c.

2<sup>o</sup> Une autre parcelle de 0, h. 0944 de terrain labourable au même lieu pour prix et valeur de 27 fr. 13 c.

L'avis ci-dessus est donné pour remplir le vœu des articles 16, 17, 18 et 19 de la loi du 2<sup>o</sup> mai 1844.

Le Sous-Préfet de Corte BENEDETTI.

COLLÈGE ROYAL DE BASTIA.

AVIS.

Le Proviseur du Collège royal de Bastia donne avis que la fourniture du pain, du vin, de la viande, des souliers, des chapeaux et des habits nécessaires à la confection ou à l'entretien des élèves internes, à partir du 15 octobre 1846 jusqu'au 31 décembre 1847, est mise en adjudication.

Chacun de ces fournitures sera adjugé au rabais sur soumission cachetée, par la Commission administrative du Collège royal.

L'adjudication aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 1846, à midi, dans la Salle des conférences du Collège royal.

Le cahier des charges sera déposé, jusqu'au jour de l'adjudication, au bureau de l'économat du collège, où l'on pourra en prendre connaissance de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 4 du soir.

Bastia le 18 septembre 1846.

Pour le Proviseur absent, Le directeur des études TH. DURIEUX.

AVIS AUX FUMEURS.

J. Subrero, rue des terrasses à Bastia, vient de recevoir sur le Navire la Solenzara, capitaine Moneglia, une partie de bonne Cigares-Havane provenant de l'entrepôt de Marseille, qui l'offre aux prix ci-après :

Cigares Regalia 15 cent. la pièce.

o Panatelas 10 id.

o Java 5 id.

Il accorde des avantages dans le prix aux personnes qui en prennent une partie.

PORT DE BASTIA.

ARRIVÉES.

De la Plage, 17 sept. brick-golette Jeune Antoine, c. Sanguinetti, planches.

Rio, 17, brick-golette Conception, c. Lombardi, minéral.

Rio, 17, brick-golette Conception, c. Rogliano, minéral.

De la mer, 18, bateaux à vapeur Antilope, c. De Stahl lieu de vais.

De la Plage, 19 brick-golette St-Antoine, c. Mecolin, bois.

Ajaccio, 19, bat. à vap. Télégraphe, c. Lota pass.

Marseille, 20, brick-golette Solenzara, c. Moneglia, houille, div.

Rio, 21, brick-golette Antoinette, c. Belgodere, minéral.

Livourne, 23, bat. à vap. Pozzo di Borgo, c. Sisco, pass.

Marseille, 23, bat. à vap. de l'État Bastia, c. Santi, dépêches.

DÉPARTS.

Ajaccio, 17, septembre, bat. à vap. Télégraphe, c. Lota, pass.

Livourne, 17, golette Assomption, c. Thiers, en lest.

Livourne, 17, bœuf Jésus-Marie, c. Cuneo, sel.

Livourne, 17, bom. Assomption, c. Caratini, en lest.

Livourne, 18, tartane Coquette, c. Armand, en lest.

Marseille, 18, bat. à vap. de l'État, Bastia, c. Santi, dépêches.

Marseille, 18, bat. à vap. Letizia, c. Bugliani, pass.

Livourne, 20, bat. à vap. Commerce de Bastia, c. Valzi, pass.

Gènes, 22, brick-golette, Jeune Antoine, c. Sanguinetti, planches.

Marseille, 23, tartane Laborieux, c. Pierre Guès, fonte en fer.

Livourne, 23, bat. à vap. Pozzo di Borgo, c. Sisco, pass.

A la Plage, 23, brick-golette Conception, c. Lombardi, en lest.

Le Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

Bastia, le 26 septembre 1846.

Monsieur le Rédacteur de l'Insulaire Français.

Le N° 39 de votre journal, qui a paru le 25 de ce mois, contient un article écrit en termes très bienveillants pour les propriétaires de la fonderie de Toga, mais il renferme aussi une allégation erronée qui exige de ma part une réponse :

L'auteur de l'article insinue que les transports de charbons, minerais et foutes seraient accordés de préférence et à un fret plus élevé, à des marins étrangers et cela au détriment de la marine de Bastia. La citation des faits sera ma seule réponse : L'année dernière un capitaine de navire français, mais étranger à la Corse est venu me proposer de se charger du transport des minerais moyennant 0 fr. 65 c. et même 0 fr. 60 c. par quintal métrique. Les capitaines du port de Bastia n'ont pas voulu, à cette époque, démissionner leur prix au dessous de 0 fr. 70 c. Eh bien, Monsieur, les capitaines de Bastia ont obtenu la préférence, non pas à prix égal, mais à prix supérieur. Il n'entre point dans mes idées de récriminer, aussi garderai-je le silence sur la manière dont la plupart des capitaines ont reconnu, depuis, le sacrifice que nous avons fait à la marine de Bastia. Il me suffit de vous affirmer que nous n'avons eu recours aux navires étrangers que contraints et forcés, et seulement lorsque les navires de Bastia nous ont fait défaut. Le contraire eut été de notre part trop absurde.

Quoiqu'il en soit, Monsieur, nos intentions à l'égard de la marine de Bastia n'ont point changé. Nous sommes prêts, ainsi que nous l'avons toujours fait, à lui accorder la préférence à conditions égales; mais il faut pour cela que la marine de Bastia nous assure les transports de nos approvisionnements et ne nous abandonne pas lorsqu'elle les trouve utiles à ses intérêts. A défaut de cette assurance, vous comprendrez qu'il y a nécessité pour nous, de nous la procurer ailleurs et par d'autres moyens. Il faut songer que notre consommation comme autre production voit tripler sous peu de mois.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre journal et d'agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

C. DE KERHOENT.

En donnant de la publicité aux plaintes des armateurs et capitaines des navires du port de Bastia, nous avons provoqué la réclamation qui précède et que nous nous proposons de publier. Ces plaintes n'ont plus aujourd'hui de fondement sérieux en présence de la déclaration toute loyale et toute bienveillante qui est contenue dans cette réponse. Aussi, nous pouvons assurer M. le comte de Kerhoent, que plusieurs armateurs se présenteront à lui pour lui faire des offres afin d'assurer les approvisionnements de l'usine s'il veut bien consentir à leur payer le transport 5 centimes au dessous du prix qu'il a payé jusqu'ici aux navires étrangers.

Par arrêtés de M. ministre de l'instruction publique M. l'abbé Bonafous, licencié-ès-lettres, principal du collège d'Aix a été nommé proviseur du collège royal de Bastia, en remplacement de M. Huret, nommé d'abord proviseur au même collège, et qui a été appelé à d'autres fonctions.

M. Baric, chargé des fonctions de proviseur au collège royal de Bastia, a été appelé, en la même qualité, au collège royal d'Auch.

M. Chabus, économiste du collège royal de Bastia, a été nommé économiste au collège royal de St-Etienne.

M. Sommet, premier commis d'économiste du collège royal de Rouen, a été nommé économiste du collège royal de Bastia.

M. Soulas, chargé de l'enseignement des mathématiques spéciales au collège royal de Bastia, est chargé du cours des mathématiques élémentaires au collège royal de Grenoble. (Collège de 2<sup>e</sup> classe.)

NOUVELLES DIVERSES.

— On a reçu à Paris, par voie extraordinaire, des nouvelles de Madrid jusqu'à la date du 16. Le sénat et le congrès se sont réunis le 14. M. Isturitz, président du conseil, a le successeur aux deux chambres le message suivant :

Aux Cortès.

« S. M. la reine nous a ordonné de porter à la connaissance des cortès en exécution des dispositions de l'art. 47 de la constitution, que, après de longues et

scrupuleuses réflexions sur ce qui convenait le mieux au bien-être de la monarchie et à son propre bonheur, elle avait résolu de contracter mariage avec son auguste cousin l'infant don François d'Assise Marie de Bourbon.

« Elle nous a également ordonné d'annoncer aux cortès, de la même manière et dans le même but, que S. A. R. l'infante dona Maria-Luisa-Fernanda de Bourbon, son auguste sœur, et actuellement héritière présomptive de sa couronne, avec le consentement et le bon plaisir de S. M. la reine, a l'intention de contracter mariage avec S. A. R. le prince Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier.

« S. M. espère que ces mariages contribueront efficacement au bonheur et à la prospérité de la monarchie, à son propre bonheur et à celui de son royaume, et elle espère que les cortès du royaume, qui ont donné à tant de reprises tant de preuves de leur amour et de leur adhésion au trône, de l'intérêt qu'elles portent à la grandeur et à la prospérité de la nation et à sa consolidation, s'associeront à ces espérances consolantes, et demanderont au Tout-Puissant de les voir se réaliser promptement et ouvrir ainsi à l'Espagne une nouvelle ère de paix, de concordie et de bonheur.

Madrid, le 14 septembre 1846.

Au sénat, cette communication n'a provoqué aucun incident; au congrès, M. Orensé a interpellé le gouvernement, afin de savoir si le mariage de l'infante avec le duc de Montpensier devait avoir lieu immédiatement ou bien s'il devait être ajourné jusqu'à ce que la reine eût donné des successeurs directs à la couronne.

M. Isturitz, au milieu d'un profond silence, a répondu sans hésitation que le mariage de la reine et celui de l'infante seraient célébrés en même temps. Cette déclaration nette et tranchée a produit une vive sensation dans le congrès et dans les tribunes publiques. M. Orensé s'est rassuré sans reprendre la parole.

La chambre a ensuite procédé à la nomination de la commission de l'adresse. Cette commission se compose de MM. Sartorius, Oliván, Benavides, Alvarez, Pesada Herrera, Gallardo et Bravo Murillo, qui tous se sont prononcés en faveur du double mariage.

Une seconde commission a été nommée, afin d'examiner un projet de loi présenté par le ministère et tendant à l'autoriser à percevoir provisoirement les contributions. Cette commission, moins un membre, est aussi composée de députés amis du gouvernement.

Les tribunes publiques et la population qui entourent les abords du palais législatif se sont montrés parfaitement calmes.

Le 16, le sénat, en corps et au grand complet, s'est rendu chez la reine pour la féliciter à l'occasion du double mariage. L'adresse lui par le président ne contient pas un mot d'opposition. Il en est de même du projet rédigé par le congrès.

Et l'Espagne du 14 dément lui-même ce qu'il avait annoncé à propos de la saisie des pétitions contre le mariage Montpensier, par ordre de l'autorité supérieure. « Non seulement, dit ce journal, la pétition n'a été saisie ni à la poste ni ailleurs, mais un membre du cabinet en a reçu un exemplaire. »

— Nous lisons dans une lettre écrite de Naples, le 8 septembre, par un officier de marine embarqué sur le vapeur le *Cuvier* :

« L'escadre mettra à la voile le 10 et, après quelques jours d'évolutions, ira mouiller à la Spezia. Elle repartira du 20 au 22 et se dirigera sur Cadix. Il est probable que nous séjournerons sur cette rade pendant douze à quinze jours, car le prince de Joinville doit se rendre à Madrid pour la célébration du mariage de son frère. A son retour, l'escadre fera voile pour Lisbonne, où elle restera encore quelques jours.

« Il résulte de cet itinéraire que l'escadre ne sera vraisemblablement rendue à Brest qu'à la fin de novembre ou même dans les premiers jours de décembre. »

(Armoricain.)

— Le *Moniteur* publie tout simplement les lignes suivantes sur la fuite de l'infant don Carlos :

« On écrit de Bourges, à la date du 16 de ce mois, que le comte de Montemolin vient de quitter secrètement cette ville. »

Voici, sur la fuite de comte de Montemolin, des détails dont la *Presse* garantit l'exactitude :

« Lundi soir, 14 septembre, la voiture du prince est sortie de la ville avec deux personnes de sa suite. Une heure après, lui-même est monté à cheval, accompagné de son escorte, accoutumée à le voir courir sou-

vent ainsi, puis revenir, à la suite d'un incident et l'a bientôt perdu de vue. Aux informations des commandants sa direction, on répondait qu'on l'avait vu prendre la direction d'un château voisin où il avait l'habitude d'aller.

« Au bout de quelques temps, l'escorte vit revenir la voiture avec une troisième personne. Persuadés que c'était le prince, ils reprirent avec lui la route de Bourges et constatèrent sa rentrée à l'archevêché. Le préfet fut lui rendre visite le lendemain; mais le prince était malade, et le préfet n'insista pas pour le voir. Le mercredi à 10 heures, nouvelle visite du préfet avec plus d'instance, mais le prince reposait.

« Le préfet, assez mécontent, mais craignant de manquer d'égards envers son prisonnier, sortit encore en disant qu'il reviendrait à quatre heures, et qu'il insisterait pour voir le prince. Mais le chancelier organisa la mortification de cette dernière visite en venant, trois heures et demie, annoncer que son maître venait parti, qu'il avait quarante-huit heures d'avance, et qu'ainsi on n'avait aucun espoir de le rejoindre. Il n'a pas voulu indiquer la route qu'il avait suivie. »

La *Presse* ajoute : « Nous apprenons d'un autre côté que Cabrera, qui était à Paris depuis quelques jours, a disparu subitement. »

« Le bruit courait à la Bourse aujourd'hui que le comte de Montemolin avait été arrêté à 70 kilomètres de Bourges, sur la route de Limoges. Il portait un uniforme de soldat de la ligne avec le pantalon garance. »

« On dit que la veille de son départ, le fils de don Carlos avait dîné à l'hôtel de la Préfecture, et qu'il s'était exprimé avec une grande énergie au sujet du prochain mariage de la reine d'Espagne. Il avait déclaré qu'il protesterait de toutes ses forces contre ce mariage. Ces paroles avaient excité quelques soupçons dans l'esprit du préfet. »

— La visite de M. le vice-amiral de Mackau ne s'effectuera pas seulement, dit-on, à nos ports militaires. Il doit inspecter plusieurs points destinés à former des établissements maritimes secondaires.

— On écrit de Doullens, 15 septembre, au *Journal de la Somme* :

« La fermeture de la prison politique de notre cité, dans le courant du mois prochain, à l'époque du mariage du duc de Montpensier, ce mariage devant être, à ce que l'on prétend, l'occasion d'une amnistie en faveur des détenus politiques de France. »

— On assure que des dépêches viennent d'être expédiées à M. le vice-amiral prince de Joinville, avec l'ordre de faire voile avec son escadre pour les côtes orientales de l'Espagne, afin d'empêcher par une surveillance active le débarquement éventuel du comte de Montemolin et des autres chefs carlistes. Quelques bâtiments seront envoyés dans le même but de Brest et de Rochefort sur la côte orientale de la Péninsule. Cette croisière devra en même temps surveiller les débarquements d'armes et de munitions de guerre.

Il y a deux jours que des ordres analogues ont été expédiés aux autorités françaises sur toute la ligne de la frontière de terre.

— Voici un fait peu connu et qui se rapporte à l'infante Luisa-Fernanda, future duchesse de Montpensier, et à sa mère. Après les événements de 1830, un mouvement eut lieu en Espagne, des patriotes français. Ce mouvement par les troupes, beaucoup plus nombreuses du roi Ferdinand, entraîna l'arrestation et la condamnation à mort d'un grand nombre de patriotes, parmi lesquels se trouvaient 75 Français. Jetés dans les cachots de Pampelune et de Saint-Sébastien, ils allaient être exécutés, lorsque au mois de juin 1831, on apprit d'une manière officielle la grossesse de la reine Christine, enceinte de sa seconde fille. Cette princesse sollicita par le chargé d'affaires de France, M. Billing, profita de cet heureux événement pour demander à son royal époux la grâce des prisonnières françaises, qu'elle obtint. Le roi Ferdinand s'écria en signant la grâce : « Puisse cet acte de pardon porter bonheur à l'enfant que la Providence m'envoie. »

— Le *Toulonnais* publie une nouvelle intéressante qui portera la joie dans tous les cœurs français.

« Nous avons une bonne nouvelle, dit ce journal, à donner à nos lecteurs. L'échange des Français prisonniers d'Abd-el-Kader est résolu et s'effectuera très prochainement, à moins d'incidents qui l'est impossible de prévoir. Toutes les difficultés sont levées, et la liste des chefs Arabes prisonniers en France, dont l'émir demande la remise est parvenue à l'autorité compétente, avec

entre d'autres des lieux où il se sont dérangés, les prisonniers dérangés, qui doivent être embarqués au plus tôt pour le Nord de l'Afrique.

« M. le colonel de Cognard et ses compagnons d'infanterie sont donc être rendus à leurs familles et au pays, après plus d'une année de cruelles épreuves et de souffrances dont nous n'avons probablement qu'une faible idée.

« Les chefs Arabes, qui doivent être rendus à Abd-el-Kader, avec leurs familles, sont, dit-on, au nombre de neuf.

« On pense, et cela est très-vraisemblable, que l'échange aura lieu sur la frontière du Maroc, en avant de Lalla-Maghnia. »

— Nous lisons dans l'*Echo d'Oran* du 11 septembre : « Les nouvelles de l'ouest, apportées par les voyageurs, continuent à mentionner le séjour d'Abd-el-Kader au delà des M'zabs, dans le nord et à quelque distance de Taza. Installé au milieu de populations qui n'ont pas encore été fatiguées par sa présence, et qui, par leur position éloignée, craignent moins que nous n'allions les chasser, il en a reçu un bon accueil et, ce qui est précieux encore pour lui, d'importants secours en blé et en orge; il emploie toute son activité à se réorganiser et à étendre son influence parmi les habitants fanatiques de ces contrées. Quoiqu'il en soit, les Beni-Amer et les Hachem, qui se sont séparés de la deira, tandis qu'il était dans l'est, sont toujours entre M'zabs et Fez, et ses tentatives pour rallier les éléments sont restées inutiles. En même temps, les tentes qui se trouvaient dispersées chez les Beni-Snassen et autour d'Oudjda, au lieu de se diriger vers lui, continuent à regagner les tribus de la province auxquelles elles appartiennent.

« Cet toujours la misère et la faim que les conseils dans ce royaume. »

« Il est pourtant un de ces rentrés qui est beaucoup plus notable: 140 tentes des Beni-Mbar sont arrivées toutes réunies à l'extrémité ouest de Mieta, et se sont établies auprès de la tribu qui s'y trouve campée. Elles ont été reçues par le nouveau chef qui a été donné à ces fractions limitrophes, Kaddour-Ould-Adda; il vante le nombre de leurs troupeaux et de leurs transports, celui des cavaliers, qui généralement sont très-bien montés. Ces gens qui, par leur état prospère, font exception à tout ce que nous voyons venir vivement en corsaires, depuis plusieurs années, entre l'Algérie et le Maroc, ont aucune rancune les avait atteints.

« Aucun événement, aucun désordre n'ont été signalés pendant cette dernière semaine dans toute la province; cependant on ne peut se dissimuler que beaucoup de bruits sont en circulation sur ce qui pourrait survenir dans l'ouest. Les nombreux retours de la deira y contribuent sans doute, et le jeûne prolongé du Ramadan a aussi son influence funeste sur les esprits. Mais il paraît bien évident que le pays n'est pas préparé à la lutte qu'il a ouverte l'année dernière, et dont les conséquences ne sont pas oubliées. »

— Des renseignements qui offrent assez de garantie, dit le *Moniteur algérien* du 20, font connaître qu'Abd-el-Kader n'envisagerait, quant à présent, à faire une nouvelle invasion dans l'intérieur du territoire algérien. Cette détermination aurait été dictée par l'état de misère dans lequel la dernière insurrection a plongé les tribus qui y ont pris part, et par la conviction qu'aurait acquise l'ex-émir de l'inutilité de ses efforts devant la multiplicité de nos colonnes et devant leur nouvelle organisation, qui leur permet désormais de l'atteindre dans les montagnes les plus ardues, comme dans les déserts les plus reculés.

« D'un autre côté, au moment où le dernier courrier quittait Tiemecen, le bruit s'était répandu qu'Abd-el-Kader devait faire une razzia sur la tribu des Ghossels. M. le général Cavaignac, dont la vigilance ne se ralentit pas, s'était porté vers le territoire de cette tribu, afin de la protéger au besoin contre le projet présumé à l'ex-émir.

« Au reste, comme nous devons sans cesse nous attendre à des tentatives de ce genre pendant le séjour d'Abd-el-Kader au Maroc, les commandants des colonnes d'observation établies sur les frontières de l'Ouest et du Sud-Ouest, ont reçu des ordres pour être prêts à tout événement.

— On lit dans l'*Akhbar* :

« Des lettres bien dignes de foi, dit ce journal, nous annoncent que le 11 du courant, Abd-el-Kader avait fait un mouvement, et que son intention était de tomber, par le sud, sur les Beni-Amer ou sur les Ghossels. Le 13, l'ex-émir, après avoir établi sa deira vers le

point ouest, sur le méridien de Taza, aurait pris la direction sud-est avec sa cavalerie. On ignorait tout de son but de cette manœuvre.

« Quoiqu'il en soit, nos postes avancés se tiennent sur leurs gardes; le Ramadan finit, et l'ardeur fanatique que cette époque de l'année réveille dans l'esprit des tribus, se refroidira peu à peu. Quant aux projets de l'émir, dans cette partie si peu soumise de l'Algérie, le général Cavaignac et les braves officiers sous ses ordres, se disposent à les déjouer. Nous devons compter sur leur dévoilement et leur courage! »

— Le bruit de l'arrestation du comte de Montemolin, qui s'était répandu à Brest en même temps que celui de son évasion, ne s'est pas confirmé. On a même de fortes raisons de croire que le prince a déjà franchi nos frontières par le chemin de fer du Nord, pendant qu'on surveillait peut-être la frontière du Midi. On dit que le comte de Montemolin s'est embarqué à Ostende pour se rendre à Londres. On assure d'un autre côté, qu'il ne se rendra pas à Londres, mais qu'une embarcation qui l'attendait à Ostende, le transportera immédiatement sur la côte d'Espagne.

« L'évasion du comte de Montemolin a, dans ses détails, quelque analogie avec celle du prince Louis-Napoléon. A la suite d'un dîner auquel le préfet avait été convié, le prince a fait dire qu'il était indisposé. A l'instant même et au milieu de la nuit, il traversait rapidement la Sologne pour se rendre à Orléans. Dans cette ville il a pris le chemin de fer qui la conduit à Paris en quelques heures. Il n'est resté à Paris que le temps d'attendre un départ à l'embarcadère du Nord. Il était à Bruxelles quand le préfet le croyait encore malade dans ses appartements.

« Ce matin, la plupart des journaux de Paris ont reçu dans leur boîte une copie en texte espagnol du manifeste que don Carlos-Luis adresse à la nation. Quelques-uns ne l'ont pas trouvée dans leur boîte, mais l'ont reçue par la poste d'un département du Midi. A l'heure qu'il est, la proclamation a franchi certainement la frontière d'Espagne.

« Cabrera n'a pas essayé de passer en Espagne par Bayonne ou Perpignan, il a comme son maître, pris le chemin de fer du Nord et s'est rendu à Londres, sans doute avec la mission de faire des ouvertures à Epartero. Mais des gens bien informés prétendent qu'Epartero a la prétention d'agir pour son propre compte, et déjà Ameller est, dit-on, passé à Barcelone ou dans la Catalogne, pour y lever sans doute l'étendard de la révolte au nom du parti progressiste.

« On nous assure que le cabinet français a reçu de Berlin et de Vienne des nouvelles très rassurantes sur la manière dont ces deux cabinets sont disposés à accueillir le double mariage espagnol.

— L'adresse à la reine, du congrès espagnol votée sans amendement, à l'unanimité, moins une voix, donne un démenti formel aux journaux de la péninsule qui prétendent que le mariage du duc de Montpensier et de l'infante Luisa a soulevé de l'autre côté des Pyrénées l'opinion publique.

« Maintenant il est avéré que les feuilles progressistes n'ont été que l'écho d'une rumeur britannique; chacun sait que les guinées de l'ambassade anglaise ont payé ces clameurs intéressées. (Nouvelles.)

— La *Gazette de Cologne* annonce que la reconnaissance de la reine d'Espagne est formellement résolue par les cabinets de Saint-Petersbourg, Vienne et Berlin. « Une ambassade extraordinaire, dit ce journal, notifiera le mariage d'Isabelle II aux trois cours du Nord, elles répondront par une mission analogue, et les relations diplomatiques se trouveront rétablies. On prie au gouvernement prussien le projet de nommer un consul à Barcelone, dans l'intérêt du Zollverein. »

— On lit dans le *Moniteur* :

« Nous ministre-secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique, grand-maitre de l'Université de France.

« Vu la lettre de S. A. R. Mgr le duc de Montpensier en date de ce jour, ainsi conçue :

« Je viens, M. le ministre, vous prier de vouloir bien en considération de mon prochain mariage, accéder à un congé de huit jours aux élèves de divers collèges de l'Université. Il me serait doux de pouvoir ainsi leur rappeler dans une occasion si intéressante pour moi, que j'ai été, sur les mêmes bancs, le vicaire de leurs éruditions. Mes frères, par le même sentiment, avaient eu pareille circonstance, sollicité et obtenu la même faveur de vos prédécesseurs et de vous.

« Recevez, M. le ministre, la nouvelle assurance de tous mes sentiments pour vous.

« Votre attaché, ANTOINE D'ORLÉANS.

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

« Art. 1<sup>er</sup>. Les vacances prochaines de 8 jours dans tous les établissements publics et particuliers du Royaume.

« Les inscriptions dans les facultés de tout ordre pourront être prises conformément à la règle antérieure, jusqu'au 15 novembre. La séance solennelle de rentrée aura lieu le lundi 16 novembre.

« Ampliation sera transmise de la lettre du prince et de nos prescriptions à M. le ministre de la guerre, seul chargé du service de l'instruction publique dans les possessions françaises de l'Afrique, pour que ces dispositions puissent être étendues à l'Algérie s'il y a lieu.

« Fait au chef-lieu de l'Université, le 22 sept. 1845. SALVANDY.

— Nous trouvons le récit suivant dans notre correspondance de Paris :

« Il paraît que c'est le marquis de Boissy, l'excentrique M. de Boissy, pair de France, qui a favorisé l'évasion du comte de Montemolin. Le prince espagnol était allé dîner au château du marquis. L'escorte était restée à la grille du château, et c'est à ce moment que par une porte particulière du parc la fuite fut exécutée sans bruit et sans que les gendarmes pussent s'en apercevoir. D'ailleurs, après le dîner, la voiture du prince reprit la route de Bourges et les gendarmes ne voyant rien de changé dans l'équipage crurent avoir reconduit le comte de Montemolin à Bourges.

« On évalue à plus de 4 millions les commandes qui ont été faites à Paris pour les mariages espagnols, et à 5 ou 6 millions les diamants et pierres précieuses qui ont été envoyés à Paris pour y être remontés par la maison Rapat.

— Le *Standard*, qui s'est constamment montré juste envers la France dans la polémique engagée sur la question espagnole, s'exprime ainsi dans son numéro du 19 :

« Nous remercions les feuilles de Paris qui ont parlé avec éloges de nos articles sur la question des mariages espagnols. Notre satisfaction serait plus grande encore si nous pouvions croire que ces journaux sont convaincus de cette vérité, c'est que, dans tout ce que nous avons dit à ce sujet, nous nous sommes contentés d'exprimer le sentiment public de l'Angleterre. Jamais, depuis six siècles, le peuple anglais n'a été moins jaloux de ses braves voisins, et n'a désiré plus vivement vivre avec eux dans la meilleure intelligence. »

« Ce témoignage d'une feuille anglaise ne saurait être suspect; il réduit à leur juste valeur les ignobles diatribes de certains journaux de Londres, que ceux-ci voudraient faire passer comme l'expression du sentiment public, tandis qu'elles ne sont que le produit de quelques écrivains excentriques qui s'inspirent à la fumée du tabac et du punch.

— Le 22 septembre, à quatre heures 45 minutes de l'après-midi, un affreux malheur est arrivé près de la station de Sarringdon, sur le chemin de fer du Great Western. Voici les détails :

« A l'approche de la station on ralentit la vitesse du convoi; alors, une voiture chargée de bagages, placée entre le premier wagon de voyageurs et la machine à vapeur, sortit des rails, et traversa le premier compartiment de la voiture, tua un voyageur et en blessa grièvement plusieurs autres. La tête d'un des voyageurs fut broyée, et son compagnon dans le même compartiment, reçut une secousse si violente à la tête qu'il mourut à l'instant.

« Cette scène était effrayante! La consternation s'était emparée des esprits. Une enquête du *Corona* aura lieu.

— On lit dans le *Journal de la Somme* :

« M. le comte de Montemolin est passé à Amiens mercredi dernier, à une heure et demie de l'après-midi. Il était parti de Paris le matin, par le convoi de huit heures et demie, qui conduit directement les voyageurs qui le composent jusqu'en Belgique. Le fils aîné de don Carlos n'était pas seul; deux dames, dont une fort jeune, un homme d'un certain âge, et qu'on supposait être le père de la jeune femme, et une autre personne dont le costume bourgeois ne suffisait pas à cacher le caractère et les allures de prêtre, accompagnaient le fugitif. Ces cinq personnes sont entrées au buffet de l'embarcadère et y ont déjeuné, sans montrer autre chose qu'un grand appétit, et sans paraître redouter aucune investigation. A leur air, on eût pris ces voyageurs pour des touristes bien plutôt que pour des conspirateurs.

« L'évasion du prétendant était projetée et préparée depuis longtemps déjà, et sur toutes les points de la route qu'il devait suivre, avis en avait été donné à des hommes considérables et sûrs du parti légitimiste, qui de-

L'INSULAIRE FRANÇAIS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

PRIX de l'Abonnement pour la Corse : Un An 16 fr., Six mois 8 fr., Trois mois 4 fr. — Pour le Continent français 18 fr. par an — Pour l'Étranger 20 fr.

vaient la faciliter si leur concours avait été réclamé à cet effet, ou donner à celui qui les regardait comme le roi légitime de l'Espagne, un refuge contre les recherches ou les atteintes de la police, s'il avait pu avoir à s'y soustraire.

— Par une ordonnance du 15 septembre, insérée au Moniteur, sont appelés à l'activité sur les 80,000 jeunes soldats formant le contingent de la classe de 1845, savoir :

Quarante-cinq mille sept-cent quatre-vingt-deux pour l'armée de terre.

Sept mille deux-cent-dix-huit pour l'armée de mer. L'époque du départ de ces cinquante-trois mille jeunes soldats sera déterminé par le ministre de la guerre.

— Les médecins appelés auprès de Joseph Henry, ont été d'avis que la santé de ce homme exigeait qu'il fût transféré au bagne de Toulon plutôt qu'à celui de Rochefort.

— La choléra sporadique continue de sévir dans la Seine-Inférieure et dans plusieurs départements voisins. Les grandes personnes y résistent, mais il n'en est pas ainsi des enfants parmi lesquels la mortalité est effrayante. A Rouen, les enfants de moins d'un an figurent pour plus de moitié dans les listes mortuaires.

— D'après les lettres de Tauris, en date du 4 août, le choléra continue à exercer ses ravages à Téhéran, où l'on dit qu'il emporte 200 personnes par jour, entre la ville et la banlieue. Les affaires commerciales y sont suspendues, et les vendeurs ne sont plus occupés qu'à opérer la rentrée de leurs créances. Ces alarmantes nouvelles ont produit à Tauris une panique générale, qui est, sinon mal fondée, du moins prématurée, puisque cette ville ne serait sérieusement menacée du choléra que dans le cas où cette épidémie franchirait le Kofan-Koli, qui sépare les provinces d'Azerbeïdjan d'Irak-Adjemi, et les divise en deux zones distinctes.

— On dit que le gouvernement pontifical, persévérant dans ses idées de réforme, s'occupe d'une mesure ayant pour but l'introduction, sous certaines conditions particulières, des journaux et livres étrangers dans les États de l'Église. Le principe de cette mesure consisterait dans la levée de l'interdiction absolue et dans l'établissement d'une censure paternelle.

— Nous apprenons avec plaisir que les expériences faites à Brest par ordre de M. le ministre de la marine, relativement à l'invention du Gouvernail-Fouques, ont complètement réussi.

Ces expériences ont été faites à bord de la corvette de l'État la Recherche, et ont démontré surabondamment que le Gouvernail-Fouques réalise une des améliorations les plus vivement senties par notre marine. (Nouvelles.)

— Le tribunal consulaire de la Seine va avoir à juger, sous quelques jours, de la validité d'une obligation de la somme de 11,500 francs, contractée au moyen du télégraphe électrique, entre un négociant de Rouen et un banquier de Paris.

Un ordre télégraphique, expédié de Rouen, est arrivé au banquier parisien, de payer à un tiers la somme susdite, puis des difficultés sont survenues entre le banquier et le négociant, si bien qu'aujourd'hui la valeur de l'obligation dont il s'agit est contestée. De la procès. — La question est neuve.

— Les feuilles de la Suisse allemande rapportaient qu'une femme, plus que centenaire, demeurant dans le canton d'Argovie, se préparait à aller chercher fortune en Amérique. Le fait est exact, et les habitants du Havre, chez qui cette femme a excité une vive curiosité, ont pu s'en assurer. Elle est partie ces jours derniers pour la Nouvelle-Orléans, sur le navire américain Ancona.

— Le Morning Herald du 22 affirme tenir de bonne source la nouvelle de l'arrivée du comte de Montemolin et du général Cabrera à Londres. Cabrera était dans cette capitale dès vendredi soir; quant au comte de Montemolin, attendu le samedi dans la journée, il n'est arrivé que le dimanche matin; il garde le plus strict incognito et ne voit même pas ses plus dévoués partisans. Cabrera aurait, au contraire, eu à Londres une entrevue avec l'ambassadeur d'une puissance étrangère que l'on ne désigne pas; des avances auraient été faites à Espartero, qui se serait montré peu disposé à les accueillir; et depuis la première proclamation déjà connue, il en aurait été lancé une seconde qui déplairait beaucoup aux exaltados, parce qu'elle renfermerait l'indice d'une tentative de rapprochement avec les espartéristes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Extrait de la minute existant au Greffe du tribunal de première instance situé à Corte.

[Audience du vingt-deux septembre 1846.]

Entre : Les Syndics de la faillite Solari Étienne demeurant à Corte.

Contre : Le dit Solari, et consors aussi de Corte. Oulà la précédente audience Monsieur Massoni juge, dans son rapport;

Vu la requête présentée au nom du nommé Ange Martinetti et consors, tendante à ce qu'un troisième syndic soit adjoint aux deux déjà nommés afin d'accélérer la marche des opérations de la faillite.

En ce qui touche la production faite par les créanciers devant le juge-commissaire.

Considérant que les syndics nommés à la faillite ont contesté contre les créances, une seule exceptée; que cependant ils ne se sont pas présentés à l'audience qui avait été indiquée pour débiter et justifier les motifs de leur opposition;

Que d'un autre côté, la plupart des créanciers qui avaient produit, n'ont pas comparu ni fourni autrement la preuve de la sincérité de leurs créances. — Qu'avant de se prononcer sur l'admission ou le rejet des créances qui ont été contestées, le tribunal a besoin de prendre les renseignements nécessaires, et prescrire les mesures convenables pour vérifier si ces créances sont sincères dans leur qualité comme dans leur cause, ou bien si elles ont été forgées ou exagérées au préjudice et en fraude des droits des tiers.

En ce qui touche la nomination d'un troisième syndic.

Considérant que cette adjonction ne pourra que hâter les opérations et rapprocher l'époque où cette affaire déjà introduite depuis plusieurs mois pourra trouver une solution.

D'après ces motifs; Le tribunal jugeant en matière de commerce avant dit droit sur les productions et contestations énoncées au procès-verbal du quatorze août dernier dit que les divers créanciers qui ont produit seront tenus de se présenter en personne ou de se faire représenter par un fondé de pouvoir, à l'effet de fournir des explications sur la cause et le taux de leurs créances respectives.

Dit aussi que les syndics se présenteront pour débiter les motifs de leur opposition, et qu'à leur diligence le failli comparaitra aussi pour être entendu.

Renvoi à cet effet la cause à l'audience du treize octobre prochain.

Faisant droit à la requête d'Ange Martinetti et consors, nomme pour troisième syndic à la faillite le sieur Jean Baptiste Benigni négociant à Bastia, l'un des principaux créanciers dans la faillite dont il s'agit.

Dit qu'un extrait du présent jugement sera à la diligence des syndics ou des parties intéressées, inséré dans les journaux du département afin que les créanciers soient avertis du jour qui a été indiqué pour leur comparution. Dépens réservés.

Ainsi fait et jugé à l'audience publique précitée par le tribunal susdit composé de MM. Montera président et chevalier de la légion d'honneur, Massoni et Forcioli juges; Marconio substitut du procureur du roi, Santelli greffier.

Signés : L. MONTERA.

SANTELLI.

Enregistré à Corte le trente septembre 1846. fol. 166 V<sup>o</sup> C<sup>o</sup> 7 et 8 reçu pour deux droits six francs décime soixante centimes.

Signé : BOISLEUX.

SANTELLI.

OCTROIS MUNICIPALS.

2<sup>e</sup> AVIS.

COMMUNES DE CERVIONE ET DE ST-FLORENT.

Le sous-préfet de l'arrondissement de Bastia donne avis, qu'il sera procédé aux époques ci-après indiquées dans la salle des mairies de St-Florent, et de Cervione, par le sous-préfet susdit, ou par un délégué, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, de titre de bail à ferme, des droits d'Octroi Municipal de chacune des dites villes pour trois années consécutives qui commenceront le 1<sup>er</sup> janvier 1847 et finiront le 31 décembre 1849.

Savoir : à Cervione, le 17 octobre 1846, à 10 heures du matin, et à St-Florent le 20 du dit mois à 10 heures du matin.

Les droits sont établis sur les boissons et les comestibles.

La première mise à prix est fixée, savoir : Pour l'Octroi de Cervione à 1000 fr. par an. Pour celui de St-Florent à 1170 fr. par an.

On n'admettra aux enchères que les personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats auront obtenu du maire respectif, quatre jours avant l'adjudication un certificat d'admission, sauf le recours au préfet.

Aucune personne attachée aux administrations civiles, aux tribunaux ou ayant une surveillance ou jurisdic-

tion quelconque sur l'administration des Octrois ne pourra être adjudicataire ni associé de ceux qui le seront, sous peine de réadmission, et sous les dommages et intérêts.

Ne pourront pareillement être admis aux enchères, ceux qui font commerce de quelque'un des objets compris au tarif.

Les cahiers des charges clauses et conditions sont déposés aux secrétariats des mairies de Cervione et de St-Florent et de la sous-préfecture de Bastia, où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront, ainsi que des renseignements qui elles pourront désirer, tant sur le montant des produits, que sur la nature et la qualité des objets imposés.

Fait à Bastia le 16 septembre 1846.

Le sous-Préfet

Signé : MORATI.



PAQUEBOTS À VAPEUR DE LA COMP<sup>o</sup> VALERY FRÈRES. Service régulier entre Bastia et Marseille et entre Bastia et Livourne.

Un bateau à vapeur partira de Bastia pour Ajaccio le 7 du courant à 7 heures du matin, touchant à l'île-Rousse et Calvi et il arrivera à Ajaccio le même jour dans la nuit.

Il repartira pour Bastia le 8 à 7 heures du soir, relâchant de même à Calvi et l'île-Rousse.

Le bateau à vapeur LA LETIZIA partira dimanche 11 du courant pour Marseille à 8 heures du matin.

PORT DE BASTIA.

ARRIVÉES.

Arlès, 24 septembre, allège Marius et Caroline, c. Rousseau, pierres de taille.

Arlès, 24, allège Victor, c. Giraud, pierres de taille.

Livourne, 25, bat. à vap. Commerce de Bastia, c. Valzi, blé.

Pronete, 25, gond. Lavasia, c. Gasco, vin.

Pronete, 25, gond. St-Antoine, c. Tomasini, vin.

Bouc, 25, brick-goëlette Thèogène, c. Garache, houille.

Ajaccio, 27, brick-goëlette Ville de Bastia, c. Zuani, planches.

Luri, 27, gond. St-Antoine, c. Cervoni, vin.

De la mer, 28, bateaux à vapeur de l'État Pingouin, c. Huguet de Maujoureux, lieutenant de vaisseau.

Marseille, 28, bat. à vap. Letizia, c. Bugliani, div.

De la Plage, 29, brick-goëlette Conception, c. Lombardi, fèves.

De la Plage, 29, mack St-Vincent Ferreri, c. Battestini, lupins.

De la Plage, 29, mistick Conception, c. Bonelli, lupins.

De la Plage, 29, goëlette Assomption, c. Guaitella, bois.

De la Plage, 29, bouf Précurseur, c. Giacobini, bois.

De la Plage, 29, bouf Conception, c. Belgodere, bois.

Marseille, 30, bat. à vap. de l'État Bastia, c. Santi, dépêches.

Ajaccio, 30, bat. à vap. M. Sebastiani, c. Bertocci, pass.

DÉPARTS.

Marseille, 25, sept. bat. à vap. de l'État, Bastia, c. Santi dépêches.

A la Plage, 26, goëlette Assomption, c. Guaitella, en lest.

A la Plage, 26, mistick St-Vincent Ferreri, c. Battestini, en lest.

A la Plage, 26, mistick Conception, c. Bonelli, en lest.

Livourne, 26, bateau à vap. Télégraphe, c. Lota, pass.

Rio, 27, brick-goëlette Conception, c. Rogliano, en lest.

Rio, 27, brick-goëlette Antoinette, c. Belgodere, en lest.

Gènes, 28, brick-goëlette St-Antoine, c. Mecolin, bois.

Le Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

RASTIA (CORSE.)

La semaine dernière le bateau à vapeur le Grégois, venant du Levant, s'est présenté devant le port de Bastia, pour réparer de fortes avaries qu'il avait reçues en route. Mais au moment où il pouvait compter trouver un asyle, il s'est vu fermer le port de Bastia, le capitaine du port ayant été, dans l'intérêt des navires arrivés dans notre misérable crique et dans l'intérêt du Grégois, lui-même, lui en interdisant l'entrée. Il a été obligé, par une grosse mer, d'aller chercher un refuge dans un port de l'île d'Elbe ou de l'Italie. La mer était devenue plus tranquille, dans la nuit et si le Grégois, était entré, il aurait infailliblement éprouvé quelque désastre. C'est ainsi que deux bateaux à vapeur de la Compagnie Valery vont le lendemain matin, l'un d'Ajaccio et l'autre de Livourne, ont éprouvé de fortes avaries à leur entrée dans le port.

Ce n'est pas malheureusement, la première fois que ces faits ont eu lieu. Chaque fois que la mer est agitée, des cas analogues se présentent, et il ne peut être autrement, car c'est surtout dans ces circonstances, que les navires auraient besoin de trouver un refuge sûr, notre côté, et le seul endroit où ce refuge devrait exister ne leur présente qu'une crique étroite, mille fois plus dangereuse que la tempête elle-même. Voilà où nous en sommes arrivés, après tant de sinistres signaux, tant de malheurs arrivés. Une loi est votée depuis deux ans pour faire changer cet état de choses, et rien n'annonce que les lenteurs administratives soient sur le point de cesser. Faudra-t-il donc que de nouveaux accidents ou de nouveaux désastres viennent avertir l'administration qu'il est temps de sortir de cette torpeur et de cette indifférence? Il y a cependant non seulement des intérêts de la Corse, mais de ceux du gouvernement pour qui c'est un devoir impérieux d'assurer à ses navires un asyle sûr dans cette partie de la Méditerranée qui ne présente, sur une côte de près de cinquante lieues, aucun port, et qui cependant devant offrir plusieurs, pour assurer l'navigation. En attendant que ces funestes incursions cessent, il est douloureux pour nous de voir la fortune de nos amateurs compromise à chaque instant et de voir notre côté, qui est cependant dans des conditions si favorables, repousser les navires soit du commerce soit de l'État qui viennent pour s'y abriter et qui n'y rencontrent qu'un danger plus grand que celui qu'ils s'efforcent d'éviter. Notre port devient ainsi un véritable écueil pour la navigation; Est ce donc là ce qu'on veut, bien qu'une loi ait été présentée et votée pour faire cesser cette situation déplorable? Non sans doute, mais alors qu'on se hâte, qu'on en finisse avec ces attermoiements sans fin. Il devient de plus en plus urgent de prendre une décision qui sauvegarde les intérêts de l'État et ceux du commerce de notre île.

A Monsieur le Rédacteur de l'Insulaire Français.

Monsieur le Rédacteur,

On vient de répandre un imprimé souscrit par trois individus se disant Régents de l'Université (ce qui veut dire sans doute de l'Université des Marins de Bastia) et fait en réponse des observations présentées par nous au public.

Les signataires de cet imprimé se livrent contre nos bateaux à vapeur et contre nos personnes, des attaques et à des faussetés qui reproduisent en général de précédentes calomnies. Ils se déclarent en même temps les auteurs de dénonciations adressées à votre gouvernement ainsi qu'à vos gouvernements Toscan et Sardes, par lesquelles ils ont réclamé, sans doute dans un but pur, désintéressé et de louable humanité à l'égard du nombre des passagers qu'embarquent nos bateaux, des mesures que, certes, leur philanthropie aurait bien dû leur suggérer un peu plus tôt; c'est-à-dire lorsque les malheureux ouvriers italiens étaient entassés comme un vi trop plein et sans aucun contrôle sur les bâtiments à voile où ils étaient contraints de s'embarquer avant la navigation à vapeur qui a été pour eux un immense bienfait.

Or, si ces dénonciations ont eu pour résultat, d'après

leurs faux rapports, de déterminer de la part de l'autorité française des règlements de police auxquels nous nous conformons religieusement, elles ont été pourtant appréciées aussi à leur juste valeur; car M. le ministre de la marine dans sa dépêche du 18 août dernier qui nous a été communiquée s'exprime ainsi : « Je n'ignore pas que des dénonciations anonymes, inspirées par la jalousie de certains spéculateurs, ont été dirigées contre l'industrie de MM. Valery frères, dans le but de nuire à notre industrie. »

Cette dépêche ministérielle émise relative à des griefs soulevés encore contre nos bateaux par les syndics ou soit régents de l'Université des Marins de Bastia. M. le commissaire de la marine chargé en chef du service en Corse a fait appeler nos syndics, et ceux-ci, au nombre de quatre, après avoir été interrogés, ont déclaré formellement qu'ils n'avaient point fait de rapport contre la compagnie Valery et que de plus ils n'avaient aucune connaissance qu'il en ait été fait aucun par leurs prédécesseurs.

D'après cette déclaration expresse dont il a été fait part à M. le ministre par M. le commissaire, nous ne pouvons pas répondre, en l'état, au fait que des trois soit des régents de l'Université, étant fondés à croire que certains d'entre eux, changés à la marine et qu'il nous serait facile peut-être de saisir par le bout de l'oreille, ont abusé des noms de ces trois individus qui ne sont que de simples marins, sachant à peine tracer leur signature, et dont le titre pompeux de Régents de l'Université rebassant leur nom, ne leur confère d'autre mandat que de diriger les cérémonies religieuses de la confrérie susdite principalement pour les funérailles des marins décédés.

Dans cette occurrence, nous avons jugé opportun de demander avant tout, par la voie de votre estimable journal, aux trois signataires de l'imprimé, s'ils en sont ou non les auteurs, les prévenant que, sur leur aveu ou sur leur silence qui serait considéré par nous comme une affirmation, nous agirons ainsi que nous devrons le faire.

Nous vous prions de vouloir bien insérer notre lettre dans votre prochain numéro pour qu'elle ait la publicité convenable.

VALERY FRÈRES.

Bastia, le 7 octobre 1846.

Nous portons le doute des frères Valery et comme eux nous hésitons à croire que les signataires de l'imprimé dont ils parlent aient voulu sciemment se rendre responsables des mensonges calomnieux contenues dans la Réponse aux observations, etc. Pour ce qui nous regarde personnellement nous définis ceux qui se tiennent cachés derrière les signataires de nous prouver que nous leur ayons jamais refusé nos presses. S'ils parvenaient à faire une pareille preuve il leur sera facile également de justifier par des arguments irrésistibles, et nous le concevons, que la marine et le commerce de Bastia ont été dans un état plus prospère et plus florissant de 1792 à 1815 que de 1830 jusqu'à 1846; époque de laquelle date l'établissement des bateaux à vapeur.

Par arrêté de M. le préfet de la Corse en date du 1<sup>er</sup> du courant, les assemblées des électeurs départementaux des cantons d'Évisa et de St-Laurent, sont convoqués pour le 16 de ce mois, à l'effet d'élire chacun un membre du conseil d'arrondissement.

Le Moniteur du 22 contient la liste des 85 candidats admis cette année à l'école navale de Brest. Parmi les jeunes gens qui ont honorablement soutenu l'épreuve si difficile et si redoutée de ce concours, nous voyons avec plaisir figurer comme ayant mérité le numéro premier, le jeune Pietri, Antoine-Gilroy, de Sartene. Nous nous plaisons à signaler le succès qu'a obtenu ce jeune marin, et nous formons le vœu qu'il puisse mériter à la sortie de cette école l'honorable distinction qu'il a obtenue à son admission.

Par ordonnance royale du 30 juillet M. Nascia, conseiller à la cour royale, a été nommé président des assises du 4<sup>e</sup> trimestre 1846 qui s'ouvriront à Bastia le 9 novembre prochain. MM. Galeazzi et Gavini, conseillers à la même cour doivent l'assister en qualité d'assesseurs.

On nous écrit de Bologne :

Le 9 septembre, un dragon du pape étant entré sans armes dans un cabaret, y entra en même temps quatre grenadiers suisses. L'un de ceux-ci, sans être provoqué, s'adressa au dragon, et en le frappant à la

poitrine de la pointe de son sabre l'apostropha ironiquement en lui disant : que fais-tu le soldat du pape? Le malheureux blessé sans pouvoir se venger allait se retirer, quand il rencontra un autre dragon-recrue, il eut rien de plus pressé que de lui exposer les propos et les faits de son provocateur. Le jeune soldat entra de suite dans le même cabaret et en tirant sa latte il foudroya sur les grenadiers suisses il en frappa grièvement deux, pendant que les deux autres se donnaient à la fuite. Sur ses entrefaites d'autres suisses s'emparèrent d'un dragon et le renfermèrent dans leur caserno, mais les camarades de ce dernier en ayant eu connaissance coururent s'armer de leurs mousquetons pour délivrer leur confrère. La population s'en émut et au moment où une collision générale paraissait imminente des officiers survinrent et le prisonnier fut à l'instant mis en liberté. Mais tout n'était pas fini. Au lendemain les étrangers s'étant réunis par pelotons, commencèrent à harceler tous les passages avoisinants la caserne des dragons les quels durent se faire jour les armes à la main, en blessant plusieurs suisses; une mort même s'en suivit; les mercenaires pourtant ne lâchèrent pas prise et ils retournèrent en pas de charge, rangés en bataillons, et en croisant les baïonnettes. La population intervint encore, et aux cris de vive le dragon de Pie IX, elle fit pleuvoir une grêle de pierres sur les assaillants qui sommés par leurs chefs rentrèrent dans leur poste où ils se retranchèrent. Nous avions cru pour un instant qu'un second vèpre sicilien allait éclater.

On nous écrit encore de Rome :

Une note (qu'on dit positivement officielle) vient d'être imprimée ici, et répandue en très grand nombre d'exemplaires. C'est une réponse à un article inséré dans une gazette Vénisienne et qui évidemment émanait du cabinet impérial. Un fait semblable est fort extraordinaire pour Rome où l'impression et la publication d'un écrit politique rédigé avec fermeté et indépendance est chose inouïe.

PENSION ANGELI.

Dans la distribution des prix du Collège royal de Toulouse, la pension Angeli a conservé le rang élevé où elle s'est placée depuis huit ans. Ses succès ont même surpassé ceux qu'elle y avait précédemment obtenus, si l'on considère le nombre des élèves qu'elle a envoyés cette année au collège.

Six classes du collège seulement ont été envies par les élèves de la pension Angeli. Ces six classes n'offraient à leurs nombreux élèves que 94 prix à conquérir, dont 12 de prééminence. Les élèves de la pension Angeli ont obtenu 24 prix, dont cinq de prééminence, et, en comptant les accessits, 70 nominations.

L'année scolaire a été close dans la pension par l'examen public des élèves qui ne vont pas au Collège, et par une distribution de prix aux élèves qui avaient mérité d'être récompensés. L'état et l'intérêt de cette fête de famille ont été rehaussés par la lecture des compositions de deux élèves du cours de littérature professé dans la pension.

LETTRE A UN AMI DE PROVINCE.

(Suite).

« Inscription, au dessus de laquelle se trouvent deux écussons, dont l'un porte une croix et l'autre six étoiles; ces deux écussons sont surmontés, à leur tour, par une double couronne. Cette pierre commémorative, et qui a rapport à des constructions, dont il ne reste plus, de nos jours, aucune trace, fut trouvée, jadis, par les ouvriers du comte de Buttafoco, vis-à-vis de l'île du Fort, en pratiquant un des trois canaux qui, aux termes de l'acte de concession, devaient être tenus constamment ouverts, afin de permettre la libre communication entre les eaux de la mer et celles de l'étang.

« Au reste rien ici n'a conservé son ancien aspect; et qui sait combien de ruines, semblables à celles dont je viens de parler, seraient rendues à la lumière, si des

fontaines intelligentes pouvaient être pratiquées sur ce point du littoral insulaire?

Dans ces lieux, autrefois si riant! les nous mêmes des choses ont changé... Ainsi, au dire de V. Lippini (tom. I, pag. 80, in-8°, Pise 1827) il y avait, autrefois, dans l'étang de Biguglia, trois petites îles: une, appelée « l'Isola » proprement dite, et les deux autres, connues sous les noms « d'Ischia Vecchia » et « d'Ischia Nova ».

Dans la première, qui devait communiquer par une langue de terre avec le Pineto, particulièrement lors des basses-eaux, on donnait des chasses au sanglier. Enfin celle-ci en se réunissant par des alluvions successives à l'île « d'Ischia Vecchia », sa voisine, a perdu, avec sa forme, son joli nom pour prendre le nom classique d'île de St-Damien.

L'autre cité décrit, (tom. IV pag. 200) avec de minutieux détails, le siège en règle que le fort « d'Ischia Nova » soutint contre l'armée française, aux ordres du général de Boismont, au mois de décembre 1558, sous le règne de François II. — La description des machines de guerre que les français furent obligés d'y employer est intéressante sous bien des rapports. Il me suffira de rappeler que la trêve ne parut praticable aux officiers français que après avoir lancé contre le fort assésit six cents boulets!

A partir « d'Ischia Nova » ou de l'île du fort, sur laquelle la pêcherie a son établissement, l'étang s'élargit d'une manière considérable, mais ses eaux deviennent plus basses. — C'est un des points privilégiés pour la chasse aux canaris, aux poules d'eau, et aux autres oiseaux aquatiques dont l'étang de Biguglia abonde.

C'est dans cet endroit que les chasseurs commencent leurs battues, et que l'on fait, comme on dit: la Travata afin de forcer les volatiles habitants des eaux à se réunir tous, dans un espace très-resserré, où l'homme armé d'un fusil puisse s'amuser à les abattre sans se déplacer.

Dans ce but un grand nombre de chasseurs, montés sur des barques légères, forment un grand cercle autour de ces oiseaux sauvages et les pressent simultanément, jusqu'à un moment, où, ceux-ci ne pouvant plus se servir de leurs palmes, tellement ils sont serrés les uns contre les autres, sont obligés de prendre leur vol pour fuir le danger qui les menace.

Or, c'est précisément, alors, qu'un feu de peloton bien nourri, voltigeant à la fois sur toutes les barques, fait de ces êtres inoffensifs un horrible massacre, un hideux abattis!...

Après le village de Biguglia, la campagne environnante, vue de l'étang, prend un aspect moins gai, et revêt même ce caractère de sombre tristesse qui n'appartient qu'aux contrées marécageuses, où, « la malaria » fait aux humains une guerre homicide. Depuis l'île du fort, jusqu'à l'île de St-Damien, la hauteur de l'eau varie depuis un mètre jusqu'à un mètre et demi. Le même limon constitue toujours le lit de l'étang, étang qui je le répète, mérite à bien plus juste titre le nom de lac à cause de ses proportions aussi larges qu'elles sont pittoresques et gracieuses! — En effet, de l'île St-Damien à l'île du Fort, il y a 5 kilomètres environ de distance sur une largeur variable de 400 à 500 mètres.

L'étang de Biguglia reçoit dans ce trajet le torrent « du Bivino » qui sert à en alimenter les eaux. — C'est pendant les crues, de celui-ci et lorsqu'il entraîne avec lui une grande quantité de terre végétale, en se précipitant du haut des montagnes, que l'on prend une grande quantité de poissons et d'anguilles, à cause du trouble passager, occasionné dans les eaux limpides du vivier limoneux, dont il est tributaire.

L'île de St-Damien est une terre basse qui se prolonge parallèlement à celle du Pineto, dont elle n'est séparée, à son extrémité septentrionale, que par un petit fossé. — Comme la première l'on se borne à l'ensemencer de temps à autre. — On y mène paître des troupeaux, mais pendant l'hiver seulement, car pendant l'été l'air y est d'autant plus malsain, et la température suffoquante, qu'il y a fort peu d'arbres pour pouvoir s'y mettre à l'abri.

Malgré que l'île importante de St-Damien vienne ainsi s'intercaler dans la largeur de l'étang, celui-ci

ne semble rien perdre de ses belles dimensions. — Que dis-je? — A mesure que l'on avance, il semble même recueillir des formes plus grandes et prendre les proportions de l'embouchure d'une grande rivière, comme la Seine, la Tamise ou la Mersey.

Des nuées de gibier peuplent littéralement la surface de ce charmant amas d'eau, pendant que, une série non interrompue de collines rocheuses quitte, sur la droite de l'observateur, l'arrière principale du système auquel elles appartiennent pour venir s'incliner et se confondre, en s'abaissant, avec la belle plaine qu'elles protègent, fermement et défendent du côté de l'ouest.

L'île de St-Damien était autrefois couverte d'épaves maritimes dont la plupart ont été abattus au fur et à mesure que l'agriculture, la surface de cette île se trouve de quelques mètres au-dessus du niveau de l'étang. Elle est formée de terrain d'alluvion dans lequel on rencontre de petits cailloux roulés. La couleur rousseâtre, la légèreté, la finesse des molécules de celui-ci rappellent, jusqu'à un certain point, la terre de labour, le sol fécond de la riche Campanie!

Après que l'on a dépassé la pointe Sud de l'île de St-Damien, ou « d'Ischia Vecchia », la largeur de l'étang de Biguglia s'accroît rapidement et doit dépasser un kilomètre. Pendant que nous naviguons ainsi au Sud-Est, par une belle brise du Nord-Est, et par une température de printemps, la moultagne cheue de « Santo Piero », se détachant, comme la tête majestueuse d'un vieillard, de la chaîne qui elle domine, me démontre au Sud-Ouest que nous étions, encore au mois de février. Au Nord-Est de l'île de St-Damien le lac ou mer intérieure dont je parle, s'étend de nouveau dans la même direction, et semble revenir sur ses pas, par un charmant détour, du côté de la ville de Bastia, dont ses eaux semblent s'éloigner à regret. Aussi dans ce point forme-t-il un golfe magnifique, en s'avancant dans l'intérieur des terres, entre le Pineto et l'île de St-Damien. Ce beau golfe prend le nom « de Foica », ou de « gran Travata », à cause des chasses aussi grandioses que fréquentes dont il est le théâtre.

Mais en présence de cette merveille naturelle, l'on se demande pourquoi cet étang navigable, longeant une des plaines les plus fertiles du monde, pourquoi dis-je, cette mer intérieure est rendue stérile par la malaria? Pourquoi? — Mais il faut dire que c'est uniquement par l'incurie, par l'insouciance de ceux qui, appelés à administrer le département de la Corse, dédaignent de s'occuper de l'exploitation des richesses les plus fécondes de ce sol vierge et hospitalier.

Car, un batarde de curage suffirait pour rendre à l'agriculture ce limon fertile qui constitue le lit de l'étang de Biguglia; quelques pelées de terre suffiraient, ai-je dit, pour effacer les combles imperceptibles que le dessèchement y exige; enfin de rares saignées et le curage des embouchures obstruées des petits torrents tributaires suffiraient et au de là pour atteindre cet heureux et fécond résultat.

Pour parvenir au même but l'on a parlé de millions à dépenser. — Des millions! mais, où les placerait-on? — Est-ce dans la poche des malheureux contribuables, ou dans celle des spéculateurs? — Dans un excès, dans un entraînement de zèle sans doute en faveur de la santé des habitants de Bastia, l'on a été même jusqu'à proposer de combler l'étang!... C'est assez dire combien l'on a peu étudié la question vitale de l'assainissement de la plaine de Mariana. — Cela explique assez pourquoi, depuis l'intelligent Rome, cette plaine si fertile et si riche est devenue une plaine déserte, une solitude maudite... (La suite au prochain N°).

NOUVELLES DIVERSES.

Nous lisons dans l'Époque du 27 septembre: Le départ de M. le duc de Montpensier pour l'Espagne n'a point été ajourné ni différé, comme le disent quelques journaux de l'opposition. Le prince partira demain matin lundi, à six heures, par le chemin de fer d'Orléans, qui le mènera jusqu'à Tours. M. le duc d'Anjou connaît la famille royale d'Espagne. Il a assisté, l'année dernière, à pareille époque, aux fêtes de Pamplone, où se trouvaient ses reines d'Espagne et S. A. R. l'infante.

Leur route immédiate jusqu'à Bordeaux, où ils sont attendus dans la nuit de demain. Les personnes qui accompagnent M. le duc de Montpensier sont: MM. le lieutenant-général baron Attala, pair de France, premier aide-de-camp du roi; le colonel Thierry, aide-de-camp de S. A. R.; le commandant Fiebeck, officier d'ordonnance de S. A. R.; Antoine de Latour, secrétaire des commandemens; Alph. Pasquier, premier chirurgien du roi et du prince royal.

M. le duc d'Anjou est accompagné de MM. le lieutenant-colonel baron Jaurain, député et aide-de-camp de S. A. R., et du commandant de Beaufort d'Hautpoul, son officier d'ordonnance. Les prisonniers partiront de Bordeaux pour Bayonne le 29; le 1<sup>er</sup> octobre, ils franchiront la frontière. LL. AA. RR. s'arrêteront à Tolosa, Victoria, Burgos et Ségovie.

D'un autre côté, la Patrie complète ces détails en ajoutant que LL. AA. RR. arriveront à Madrid le 5, et que le double mariage sera célébré le 14 octobre. — Les journaux de toutes les nuances de l'opposition ont si impertinamment affirmé que l'Angleterre avait protesté contre le mariage du duc de Montpensier que le premier effet de ces bruits a été désastreux à la Bourse de Paris.

L'Époque, répondant à la note du Galignanis Messenger démentait, dans quelques lignes la prétendue protestation de l'ambassadeur britannique. Aujourd'hui, c'est le Journal des Débats qui dans un article qu'on peut considérer comme officiel fait justice des versions mensongères que les journaux de l'opposition ont inventées dans le vain espoir sans doute d'engager le cabinet de St-James à tenter un coup de folie. Voici l'article des Débats qui mettra enfin un heureux terme à toutes les incertitudes.

Nous avons dit qu'il n'avait été présenté aucune pièce qui dut avoir pour effet d'entraver la libre volonté du gouvernement espagnol. Nous maintenons ce que nous avons dit.

Que le gouvernement anglais ait eu devoir protester contre telle ou telle conséquence d'une mesure qui a été prise sans son assentiment, qu'il ait fait ses réserves pour l'avenir pour telle ou telle interprétation qui pourrait être donnée à d'anciens traités, cela est possible; qu'il ait eu devoir exprimer son dissentiment, son regret et son chagrin de la détermination prise à l'égard des mariages espagnols, c'est ce dont nous ne nous doutons pas; mais qu'il y ait eu dans cette communication aucune expression comminatoire, aucune conclusion formelle, aucune annonce de mesures positives, c'est ce que nous croyons pouvoir nier complètement.

Nous croyons savoir qu'aucune note n'a été remise au gouvernement du roi; que le ministre des affaires étrangères d'Angleterre a adressé à l'ambassadeur britannique à Paris, une dépêche dont il s'est autorisé à laisser copie au ministre des affaires étrangères de France, et que cette dépêche exprimait l'intention de manifester le dissentiment du gouvernement anglais sous la forme la plus amicale. Nous discuterons le contenu et la valeur de cette dépêche quand elle sera publiée. Aujourd'hui nous ne croyons pas devoir en dire davantage. Nous ne sommes pas tenus de considérer les assertions des journaux de l'opposition comme des communications dérivées d'une source officielle. Une seule remarque nous suffira pour en faire apprécier la véridité. Nous avons annoncé que le ministre de S. M. britannique à Madrid avait demandé une audience à la reine pour la féliciter sur son mariage. On a dit que ce bruit était complètement faux. Or, les correspondances de Madrid annoncent aujourd'hui que M. Bulwer s'est présenté chez la reine et chez la reine-mère, et a offert à LL. MM. ses félicitations sur le prochain mariage de la reine Isabelle. Nous croyons donc devoir répéter, malgré tous les bruits contraires qu'on voudrait répandre, que les deux mariages se feront à l'époque désignée, et nous persistons à penser et à dire que les dissentiments auxquels cette résolution a pu donner lieu, quelques regrettables qu'ils soient ne sont pas de nature à compromettre les relations pacifiques des trois gouvernements.

Une décision du ministre des travaux publics fait savoir aux préfets qu'à l'avenir des voitures employées aux travaux des prestations en nature, pour les chemins

vicinaux, doivent être dispensés des dispositions de règlements sur la police du roulage, en ce qui concerne le largeur des bandes des roues, quelque soit d'ailleurs le nombre de chevaux attelés.

Le prince Louis-Napoléon a fait demander officiellement par le Courrier-Journal, la nouvelle de son voyage à Ostende où il devait rester dissimulé, pour attendre ses passeports. Le prince n'a pas quitté l'Angleterre et il n'a pas l'intention pour le moment de se rendre en Italie. L'erreur est venue sans doute de la présence à Ostende du prince de Montfort qui se rendait en Angleterre auprès de son cousin le prince Louis.

Trois officiers instructeurs accompagneront le gouverneur de la batterie de castagnas dont le département fait présent à l'empereur du Maroc, et resteront dans ce pays le temps nécessaire pour dresser les attelles de l'armée de l'empereur.

On assure que M. Bulwer ambassadeur d'Angleterre à Madrid, lors de la réception qui lui a été faite par la reine d'Espagne, après avoir complimenté S. M. sur son prochain mariage, s'est contenté de s'enquérir de la santé de l'infante sa sœur, légèrement indisposée, sans faire aucune allusion directe ou indirecte à son mariage avec M. le duc de Montpensier.

L'ordre vient d'être envoyé à M. le maréchal Bugeaud de se rendre immédiatement en Algérie pour surveiller les mouvements d'Abd-el-Kader du côté de la frontière du Maroc. Le maréchal devait rester encore quelque temps à Exideuil, mais par suite de ces ordres il s'embarquera à Toulon dans les premiers jours d'octobre.

On a reçu à Boston des nouvelles d'Haiti en date du 19 août. La situation était calme, les relations de la France avec le gouvernement haïtien étaient établies sur le meilleur pied, et l'assurance que cette puissance ne reconnaît pas la république dominicaine.

Le président Riché était attendu le 21 à Port-au-Prince, après avoir été proclamé de la société constitutionnelle que le président a promis de maintenir, et qui reproduit à quelques modifications près, les principales dispositions de la précédente.

La loi, qui interdisait aux navires de dépasser dans un port une partie de leur chargement et le reste dans un autre, a été rapportée, et sera abolie à compter du 25 août. Le commerce a accueilli favorablement cette mesure, qui facilite ses opérations.

Sous le nom d'Arbalète de sauvetage, M. Lemétyer, capitaine de port au Havre, vient d'inventer un instrument qui peut s'appliquer au remorquage, à la correspondance en mer et aux secours à porter dans les incendies. Toutefois, l'Arbalète de sauvetage n'est que principal d'envoyer une amarre à bord d'un navire en danger de se perdre en vue d'un port. Cette amarre peut être lancée à plus de cinquante brasses de la côte, alors que nulle embarcation ne peut secourir, ni même aborder le navire en péril.

Dans les incendies, la hauteur d'un monument, quel qu'il soit, étant toujours moindre que la portée de l'Arbalète de sauvetage, il en résulte un avantage incontestable pour envoyer des secours jusque sur les combles des édifices incendiés, au moyen de cet instrument.

Si l'Arbalète de sauvetage eût été en usage lors de l'incendie du Théâtre-Italien, dit M. Lemétyer, le malheureux Severini n'eût pas péri: on lui aurait envoyé, au moyen du fil conducteur, une corde à nœuds ou une échelle de corde dont il aurait fait un usage salutaire. Lors du dernier incendie de la salle de spectacle du Havre, le directeur aurait été sauvé de la même manière... et tant d'autres victimes, ailleurs, en pareille circonstance.

On écrit de Barcelone, le 23, au Phare des Pyrénées: La tranquillité la plus complète règne ici, et rien ne fait craindre qu'elle puisse être troublée. Tout le monde comprend que la paix et l'ordre sont les premières garanties du bien-être et de la prospérité, et que les événements qui vont s'accomplir sont de précieuses garanties pour l'avenir.

Les nouvelles qui nous parviennent de l'intérieur du pays, entre autres d'Esparguères, de Cahors et d'Hostalrich, ne font presser aucun mouvement

Nous avons aussi souffert pour des intérêts de coteries, pour des passions sans patriotisme. La Catalogne a appris à ses dépens que son commerce, son industrie et son agriculture, ont plus à gagner sous le régime des lois qu'au milieu des discordes civiles.

Tout est également tranquille dans la plaine de Tarragone. — On assure que M. de Metternich a reçu très froidement un agent que lui a envoyé le comte de Montemolin. Il lui a dit quelque chose voulant tester, sous tous les rapports, en dehors des affaires d'Espagne, il croyait devoir donner au prince le conseil de ne faire aucune tentative contre l'Espagne et de vivre en paix, attendant tout de la Providence.

Le général espagnol Sopena, agent secret du comte de Montemolin, vient d'être arrêté à Paris et renvoyé à la Conciergerie. Nous ignorons les motifs de cette arrestation.

On dit que une grande partie de la fortune de l'infante Luisa Fernanda est placée en France depuis longtemps sur les fonds publics. Le reste consiste en beaux biens dans les provinces les plus fertiles de l'Espagne.

Il paraît que le gouvernement brésilien a fait d'énergiques protestations contre la capture de plusieurs bâtiments de sa nation saisis par l'escadre des côtes occidentales d'Afrique comme ayant fait le trafic.

Le Moniteur publie le tableau comparatif des principales marchandises importées en France pendant les huit premiers mois des années 1846, 1845 et 1844, avec l'indication des droits perçus et des quantités qui existaient en entrepôt à la fin d'août 1846.

Les droits, perçus dans les huit premiers mois de 1846 s'élevaient à 100,355,974 francs. En 1845, à 101,203,157 fr. Enfin en 1844, à 101,303, 150 fr. 100,300,615 fr.

On remarque dans ce tableau une diminution progressive des droits perçus sur le sucre des colonies françaises. En 1846, pour les huit premiers mois, on trouve le chiffre de 24,939,354 fr. tandis qu'en 1845, les droits perçus s'élevaient à 27,324,786 fr. En 1844, à 26,209,568 fr.

Une ordonnance du roi, datée du 22 septembre et relative au tarif des poids des voitures de roulage, porte que le délai fixé par l'art. 5 de l'ordonnance royale du 2 octobre 1844, et qui doit expirer au 2 octobre 1846, est prorogé au 2 octobre 1847.

D'après une statistique faite par un ecclésiastique, M. le curé Bötcher, les sociétés de tempérance dont les membres s'engagent surtout à renoncer à l'usage de l'eau-de-vie comptent aujourd'hui en Allemagne: près de 3 millions d'adhérents. Il y a 357 de ces sociétés dans le seul royaume de Hanovre avec 80,600 membres inscrits.

Nous lisons dans l'Impartial de Szwarn: On écrit d'Echelle-Neuve, en date du 15 du courant, que le brick grec Espirais, commandé par le capitaine spezzotte Nicola G. Chiriac, se trouvant mouillé le 12 au cap Crio, vis-à-vis Nisséro, pour cause de temps contraire, a été assailli par une bande de pirates, composée de 15 à 20 individus, qui l'ont dépouillé d'une forte somme consistant en 4,000 écus de 5 francs et 2,500 colonnates d'Espagne. Ce navire était venu acheter du blé à Echelle-Neuve, et, n'en ayant pas trouvé, il était reparti avec ses fonds pour Constantinople. La déposition du capitaine porte que les pirates montèrent à son bord au point du jour, au moment où il se trouvait dans sa chambre avec deux matelots; huit autres matelots étaient couchés dans la chambre d'avant du navire, et celui qui était sur le pont à faire la garde dormait. Quelques circonstances de cette déposition ont fait naître des soupçons: on crut que le capitaine ne se soit mis d'accord avec les matelots pour faire une baraterie. Nous ne voulons rien préjuger encore et nous attendons de plus amples informations.

On a reçu de Beyrouth des lettres datées du 29 août. Elles donnent sur l'extension que prend le choléra-morbus un rapport effrayant. Le fleuve, y lit-on, exerce ses ravages dans les villes saintes de la Mecque et de Médine. D'un autre côté, l'on a appris que le choléra sévissait avec moins d'intensité à Téhéran, mais qu'il se propageait rapidement dans la Perse, particulièrement dans la direction d'Ispahan.

Nous lisons dans l'Alger du 27: Une savante et très-nombreuse des Amérindiens, chargée de vivres, est arrivée hier à Alger. Elle a trouvé sur sa route la sécurité la plus complète. Les gens qui la composent assurent que tout est tranquille dans la plaine des Issers et dans la vallée des Amérindiens. Les tribus ont fini de payer leur tribut; les marchés sont bien approvisionnés et la police s'y fait avec activité et zèle.

L'ex-khalifa Ben-Salem, qui s'était rendu à Djennas-Djard, pour essayer, de concert avec Bel-Kassem ou Kassi, de demander aux tribus non soumises l'orgue nécessaire à la subsistance des cavaliers laissés par Abd-el-Kader dans les montagnes des Kabyles, vient de remonter chez les Beni-Bou-Addou. Cette opération ne s'est point faite sans difficulté, car les Beni-Raten eux-mêmes ne se sont pas trouvés d'accord pour cette année religieuse. Il y a partout lésitation; ils ont rencontré de l'opposition dans chaque tribu.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons nos journaux des Etats-Unis par le paquebot l'Utica, et quoique d'un jour seulement plus frais que les derniers avis, ils apportent des nouvelles importantes. Une dépêche télégraphique, publiée en post-scriptum par le New York Herald du 1<sup>er</sup> septembre, contient ce qui suit: Santa-Anna, arrivé devant Vera-Cruz sur le steamer Arab s'est mis à la tête du mouvement. Parcella a été fait prisonnier. Avant de quitter la Hayane, Santa-Anna a déclaré qu'en retournant au Mexique, il était décidé à conclure la paix, à moins que la nation n'y fût absolument opposée.

Des nouvelles reçues à Mexico annoncent que le port de Monterey dans la mer Pacifique, a été pris par l'escadre des Etats-Unis, et que la Californie a déclaré formellement son annexion à l'union américaine.

Le consul anglais a immédiatement expédié par exprès des dépêches en Angleterre et à la Nouvelle-Orléans.

Des visites domiciliaires ont été faites chez M. le marquis de Labrador et chez le marquis de Villafraña qu'on dit être en correspondance active avec le comte de Montemolin; on en a fait chez d'autres espagnols réfugiés à Paris. Mais ces formalités commandées par la situation ont été remplies avec tous les ménagements compatibles et nécessaires.

Le départ du duc de Montpensier est définitivement fixé à lundi prochain. Toutes les dispositions pour ce départ sont entièrement terminées.

M. le comte de Jarnac est arrivé hier à Paris et est retourné ce matin à Londres. Il est venu pour une mission entièrement confidentielle et qui se rapporte à la question du mariage.

Le comte de Montemolin et le général Cabrera sont arrivés à Londres le 9 septembre par Douvres. Le comte réside actuellement à l'hôtel de Brunswick-Houwer-Square, et il mène une vie très retirée, quoiqu'on le suppose en train de concevoir des mesures pour mettre à effet la déclaration contenue dans son adresse au peuple espagnol.

Le Philippe-Auguste, parti d'Alger le 30, nous apporte des nouvelles pleinement satisfaisantes de la colonie.

Nous lisons dans l'Akbar du 30: Nous apprenons par le courrier de l'ouest, arrivé hier, que M. le général d'Arbouville est rentré à Oran, laissant le pays compris entre cette ville et Tiemcen, parfaitement tranquille. M. le général Cavaignac est aussi rentré à Tiemcen; une partie des troupes qu'il avait emmenées sont restées à Djennas-Ghazouat. Aucun événement n'a été venu troubler la sécurité qui règne dans cette partie de la province, et aucun symptôme de trouble n'a autorisé des craintes pour l'avenir.

Notre correspondant de ce matin nous donne également de très bonnes nouvelles de la province de Fes, et nous dit que le rhamadan s'est éteint dans une fête générale. L'Ayd-el-Seghir a été célébrée avec une solennité plus grande encore que dans les années précédentes, et malgré l'enthousiasme des Arabes, et cette espèce de folie qui semble s'emparer d'eux à cette époque, tout s'est passé avec le plus grand ordre et sans le moindre accident.

L'INSULAIRE FRANÇAIS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — FEUILLE D'ANNONCES LEGALES.

PRIX de l'Abonnement pour la Corse : Un An 16 fr., Six mois 8 fr., Trois mois 4 fr. — Pour le Continent français 18 fr. par an — Pour l'Etranger 20 fr. On s'abonne à Bastia au Bureau du Journal et à Paris à l'Office des Annonces, rue N. D. des Victoires 46 (place de la Bourse) où l'on reçoit les annonces. Le Prix des Annonces est de 35 centimes la ligne. Les lettres non affranchies seront refusées.

BASTIA (CORSE.)

ELECTION DU 2<sup>e</sup> COLLEGE ELECTORAL.

Les électeurs de ce collège se sont réunis le 10; ils ont élu pour président M. Linperani, conseiller de France à Venise et pour scrutateurs, MM. Lota, Franceschi, Angeli et Paoli.

Le 11, M. le marquis Du Roure, a obtenu 161 suffrages sur 191 votants; 10 voix ont été perdues.

Depuis tantôt un mois, le mariage du duc de Montpensier avec l'infante d'Espagne agite toute la presse de l'opposition en France, qui semble rivaliser avec la presse anglaise d'attaques injustes et passionnées contre le ministère français. On dirait vraiment à voir l'acharnement de ces feuilles, qu'elles ont oublié qu'elles devaient défendre les intérêts de la France et qu'elles sont passées tout entières au service de l'Angleterre. Pour le plaisir d'attaquer le cabinet actuel, elles font cause commune avec les journaux de l'autre côté de la Manche. Le mécontentement qu'on renouveau à Londres devrait cependant leur ouvrir les yeux et leur faire comprendre que si l'on est si fier en courroux sur les bords de la Tamise, c'est que la France a à gagner en Espagne par le mariage projeté, et aujourd'hui conclu. Car au fond de quoi s'agit-il?

Ce que l'Angleterre voulait, c'est que la reine d'Espagne et sa sœur épousassent des princes dévoués aux intérêts de l'Angleterre; ce qu'elle voulait, c'est qu'ils servissent à étendre, à consolider l'influence anglaise au-delà des Pyrénées; c'est qu'ils lui livrassent, en un mot, l'Espagne, comme elle possède déjà le Portugal. Voilà ce qui est facile à comprendre pour tout esprit non prévenu et l'on devrait savoir gré au cabinet actuel d'avoir prévenu les désirs, les espérances et les projets secrets de l'Angleterre. Eh! bien, qui le croirait, c'est là précisément ce dont les journaux de l'opposition font un crime impardonnable au ministère français: que si se conformant à ce qui paraît être le désir de cette presse, le cabinet ait laissé monter un prince ami, dévoué à l'Angleterre sur le trône d'Espagne, cette même presse n'aurait pas eu assez d'anathèmes contre le cabinet de Paris; elle l'aurait accusé de céder à l'Angleterre, de s'effacer devant elle et de lui sacrifier les intérêts légitimes de la France. Trieste et facile tactique qui se réduit à donner toujours tort à ses adversaires et à s'adjuger toujours raison à soi-même.

On met en avant l'alliance anglaise, qu'on a tout fait pour briser dans d'autres circonstances et qu'on représente comme rompue par ce mariage, comme si les regards qu'on doit à un peuple allié devaient aller jusqu'à lui abandonner la part d'influence légitime raisonnable qu'on peut exercer sur un peuple voisin et ami; comme si le désir de vivre en bons rapports pouvait nous condamner à faire tout ce que veulent ce peuple voisin. Il est une juste mesure dans les concessions qu'on peut se faire mutuellement et la presse de l'opposition devrait bien se rappeler, elle qui a provoqué si souvent des ruptures éclatantes pour des sujets qui n'en valaient pas la peine, alors que les concessions faites par la France n'étaient que la suite des concessions faites par l'Angleterre.

Dira-t-on que le mariage en question n'aura aucun résultat politique; qu'il n'est pas appelé à rendre l'influence française en Espagne? Mais comment soutenir cette thèse en présence des inquiétudes, du débordement de violence de la presse anglaise? Evidemment on ne se plaindrait pas si fort, si on ne comprenait pas que la France a obtenu un grand avantage. Autrement les attaques des journaux anglais n'auraient pas de sens en Angleterre, la presse comprend admirablement les intérêts de son pays et ce n'est pas elle qui fait cause commune avec les journaux étrangers pour attaquer l'administration de son pays, administration, qui l'aurait emporté dans une négociation délicate, sur l'ai-

ministration d'un autre pays. Si la presse anglaise se plaint, la presse française devrait se réjouir. Mais malheureusement chez nous, les intérêts de coterie et de personnes passent avant ceux du pays et c'est là ce qui nous explique le triste spectacle que nous avons sous les yeux.

Au reste le cabinet a été ferme et malgré les menaces d'intimidation parties de Londres et reproduites avec une si singulière complaisance par la presse de l'opposition française, l'union projetée aura lieu, malgré de sinistres prédictions, l'alliance avec l'Angleterre ne sera pas rompue, car le peuple anglais n'aura pas compris qu'il n'a pas de motifs raisonnables pour briser avec un pays qui n'a fait qu'obtenir ce que lui-même cherchait à conquérir. La France ne veut pas faire de l'Espagne une contrée qui lui appartienne et qui devienne un débouché exclusif à ses marchandises. La France se préoccupe très peu d'intérêts de comptoirs. Ce qu'elle veut, c'est que la liberté et l'ordre triomphent en Espagne; ce qu'elle désire, c'est que ce pays depuis si long-temps agité, bouleversé par des révolutions se repose enfin et trouve dans ce repos les moyens d'arriver à créer, à développer sa prospérité. C'est là la seule ambition de la France et le mariage, dont il s'agit, en resserrant, les liens qui unissent l'Espagne, donnera, nous l'espérons, à celle-ci les moyens d'arriver au but que nous désirons. Voilà la question réduite à ses termes les plus simples et nous ne voyons pas ce qu'on peut opposer sérieusement à ces espérances et au moyen qu'on a employé pour les accomplir.

LETRE A UN AMI DE PROVINCE.

(Suite et fin.)

L'auteur, après avoir parlé de la facilité que présente le dessèchement de l'étang de Biguglia, continue ainsi :

D'ailleurs, le dessèchement des marais est d'autant plus facile, et l'assainissement de l'étang d'autant moins dispendieux que tous les terrains environnants se trouvent naturellement exhaussés, surtout du côté de la « Paluda », de plusieurs pieds au-dessus du niveau des eaux de celui-ci. Pour assainir d'une manière plus efficace, il faudrait en même temps encourager, chez les propriétaires riverains, les plantations d'arbres de haute futaie dont la présence a été reconnue, dans tous les pays malsains, comme l'agent le plus propre à neutraliser ces effets destructeurs de la malaria, tout en préparant, d'avance, à l'homme des champs, des bocages frais et des ombrages salutaires.

Je laisse à d'autres, plus versés que moi dans l'art de décrire, le soin de te parler de la beauté de l'étang de Biguglia, et de son immense superficie, qui, des bords du Golo semble s'étendre jusqu'aux murs de Bastia. Je me bornerai à le considérer uniquement sous le point de vue de son utilité et des services qu'il pourrait rendre à l'agriculture.

Or, indépendamment des 29,000 fr. qu'il rapporte déjà à ses propriétaires, et du poisson qu'il fournit, en toute circonstance, à la ville de Bastia, il est évident qu'il pourrait dans un avenir peu éloigné, servir, ainsi que je l'ai déjà dit, de canal de navigation entre Bastia et la plaine de Mariana, — canal qui, par sa jonction au Golo, au moyen de la réouverture du fossé navigable creusé sous le règne de Louis XVI, serait en état de desservir les intérêts agricoles, industriels et commerciaux qu'un jour à venir doit faire nécessairement éclore autour et sur les ruines de l'ancienne ville romaine de Mariana.

Une autre condition, si je n'ai pas oublié, serait nécessaire pour compléter l'assainissement de l'étang de Biguglia :

c'est celle qui consisterait à y maintenir, autant que possible, le même niveau d'eau. Ce niveau varie, en effet, suivant les vents, et, par conséquent, il est sujet aux variations du niveau de la mer avec laquelle il se trouve en rapport. — Il faudrait donc déboiser l'amalanchure du Raggio, creuser le lit de l'étang, en le débarrassant d'une partie de son riche limon, et permettre ainsi aux navires d'un gros tonnage de pouvoir l'aborder, y débarquer une partie des marchandises destinées à la consommation de l'intérieur, y prendre leur chargement, et y passer au besoin une partie de la manœuvre saison comme dans le port naturel le plus sûr de la terre.

Il faudrait, enfin, que le nouveau Fossone reçut une autre direction, afin que la légère déviation de son niveau pût permettre de faire entrer dans l'étang l'eau douce nécessaire pour compenser, s'il le fallait, le baissément du niveau, dû soit à l'évaporation, soit à la sécheresse, soit à l'action des vents d'Est, etc.

A midi précis nous avons atteint l'extrémité méridionale de l'étang, où, nous ne tardâmes pas à trouver le commencement de l'ancien « Fossone », ce reste, de débris éloquent des travaux exécutés par les ministres de Louis XVI, et des paternelles intentions de ce sage roi. — Mais, hélas! il faut le dire, à la honte des administrations qui ont succédé à celle de ce bon monarque, le « Fossone » est aujourd'hui presque entièrement comblé!...

Voilà comment on fait les affaires de la Corse, voilà comment on administre un département français au XIX<sup>e</sup> siècle, — sous le règne de la paix, dans le siècle des lumières et chez le peuple le plus spirituel du globe!..... — Génie de l'antique Rome! ombre de Marius! dans immortelles de ses vaillants soldats labouriers! où êtes-vous? — Quel sourire d'amère pitié ne doit pas effleurer vos lèvres, quand il vous arrive de tourner vos regards vers les ruines de la ville et de la plaine de Mariana!... — Ce sol que vous fertilisâtes par vos sueurs, que vous sîtes conquérir sur la barbarie et arracher aux ténèbres du passé, pour le transformer en un séjour de bonheur et d'aisance, pour en faire un luxuriant jardin, ce sol, dis-je, n'est plus aujourd'hui qu'un marais infect, qu'une fangeuse retraite de reptiles dégoutants, dont le croassement monotone a remplacé dans cette triste solitude, vos chants d'allégresse et de joie! — Mais, dont les miasmes pestilencieux, voyageant sur l'aile des vents, répandent la mort, sèment la terreur et portent la désolation sur tout le littoral de la partie orientale et même sur une portion de celui de la partie occidentale de la partie cis-montaine de la Corse!...

Voilà quel fut le sort affreux de cette parcelle du grand empire romain après la chute de l'auguste Rome!... Quel magique spectacle, cependant, cet étang marécageux n'eût pas offert à l'homme, si après s'être abîmé aux bords du Golo, et s'être assis sur les ruines de l'ancienne Mariana, celui-ci avait pu, par une navigation facile, en suivant le « Fossone », creusé par Louis XVI, déboucher et entrer pour la première fois dans cette mer intérieure qui, vue de ce point, n'a d'autre horizon, d'autre limite apparente que la ville de Bastia et cette longue série de villas et de maisons de campagne qui, depuis le village de Furiani s'étendent jusqu'à ceux de Brando et d'Erbalunga, en formant autour d'elle une majestueuse guirlande!

Il ne faut désespérer de rien. Ce qui est différé n'est pas perdu. Le temps réalisera peut-être de nouveaux, et la propriété dont jouissait cette partie de l'île à l'époque de Rome, et les vœux justes d'un roi aussi bienveillant qu'infortuné.

En quittant le « Fossone » je m'emparai du gou-

— Justement préoccupé du soin de combattre les incendies qui ont dévasté plusieurs départements, le ministre de la guerre a ordonné que dans toutes les localités où il existe des pompes, les soldats en garnison ou en cantonnement fussent exercés à les manœuvrer. L'armée, si pressée, dans toute circonstance, à porter d'utiles secours à la population, saisira avec empressement cette occasion nouvelle de prouver les honorables sentiments qui l'animent, et la population, à son tour, y verra une nouvelle marque de la sollicitude éclairée qui veille sans relâche sur ses véritables intérêts.

ÉVÉNEMENT DU GREAT-BRITAIN.

Nous avons annoncé hier que le steamer Great-Britain, ce géant de la mer, avait échoué sur la côte d'Irlande, dans la baie de Dandrum, à environ 30 milles de Belfast.

Parti de Liverpool pour New-York, le 22, à 9 heures du matin, le navire marchait avec une très grande vitesse, plus de quinze nœuds à l'heure, lorsque vers neuf heures du soir, il donna avec violence sur un banc de sable. La nuit était très obscure et le temps orageux, les passagers s'étaient tous retirés dans leurs cabines.

Aussitôt que le choc se fit ressentir, ils s'élançèrent sur le pont dans un grand désordre et en poussant des cris de détresse. Le capitaine Hosken fit longtemps de vains efforts pour calmer ces alarmes fort légitimes. Enfin, cependant, le navire demeurant dans une complète immobilité, les passagers consentirent à quitter le pont et à redescendre dans leurs cabines pour y attendre que le jour permit d'organiser des moyens de sauvetage.

Le lendemain matin, le débarquement se fit au moyen des chaloupes, et cette opération, qui ne dura pas moins de deux heures, s'accomplit sans aucun accident, bien que la mer fut très houleuse. Les bagages furent aussi transportés à terre. Dès vendredi, un grand nombre de passagers étaient retournés à Londres.

Le Great-Britain, d'ailleurs, a miraculeusement échappé à un désastre beaucoup plus grand que celui dont il vient d'être victime. A quelques pas du banc de sable sur lequel il a échoué, se trouvent deux formidables rochers entre lesquels il a passé au milieu d'une obscurité profonde qui ne permettait pas de les apercevoir.

Cet immense navire ne paraît pas avoir fait des avaries très considérables; et on espère le remettre à flot lorsqu'arriveront les hautes marées, si d'ici là il ne survient pas une de ces tempêtes qu'ambos trop souvent l'équinoxe.

Ce naufrage a produit une très vive émotion en Angleterre, où il a d'ailleurs froissé de nombreux intérêts, car ce sera sans doute le coup de grâce pour le Great-Britain, dont chaque traversée a été accompagnée de quelque sinistre.

Les sacs de dépêches ont été transportés à Liverpool d'où ils ont dû être de nouveau acheminés vers New-York par un paquebot à voiles.

De très vives alarmes seront sans doute excitées aux États-Unis lorsque l'on ne verra pas arriver le Great-Britain, sur le départ duquel on ne pourra pas avoir de doutes, car il y sera annoncé par le steamer qui était parti deux jours auparavant. Les inquiétudes seront d'autant plus vives et plus nombreuses que le chiffre des passagers était plus considérable. Le gouvernement anglais aurait fait acte d'humanité en se hâtant d'expédier un navire à vapeur pour rassurer les familles que l'absence du Great-Britain, va jeter dans le désespoir.

On signale à Cendrieux (Dordogne) deux cas de longévité fort remarquable, dans les demoiselles Chantal, dont l'une est dans sa 106<sup>e</sup> et l'autre dans sa 104<sup>e</sup> année. Elles sont nées toutes deux au milieu du règne de Louis XV. A part un peu de surdité, elles n'ont encore reçu l'atteinte d'aucune infirmité et jouissent pleinement de leur raison. Quoique éloignées l'une de l'autre de plusieurs kilomètres, elles savent néanmoins franchir cette distance pour aller causer du bon vieux temps et échanger leurs souvenirs. Ce sont là pour la commune comme deux traditions vivantes; elles ont vu passer bien des générations, et durant tant de jours elles ont pu faire ample moisson d'expérience. Les bons laboureurs du pays le savent bien; aussi, lorsqu'ils ont un conseil à demander, c'est le plus souvent à leur porte qu'ils vont frapper, sûrs d'avance que ce

deux gardiennes du passé sauront toujours leur donner ce trésor d'utiles avis pour le présent.

D'après les renseignements qui suivent sur l'époque des vendanges, il est certain que nous sommes depuis le commencement de ce siècle, en retard sur le XVIII<sup>e</sup>, lequel était lui-même en retard sur le XVII<sup>e</sup> et à la moitié du XVI<sup>e</sup>.

De 1550 à 1600, on a vendangé 3 fois en août, du 25 au 30 de ce mois.

Dans le XVII<sup>e</sup> siècle, on a vendangé 4 fois en août; 24 fois, du 1<sup>er</sup> au 10 septembre; 26 fois, du 10 au 20 septembre; 30 fois, du 20 au 25 septembre, 16 fois, du 1<sup>er</sup> au 10 octobre.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on a vendangé une seule fois en août, le 28 (1719), année d'une sécheresse si longue et d'une chaleur si intense, que les feuilles de la vigne furent grillées et le raisin brûlé. Le vin ne se vendit que 80 liv. la queue. — 8 fois, du 1<sup>er</sup> au 10 septembre; 24 fois, du 10 au 20 septembre; 30 fois, du 20 au 30 septembre; souvent du 20 au 25; 17 fois en octobre, du 1<sup>er</sup> au 6; une fois le 10 et une fois le 18.

De 1800 à 1845, une fois le 2 septembre (1822); 3 fois, du 10 au 15 septembre; 18 fois, du 20 au 30 septembre, ordinairement du 25 au 30; 24 fois, du 1<sup>er</sup> au 16 octobre. En 1816, année la plus tardive qu'on ait vue en trois cents ans, on n'a vendangé que le 25 octobre.

Ces enseignements, publiés par un journal de la Bourgogne, sont garantis par l'auteur de l'article, qui en atteste les notes et les registres des vigneron de Beaune.

— On lit dans l'Époque :

Nous trouvons, dans la lettre d'un de nos amis qui voyage en ce moment en Perse, le fait suivant qui peut donner une idée du pays. Pour aller du Khorassan à Daghar et s'avancer vers Téhéran, il faut traverser l'Araxe; comme il n'y a ni ponts, ni bateaux, le passage se fait à gué dans un endroit qu'on nomme Klissch. Mais le fleuve est profond, large, rapide, et le courant très changeant. Il y a en cet endroit un poste de cavalerie persane, dont voici la fonction. Lorsqu'un voyageur se présente muni d'un firman, c'est-à-dire avec la protection supérieure du gouvernement, l'officier qui commande le poste lance dans le fleuve un cavalier; si cet homme atteint l'autre rive et parvient à revenir, cela indique que la rivière est guéable, et le commandant laisse passer le voyageur avec sa suite; mais si, ce qui arrive souvent, le malheureux, emporté par la rapidité du courant, disparaît pour toujours, l'officier fait attendre l'étranger jusqu'à ce que les eaux du fleuve aient suffisamment baissé, et il renouvelle alors l'expérience.

Quoique la faveur de faire essayer le fleuve ne soit accordée qu'à des personnages de distinction, les essais sont cependant assez fréquents pour coûter la vie, chaque année, au tiers à peu près du petit détachement qui compose le poste.

Nous lisons dans la Bourgogne, journal publié à Beaune :

La maturité du raisin a tellement fait de progrès dans la dernière semaine, que partout, dans notre côté, on a anticipé sur les dates fixées pour la vendange. C'est ainsi que Volnay, Pomard et Monthelie, dont le jour était pris pour les 14 et 15, ont commencé leur récolte dès vendredi 11. Aujourd'hui, la cueillette du raisin est à peu près terminée, tant ces vignobles qu'à Meursault, Puligny, Santenay, etc. Beaune a suivi le mouvement qui lui était imprimé.

Desséché par un soleil ardent et par un vent chaud et vif, le raisin c'est singulièrement resséché en accomplissant sa maturité; aussi fera-t-on généralement moins de vin qu'on ne l'espérait. Par compensation, nous avons acquis une qualité d'autant supérieure; c'est à ce point que marchands, tonneliers-gourmets, propriétaires et vigneron, tout le monde reconnaît au goût un vin d'une grande finesse, et tel que nous n'en avions de long-temps obtenu.

Nous pouvons donc affirmer maintenant ce que nous annoncions précédemment comme probable: c'est que les vins de 1846, très riches en alcool et en couleur, rivaliseront de qualité avec ceux des années les plus célèbres.

A LA LIBRAIRIE FABIANI.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE, contenant : 1<sup>o</sup> l'histoire proprement dite; 2<sup>o</sup> la biographie ancienne et moderne; par M. N. Bouillet, professeur au collège royal de Bourbon. 3<sup>e</sup> édition. Un beau volume de 1943 pages grand in-8. 2 colonnes. Prix, relié en chagrin

A VENDRE

Trois actions des bateaux à vapeur de la compagnie Valery frères. S'adresser au bureau du journal.

AVIS AUX AMATEURS.

M. Lavoddes, que des raisons de santé le forcent à se défaire de sa belle collection de vases de fleurs qu'il possède, à l'honneur de prévenir les amateurs qu'il en commencera la vente à partir du 15 de ce mois.

Èstata smarrita a Petricaggio una mula di 8 anni, taglia due palmi e due terzi, pelo bruno, cor due macchie bianche sulle coste, appartenente a Pasquale Ponticaccia di Nocario d'Orezza, è stata smarrita da 20 giorni a questa parte; chi gliene desse recatipo ne sarebbe ben ricompensato.



PAQUEBOTS À VAPEUR DE LA COMP<sup>e</sup> VALERY FRÈRES. Service régulier entre Bastia et Marseille et entre Bastia et Livourne.

Le bateau à vapeur LA LETIZIA partira dimanche 11 du courant pour Marseille à 8 heures du matin.

PORT DE BASTIA.

ARRIVÉES.

LIVOURNE, 1<sup>er</sup> octobre, bat. à vap. Télégraphe, de 53 tx. c. Lota, blé.

NICE, 5, golette Maria, de 23 tx. c. Casella, jarres. CAP-CORSE, 5, bat. à vap. de l'État, Pingoin, de 30 tx. c. Huquet de Majoreaux, lieutenant de vais.

LIVOURNE, 6, mistick Assomption, de 29 tx. c. Stretti, siége.

LIVOURNE, 6, golette St-Joseph, de 38 tx. c. Alessandri, diverses.

TOULON, 7, bk-golette Coostance, de 29 tx., c. Valzi, poudre, et plâtre.

BONE, 7, brick Général Sébastiani, de 119 tx. c. Valzi, houille.

LIVOURNE, 7, bat. à vap. Letizia, de 74 tx., c. Bugliani, blé et pass.

MARSEILLE, 7, bat. à vap. Bastia, de 120 chevaux, c. Santi, liet. de vais, dép. et pass.

DÉPARTS.

MARSEILLE, 2, octobre bat. à vap. Bastia, de 120 chev. c. Santi, liet. de vais. dép. et pass.

LIVOURNE, 2, bat. à vap. Letizia, de 74 tx., c. Bugliani, pass.

LIVOURNE, 3, mistick St-Vt. Ferreri, de 30 tx., c. Battestini, lupins.

LIVOURNE, 3, mistick Conception, de 30 tx., c. Bonelli, lupins.

TOULON, 4, bat. à vap. de l'État, Antiope de 60 tx. c. De Stahl, liet. de vais.

ERSA, 5, bat. à vap. de l'État Pingoin, de 30 tx. c. Huquet de Majoreaux lieutenant de vais.

MACINAGGIO, 5, gondole Trinité, de 8 tx., c. Costa, en lest.

MACINAGGIO, 6, gondole St-Pierre, de 7 tx. c. Cer-voni, en lest.

LIVOURNE, 7, bombarde Théogène, de 73 tx., c. Garache, en lest.

AJACCIO, 7, bat. à vap. Letizia, de 74 tx., c. Bugliani, pass.

CAGLIARI, 7, golette Maria, de 23 tx., c. Casella, jarres.

LIVOURNE, 7, bat. à vap. Maréchal Sébastiani, de 31 tx. c. Bertocci, pass.

Le Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

(1) Voir le numéro du 8 octobre.

vernail, pendant que mes trois rameurs saisissent les rames et voguent de nouveau vers l'île d'Ischia...

A la hauteur de l'île de St-Damien nous rencontrâmes une brise de Sud-Est qui permit à notre nacelle de doubler de vitesse, et à l'aide de laquelle nous pûmes atteindre vers 3 heures, l'île d'Ischia Nova où nous avions déjourné le matin.

Chemin faisant nous rencontrâmes un nombre assez considérable de paysans des villages de Borgo, Lucina, Fariani et Biguglia, montés sur de petites pirogues et s'amusant à harpinner les habitants timides de la vase limonuse qui se trouve au fond de l'étang.

Je venais de parcourir comme tu peux le voir, 13 kilomètres en 2 heures de temps; il m'en restait encore deux à parcourir afin de gagner la pleine mer, en suivant le canal du « Raggio » par lequel j'étais entré le matin; — Ce qui donne à l'étang de Biguglia une longueur totale de 15 kilomètres au moins.

L'espère qu'une route aquatique naturelle de cette étendue, et dans une semblable situation, doit avoir quelque importance aux yeux de sages administrateurs, d'habiles gouvernants qui voudraient s'occuper sérieusement de l'exploitation de la Corse, au lieu de s'évertuer, comme de grands enfants, à répéter des lieux communs, qui n'ont plus de sens, aujourd'hui, surtout chez les membres d'une grande nation comme la France; — lieux communs tels que les suivants: « Les Corsees sont paresseux; — ils aiment le dolce far niente des Italiens; — ils ont trop d'amour-propre; — ils sont jaloux, ambitieux, vindicatifs, etc. »

Je dis qu'ils feraient bien mieux de s'occuper de l'exploitation des richesses que mon pays natal renferme; car, à toutes ces accusations on peut répondre, sans se lasser le moins du monde: — Il en est des habitants de la Corse comme de ceux des autres pays, c'est-à-dire, qu'ils possèdent, comme tant d'autres, de grands défauts à côté de grandes qualités, et il appartient à leurs gouvernants aussi bien qu'à leurs administrateurs de savoir tirer un parti avantageux de l'intérêt général, de leurs bonnes et de leurs mauvaises qualités.

L'île du Fort est un « emporium » de matériaux de construction, de filets, de barques, destinés, soit à l'entretien des barrages, soit à la pêche, soit à la conservation des anguilles que l'on destine à l'approvisionnement du marché de la ville de Naples.

Enfin, à 5 heures de l'après-midi je mettais de nouveau pied à terre dans le port de Bastia, après une excursion de 10 heures. — Le soleil se cachait derrière la chaîne de montagnes de « Santo Piero », et l'horizon opposé révélait cette teinte de rose tendre dont les nuances variées se confondaient par degrés avec la couleur bleue du plus pur et du plus beau ciel qu'il soit donné à l'homme de voir, d'aimer et d'admirer.

N'oublie pas ma pauvre patrie, ton ami dévoué, A. P.

Par ordonnance royale: M. Benedetti, élève-consul, est promu au grade de consul à la résidence du Caire, en remplacement de M. Vattier de Bourville.

LISTE DES JURÉS qui doivent faire le service de la session du 4<sup>e</sup> trimestre 1846, qui doit s'ouvrir à Bastia le 9 novembre prochain, sous la présidence de M. le conseiller Nasica.

- 1 Ronanace, Jean-Laurent, docteur en médecine, Oletta.
2 Morias, Vincent, prop., Oletta.
3 Grondano, Antoine, négociant, Bastia.
4 Biguglia, André, chef de bataillon en retraite, Biguglia.
5 Simonetti-Malaspina, Bonaventuro, prop., Ville.
6 Canale, François-Marie, notaire, Corte.
7 Ambrosio, Marc-Marie, colonel en retraite, Patroccia di Rostino.
8 Bonavita, Jacques-François, prop., Sta-Reparata.
9 Franzini, Philippe-Marie, prop., Lama.
10 Beverini, Jean-Noël, prop. et avocat, Ajaccio.
11 Trani, Bonifacio-Pierre, prop., Bonifacio.
12 Pierantoni, Jules-Marie, prop., Pero-Casevecchie.
13 Tomasi, Jean-Bap., licencié en droit, Pino.

14 Bonavita, Jean-Marie, docteur en médecine, Biorouse.
15 Vitali, Antoine-Marie, suppléant à la justice de paix, Verzani.

16 Pietri, Jean-Paul, de ses Antoine-Wart, propriétaire, Sartène.
17 Bartolomei, François-Marie, prop. de bâtiments, Bastia.

18 Castelli, Etienne, docteur en médecine, Omessa.
19 Peri, Hilaire, docteur en médecine, Ajaccio.
20 Susini, Jean-Bapt., docteur en médecine, Sartène.

21 Ceccaldi, Octave, aviateur, Calvi.
22 De Giovanni, Our-Félix, docteur en médecine, Pietra.

23 Cipriani, Jean-Youssaint, avocat, Ventolasca.
24 Benucci, François-Octavien, propriétaire, Pero-Casevecchie.

25 Durazzo, Samverino-Costa, capit. en ret., Sartène.
26 Baron de Cesari, Ignace, prop., Ajaccio.
27 Mariotti, François-André, cap. en retraite, Bastia.

28 Caraffa, Philippe, prop. et avocat, Bastia.
29 Muleto, François, prop., Vico.
30 Arrighi, Louis, prop. et membre du conseil général, Speluncato.

31 Barazzo, Antoine-Verano, prop., Forzano.
32 Saiani, Valère-Sébastien, prop., Sartène.
33 Casoni, Pierre, prop., Bastia.

34 Ceccoli, Louis, avocat, Bastia.
35 Saliceti, Jean-Vitus, cap. en retraite, Saliceto.
36 Allegrini, Pierre-Marie, prop., Speluncato.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES.
1 Tomasi, Louis, avocat, Bastia.
2 Pierangeli, Antoine-Louis, prop. et mercier, Bastia.
3 Carbuccia, Horace, prop. et avocat, Bastia.
4 Piccioni, Vincent, prop. et avocat, Bastia.

INSURRECTION A GENÈVE.
Nous recevons de Genève des nouvelles extrêmement graves.

Le conseil d'état de Genève avait pris une décision favorable sous certaines réserves aux sept cantons catholiques. Les radicaux ont protesté contre cette mesure du gouvernement conservateur; mais ne pouvant s'échapper, ils ont levé l'étendard de la révolte et ont fait appel aux communistes du Canton de Vaud.

Le gouvernement voyait grossir le danger à mesure que toutes les milices sous les armes, et après s'être assurés des portes de France, il a donné ordre de sévir contre les factieux. Les radicaux, maîtres de leur côté des portes du Canton de Vaud, et aidés de tous les anarchistes accourus de ce Canton sur leur premier appel, ont élevé de barricades, et embusqués derrière ces retranchements improvisés, ils ont foudroyé la milice qui s'est vue forcée de battre en retraite.

Vaincu sur tous les points, après une résistance énergique, le gouvernement conservateur a donné sa démission; alors les chefs de la sédition ont provoqué une assemblée populaire, afin de procéder à la nomination d'un gouvernement radical.

Les insurgés, ont mis le feu à tous les ponts qui brôlaient encore le 8. On porta le chiffre des morts à 40 environ; quant à celui des blessés, il est dit-on beaucoup plus considérable.

Comme nous le disions tout-à-l'heure, ces désastres nouvelles sont complètement confirmées dans la lettre suivante, écrite par un témoin oculaire de la sédition:

Au moment où je vous écris, les révoltés mettent le feu au pont de fil de fer des Paquis; du côté du gouvernement, la canonnade a commencé hier depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à cinq heures et un quart sur le quartier de St-Gervais.

Malgré cela, les insurgés n'ont eu que cinq ou six hommes mis hors de combat, tandis que la milice, c'est-à-dire les troupes du gouvernement, ont eu beaucoup à souffrir des décharges de carabine; on parle de trente blessés et autant de morts, mais ce sont toujours des on dit. La circulation étant interrompue, l'on ne peut rien savoir de positif.

On dit que le combat va recommencer ce matin à 8 heures; le pont des Bergues est entièrement brûlé ainsi que celui de la Machine. Les ponts de l'île sont minés à chaque extrémité, et la rue de Cornavin aussi.

Le bataillon de Megrin, venu au secours du gouvernement, a été obligé de se retirer après avoir essayé une décharge très meurtrière.

Les femmes et les enfants émigrent en foule sur

Ferney; il n'est impossible de vous en dire davantage, tant l'air le cœur serré; je vous écrirai demain nos nouvelles nouvelles.

Voici les nouvelles nouvelles de Genève que nous trouvons dans une lettre adressée au Journal de Paris.

Des portes de Genève, 8 octobre. Genève vient d'opérer sa révolution radicale. Mercredi, depuis 3 heures de l'après-midi jusqu'à 6 heures du soir, la canonnade et la fusillade n'ont pas cessé de retentir. Toute la population de Saint-Gervais était décidée à vaincre ou à mourir.

Cette nuit, à trois heures du matin, on a mis le feu aux deux ponts de l'île, l'incendie a duré jusqu'à onze heures du matin.

Le gouvernement a donné sa démission. Le victorieux est, par conséquent, resté au parti radical qui s'était concentré dans le quartier St-Gervais.

On compte, dit-on, du côté de gouvernement une centaine de morts et un plus grand nombre de blessés. Le bataillon de Meyrin a beaucoup souffert, sans pouvoir prêter secours au gouvernement.

Le quartier Saint-Gervais a organisé un gouvernement provisoire. Voici les noms des principaux membres: MM. Billig-Constant, James-Fazy, Balazard, Decrey, Viridet, Carrière.

On dit qu'un bataillon vaudois arrivait au secours de leurs frères les démocrates. Cette nouvelle aurait redoublé l'enthousiasme des révoltés et abattu le courage du parti conservateur.

On avait engagé les femmes à sortir de la ville, et le gouvernement avait donné jusqu'à onze heures au parti révolté pour rentrer dans l'ordre; mais le peuple de Saint-Gervais a répondu qu'il préférerait s'ensevelir sous les ruines de son quartier, qu'il mettrait l'incendier, plutôt que de se rendre.

Le gouvernement a reculé devant les malheurs d'une lutte poussée à la dernière extrémité.

Quelles seront les conséquences de cette nouvelle révolution? Nul ne peut encore les apprécier. La voix de Genève maintient l'équilibre dans la diète. Si elle vient à passer du côté du parti anarchique, on peut craindre de nouveaux événements, car la ligne des sept cantons, loin de se dissoudre, ne fera que se resserrer en présence d'éventualités menaçantes.

Il résulte de renseignements, parvenus ce matin à Bourg, et que nous avons lieu de croire exacts, qu'après la démission du gouvernement, une commission, prise dans le sein du conseil administratif, a saisi les rênes du pouvoir et la direction des affaires. Dans quel esprit? C'est ce qu'on ne sait pas encore.

NOUVELLES DIVERSES.
Le 5 octobre, à une heure de l'après-midi, le roi a passé une grande revue de départ des troupes de toutes les armes appartenant à la garnison de Paris.

A une heure le roi est monté à cheval, et accompagné du roi des Belges, du duc de Nemours, du duc de Cobourg, de ministre des guerres et d'un nombreux état-major de généraux, S. M. a passé devant chaque ligne de bataille au bruit des tambours et des musiques.

Après la revue il y a eu distribution de décorations devant le pavillon de l'Horloge après quoi le défilé a commencé et s'est exécuté avec précision.

A deux heures et demie les troupes rentraient à leurs quartiers.

Une dépêche de Bayonne, en date du 3 octobre, annonce que les princes ont été accueillis avec le plus grand enthousiasme sur leur route et à Tolosa, où une fête magnifique a été offerte à LL. AA. RR. Le concours des populations est immense. LL. AA. RR. sont partis, le 3 au matin, pour Vittoria, où un semblable accueil les attendait.

Nous lisons dans le Memorial d'Aix: On annonce que M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, viendra inaugurer la Faculté des lettres d'Aix. Ce qui nous fait croire à la vérité de cette nouvelle c'est que plusieurs journaux parlent d'un voyage que M. le ministre doit faire dans le Midi, le mois prochain.

Nous avons annoncé l'entrée en rade de Toulon de l'escadre de la Méditerranée. Voici ce que nous lisons dans le Toulonnais de jeudi: L'escadre de la Méditerranée, qui, en quittant le golfe de la Spezia, le 26, s'était dirigée vers les côtes d'Espagne, a reçu en hier l'ordre de rentrer à Toulon, et elle a jeté l'ancre, hier soir, sur notre rade. On avait d'abord envoyé à sa rencontre les vapeurs le Pir-

gou et le Brantier, et puis tard le vapeur le César, qui parti en même temps qu'elle de la Spezia, et ayant des données certaines sur la direction prise par les forces navales, a pu enfin remettre au vice-amiral prince de Joinville l'ordre qui le rapatriait à Toulon.

La rentrée de l'escadre de la Méditerranée a produit quelque sensation. On suppose assez généralement que le gouvernement a voulu, dans les circonstances actuelles, éviter la rencontre probable sur les côtes d'Espagne de ces forces navales avec l'escadre anglaise.

Des leur arrivée en rade, les vaisseaux ont reçu l'ordre de compléter leurs vivres.

M. le prince de Joinville est venu hier, avec son aide-de-camp, à l'hôtel de la préfecture maritime S. A. R. à garder l'incognito.

Aujourd'hui, dans l'après-midi, les divers autorités sont allés complimenter le prince à divers vaisseaux à trois ponts le Sovereign.

La prochaine reconnaissance de la reine d'Espagne par les puissances du Nord paraît assurée. Une correspondance nous apprend que M. Buloz sera envoyé à Madrid, comme ambassadeur de roi de Prusse.

Nous lisons dans l'Alcázar du 4 octobre: Le frère de khalfah Ben-Mahdy, Sy Talah est arrivé à Alger, apportant l'achour des Arabes du Hamza. Le calme le plus complet règne dans l'Est. L'un des frères de l'ex-klalfah Ben-Salem demande l'aman, pour revenir habiter la tribu des Beni-Djad, dans le sein de laquelle il est né. C'est est d'un soureau en-guère. Quant à l'ex-klalfah Ben-Salem lui-même, il est toujours chez les Beni-Bou-Addou, au pied nord du Djurdjura. Voyant qu'il ne pouvait opérer une insurrection générale, il a pris le parti d'organiser des bandes de maraudes qui descendent des montagnes pendant la nuit et ont mission de jeter l'inquiétude dans les tribus qui ne sont soumises. Nous apprenons qu'une de ces bandes, attirée par l'appât du vol, vient de tomber dans une embuscade dressée par les ordres du khalfah Ben-Mahdy. On a tué à ces misérables quatre hommes, et deux autres sont restés entre les mains de notre goum. Ce résultat dégoûtera probablement pendant quelque temps de leurs courses nocturnes ces fanatiques qui se convaincront qu'il ne peuvent espérer aucun succès ni dans leurs grandes ni dans leurs petites expéditions.

Nous avons annoncé ces jours derniers que le premier résultat de la mission de M. Hood dans la Plata avait été une suspension des hostilités; le ministre des affaires étrangères à Buenos-Ayres a publié un document par lequel il ordonne au général Mansilla, commandant les batteries du Parana, l'ordre de mettre cette mesure à exécution.

Voici quelques détails officiels sur la navigation du Rhône et ses progrès de Lyon à Arles: En 1837, une seule compagnie exploitait ce service avec six bateaux. En 1842, on comptait sur le fleuve 29 bateaux à vapeur partagés entre quatre compagnies. Aujourd'hui il existe 40 bateaux à vapeur en mouvement sur le Rhône; six compagnies se disputent les bénéfices de cette navigation. Le progrès ne s'est pas restreint à l'augmentation du nombre des bateaux, il s'est étendu à la forme de ces bateaux, à la forme des machines, à l'abréviation de la durée du trajet et à la diminution du prix de transport. Les premiers bateaux avaient généralement 50 mètres de longueur, ils chargeaient 40 tonnes; la force des machines était de 50 chevaux. Peu à peu la longueur des bateaux leur tonnage et la force des machines se sont accrues. Les bateaux les plus récemment construits ont jusqu'à 80 mètres de longueur; ils chargent 200 tonnes avec 1 m. 20 c. de tirant d'eau, les machines sont de la force de 220 chevaux; enfin, les coques sont en fer au lieu d'être en bois.

Les travaux entrepris sur le parcours du Rhône ont pour objet d'améliorer et de perfectionner la navigation, d'entretenir les travaux exécutés en rivière, et enfin les opérations de dragage. Ces travaux s'exécutent ou s'exécuteront sur une longueur de 350 kilom.

Le correspondant parisien du Journal du Havre transmet à cette feuille un fait qui n'est pas sans gravité sur lequel nous appelons toute l'attention de MM. les banquiers négociants et changeurs de notre ville. Voici textuellement la nouvelle donnée par ce correspondant: Les bureaux de mouvement et de la comptabilité, un ministère des finances, sont, depuis quelque temps, en grand émoi. Presque tous les jours, un juge d'instruction s'y rend, pour continuer une très-grave instruction motivée sur ce qui suit: Des faussaires en grand nombre, dit-on, sont al-

lés au ministère demander des mandats du trésor, des sommes minimes, sur les receveurs généraux des départements; ces faussaires, une fois en possession des mandats, en ont effacé le chiffre écrit à la main, à l'aide de réactifs bien connus; puis, ils ont écrit des sommes considérables, à la place des sommes minimes.

Comme les receveurs généraux ne paient aucun mandat sans avoir préalablement reçu une lettre d'avis du trésor, l'Etat ne peut pas avoir à souffrir de cette nouvelle industrie criminelle; ce sont les négociants, les banquiers, les changeurs qui escomptent volontiers cette sorte de papier.

Cinq ou six individus, dont un dernièrement à la caisse Gouss, ont déjà été arrêtés; mais ce n'est pas tout, et il paraît que plusieurs villes sont réellement infestées par ces mandats faux, et pour des sommes énormes.

La justice, du reste, poursuit ses investigations, et les prisonniers de guerre arabes qui vont être échangés contre les Français, prisonniers d'Abd-el-Kader, se trouvent réunis à Toulon où on les laisse circuler librement; ils seront embarqués très incessamment pour le nord de l'Afrique.

Un individu de Gand avait parié de manger 1500 moules, cent qu'il n'a pu gagner. Toutefois, il en a avalé onze cents, avec un demi pain et deux litres de bière.

On écrit de Londres que la reine Victoria est assez sérieusement indisposée depuis son retour au château de Windsor, par suite d'un rhume qu'elle a gagné pendant sa dernière excursion à l'île de Wight.

L'administration des haras va, dit-on, établir en Algérie une succursale, ayant pour but principal de procurer aux établissements de France tous les différents sujets de la race arabe.

On lit dans le Messager: Un journal dit, ce matin, que beaucoup d'ouvriers ont été blessés dans les désordres qui ont eu lieu au faubourg Saint-Antoine, dans la soirée de mercredi. Ce journal a été mal informé. L'autorité a pris et n'hésitera jamais à prendre toutes les mesures nécessaires pour réprimer le désordre, mais il n'y a eu aucun ouvrier blessé dans les soirées d'avant-hier et d'hier.

Il suivrait d'un rapport du préfet de la Moselle, au conseil général, que toute la ligne du chemin de fer de Paris à Strasbourg sera livrée à la circulation en 1848, et celle de Metz à Sarrebruck l'année suivante.

Nous venons de recevoir la nouvelle d'une désastreuse affaire survenue dans le Rio de la Plata. Un vaisseau britannique s'est perdu et les forces de Rosas se sont emparées du pavillon. Nous espérons que cette nouvelle, dont nous ne publions pas les détails parce qu'ils ne sont pas officiels, est considérablement exagérée. (Sun.)

Le 9 septembre, à une heure, a eu lieu la première communication électrique entre les côtes de l'Océan et les bords du lac Erie, entre New-York et Buffalo, par Troy, Albany, Utica, Syracuse, Auburn et Rochester. C'est une distance de 504 milles à travers laquelle on peut se parler désormais avec la rapidité de la pensée.

On parle d'un grand bal qui sera offert par la ville de Paris à M. le duc de Montpensier et à sa jeune épouse, dans les premiers jours de novembre prochain.

La doctrine du libre échange a fait de grands progrès depuis la restauration. Ce qui le prouve, ce sont les nombreuses adhésions qui arrivent à l'association qui demande une réforme douanière. De pareilles manifestations eussent paru impossibles il y a à peine un an. — Mais on peut encore juger du chemin que les esprits ont fait en se reportant à ce qui s'est dit et écrit à l'occasion de l'enquête de 1834. Les chambres de commerce, dont on peut bien certainement prendre les avis pour l'expression des idées économiques des populations qu'elles représentent, furent consultées à cette époque sur les prohibitions en général. Nous venons de faire le relevé de leur avis théorique et doctrinal, et voici ce que nous avons trouvé dans les dices de trente-deux d'entre elles, chambres de commerce ou chambres consultatives d'arts et manufactures.

Vingt-trois chambres: celles de Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Havre, Nantes, Calais, Lyon, Metz, Grenoble, Aras, Tours, Saumur, Clermont-Ferrand, Givet, Nevers, Rennes, Alençon, Limoges, Niort, Orléans, Rôchefort, Bar-le-Duc, Valenciennes, Vire, rejetaient la prohibition. La chambre consultative de Vire répondait nettement qu'en principe les prohibitions sont un acte de barbarie. La chambre de commerce de Metz demandait que l'on substituât à toutes les prohi-

bitions un droit décroissant. La chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer et la chambre consultative de Saumur demandaient aussi la levée des prohibitions et l'établissement de droits réduits. Presque toutes les autres voulaient, il est vrai, qu'on mit des droits fortement protecteurs ou qu'on prit des mesures sages, qu'on fit des réductions lentes; mais finalement elles demandaient la fin des prohibitions. La chambre de Bordeaux, qui a toujours été hors ligne en pareille matière, demandait une enquête parlementaire et nationale.

Neuf chambres: celles de Dunkerque, de Marseille, de Rouen, d'Amiens, de Sedan, de Carcassonne, de Saint-Etienne, de Roubaix et de Lille proclamaient au contraire la nécessité absolue des prohibitions. — Si vous touchez au système, disaient-elles à M. Duchâtel, tout est perdu, nous sommes ruinés et nos ouvriers infidèles, demanderont au gouvernement de juillet un compte sévère de l'abus qu'il aura fait du pouvoir. — Je résume, mais c'est presque textuel. La chambre de Marseille demandait la réduction des tarifs et le maintien des prohibitions; la chambre de Sedan était égarée à uniquement parce qu'un ministre avait fait une enquête; celle de Roubaix était « découragée »; celle d'Amiens envoyait une copie de la protestation lamentable de la chambre de Normandie sur le traité de 1786 etc., etc.

Il y a douze ans de cela, et l'on peut affirmer que les vingt-trois chambres ont aujourd'hui une opinion encore plus tranchée. Quant aux neuf, une doit être convertie au libre échange, et les autres ne feront plus la théorie de la prohibition, et tout au plus celle de la protection. C'est au fond la même chose, mais en principe c'est bien différent. La prohibition est immuable; l'idée de protection admet au contraire le progrès des réductions décroissantes, et même l'exemption de droits. La prohibition est un roc qui ne remue pas; la protection est un obstacle mobile. La prohibition est un principe plus absolu; la protection est un principe plus relatif, si tant est cependant que ce soit un principe.

Nous pouvons donc conclure qu'il est plus que probable que la nouvelle loi de douanes ne contiendra aucune prohibition, et qu'avec les prohibitions disparaîtront de nos lois et de nos mœurs cette abominable coutume de saisie intérieure qui force la douane à faire une police inquisitoriale, qui habitude les citoyens à résister à la loi (dura lex sed lex), et qui contribue, plus qu'on ne pense, à ajourner indéfiniment le progrès des mœurs capables de fonder la véritable liberté.

(Patrie.) Par le paquebot à vapeur Caledonia, arrivé dans la matinée du 29 à Liverpool, nous avons des nouvelles de New-York et de Boston jusqu'au 15 septembre; elles ne présentent qu'un médiocre intérêt.

Les opérations militaires, dans le Mexique, se poursuivent avec la même lenteur et sans résultat appréciable. Les différentes colonnes qui s'avancent dans l'intérieur, en se dirigeant sur Monterey, et de là sur Mexico, continuent leurs mouvements avec une hésitation telle, que depuis les derniers avis les positions sont à peine changées.

On apprend de Camargo que l'intention du général Taylor était de quitter cette place avec le principal corps de son armée vers le 5 septembre. Un convoi de 300 mulets, 200 voitures et 100 mille rations avait été envoyé en avant, et l'on croit que le projet du général en chef, s'il ne rencontre pas de résistance de la part des Mexicains, et de dépasser Monterey et de gagner d'une seule traite Sautillo. Divers détachements expédiés en éclaireurs parcourent les campagnes, et cheminent faisant, s'emparent sans coup férir des localités qu'ils rencontrent.

D'après le bruit le plus général, l'armée mexicaine, au nombre de quelques milliers d'hommes mal équipés et mal payés, s'est concentrée à Monterey.

D'un autre côté, le colonel Kearney avait quitté sa position de Bent's Fort pour se diriger directement sur Santa-Fé.

L'expédition pour la Californie était sur le point de partir de New-York.

Les opinions différentes beaucoup sur le parti que prendra Santa-Anna, et l'accueil qu'il réserve aux propositions qui lui sont faites par les Etats-Unis. Quelques-uns prétendent qu'il n'acceptera aucune ouverture tant que l'armée américaine occupera le sol mexicain, et que la précédente défaite n'aura pas été vengée; mais d'autres affirment qu'il est disposé à la paix, et se fonde sur le bruit qui a couru que les ministres de France, d'Angleterre et d'Espagne à Mexico ont déclaré que le Mexique ne devait assouvir de leurs gouvernements, ni secours ni subsides pour la continuation de la guerre avec les Etats-Unis. (Journal du Havre.)

L'INSULAIRE FRANÇAIS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

PHIX de l'abonnement pour la Corse : Un An 16 fr., Six mois 8 fr., Trois mois 4 fr. — Pour le Continent français 18 fr. par an — Pour l'Étranger 20 fr. On s'abonne à Bastia au Bureau du Journal et à Paris à l'Office de Correspondance, rue N. D. des Victoires 46 (place de la Bourse) où l'on reçoit les annonces. Le Prix des Annonces est de 25 centimes la ligne. Les lettres non affranchies seront refusées.

— La Constitution, à qui la présence de l'escadre anglaise dans les eaux de Cadix, donnait le vertige, peut désormais calmer le tremblement comme un berceau. L'escadre a levé l'ancre, et a passé le 24 en vue de Ceuta, se dirigeant sur Tetuan. Il n'y a plus un seul bâtiment de guerre appartenant à l'escadre anglaise sur la côte d'Espagne. Cortis, et après ce port espagnol, nos ports français ne seront pas froissés!

— Nous recommandons aux don Quichotte de la presse, qui se sont fait, à propos du mariage Montpensier, les champions de la Grande-Bretagne, l'article suivant que nous extrayons du Times. Ils verront de quelle manière cette feuille de Londres apprécie l'alliance qui est aujourd'hui un fait accompli :

Vous entendrez parler bientôt du renversement de la barrière des Pyrénées; par cet immense avantage assuré à la France (le mariage), vous verrez la promesse éventuellement destinée au trône d'Espagne arriver à Paris et devenir française; vous verrez qu'elle aura adopté les vus comme l'idiotie de la cour de France, que ses enfans, élevés au château des Tuileries avec ceux de ses illustres beaux-frères, deviendront comme eux des princes français. Vous ne tarderez pas non plus à apprendre quels sont les avantages exceptionnels assurés en Espagne au commerce français; vous entendrez parler de la garantie donnée aux possessions françaises d'Afrique, non par la cession, peut-être, mais par l'application de ses usages, et de intérêts purement français, des flots de Majorque et de Minorque; et vous verrez jusqu'à quel point cette glorieuse idée, si heureusement accomplie, aura avancé le projet de faire de la Méditerranée un lac français. Vous apprendrez cela et beaucoup d'autres choses encore, et peut-être vous demanderez-vous alors comment une situation si compromettante pour les intérêts de l'Angleterre a pu être amenée, comment le gouvernement et le peuple britanniques ont pu concéder à la France tous les avantages auxquels, on ne peut le nier, les clauses du traité d'Utrecht sont directement opposées.

— Sans cet incident, l'Excelsior était sauvé, l'on en était quitte pour une réparation de mille dollars; mais, livré de nouveau à lui-même, il alla donner dans le feu et fut consumé avant qu'on eût pu y porter remède. Enfin, le John-Fitch arriva et traîna l'Excelsior jusque sur les bas-fonds situés entre Ellis Island et Jersey City. Là, l'ouvrage de destruction put s'achever sans nouveaux dangers. On est effrayé lorsqu'on songe à l'épouvantable désastre dont la rade fut devenue le théâtre, si le vent venant à souffler, l'incendie se fût propagé au milieu des mille bâtimens à l'ancre et des débarcadères en bois.

— On lit dans le Standard : Les journaux français de l'opposition insistent beaucoup sur le prétendu renfort de 8 vaisseaux que notre escadre de la Méditerranée serait sur le point de recevoir; mais il n'y a évidemment pas la moindre inquiétude à concevoir de ce côté. Nous n'avons pas entendu dire un mot de ces 8 bâtimens de guerre, et nous ne croyons pas qu'il soit le moins du monde question d'augmenter notre croisière.

— Les nouvelles de l'Irlande sont de plus en plus alarmantes; la misère exaspère les populations de plusieurs contrées, au point de faire redouter les plus effroyables malheurs. Chaque jour on appelle des renforts de cavalerie sur divers points isolés, mais on craint que les forces militaires ne soient pas suffisantes pour arrêter les débordemens que soulève la famine.

— L'ennemi ne s'est pas présenté; exhorté par les prêtres, l'attroupement s'est dispersé. Des souscriptions ouvertes à l'impression dans notre ville, ont produit 2,500 liv. sterl. (63,000 fr. environ) qui seront employés en achat de maïs destiné aux pauvres gens.

— Tout est calme, les affaires ont repris leur cours.

— Rien ne peut donner une idée du spectacle d'affreuse misère que nous avons eu sous les yeux ce matin (24 septembre) : une masse énorme d'in-

dividus en proie à la plus horrible détresse se précipitait, comme une avalanche, dans le village de Golen, déclarant que leur misère était insupportable, qu'elle dépassait les dernières limites de la patience humaine. « Nous pouvons à peine, » s'écriaient les malheureux, « faire un seul repas en vingt-quatre heures, et nous sommes près de succomber à la faim, nous aimerions mieux mourir de besoin que de toucher à ce qui appartient à autrui s'il ne s'agissait que de nous-mêmes; mais nous ne pouvons supporter les cris de nos enfans qui nous demandent du pain que nous n'avons pas à leur donner; l'ouvrage qu'on nous promet viendra trop tard, il ne nous restera plus assez de force pour travailler. »

— La commission sénat à Schwerin, dans le Mecklembourg, pour la modification du tarif des douanes de ce grand duché, a terminé le rapport qu'elle a soumis au sénat le 17 septembre. Le tarif proposé ne contient que des trois fort peu élevés, et calculés plutôt pour le revenu que pour la production. Ainsi les produits manufacturés ne paieront que 2 thalers et 2 schillings (6 fr. 10 c.) par quintal brut. Les produits coloniaux 1 thaler 2 schillings (3 fr. 5 cent.) Cette nouvelle fixation des droits est importante pour l'Allemagne, parce qu'elle fait voir que l'accession du Mecklembourg au Zollverein ne saurait être prochaine; elle intéresse aussi la France, qui a un traité de commerce spécial avec le Mecklembourg. D'après un aperçu général, joint au projet, l'importation des marchandises soumises aux droits dans le Mecklembourg est évaluée à 402,778 quintaux, et le produit des droits, d'après le tarif proposé, à 250,000 thalers ou 726,500 francs.

— Le 13 septembre, à cinq heures, le steamboat Excelsior, faisant le service entre New-York et Coxsackie, venait à peine de quitter le quai et était à quelques encablures du rivage, lorsque l'une de ses chaudières fit explosion. Les résultats de cet accident n'eurent en rien de funeste si aussitôt l'incendie n'eût éclaté à bord. L'Excelsior, hors d'état de gouverner, commença à aller en dérive, porté par la marée vers la Boule de navires ancrés à la hauteur de la batterie. Le Columbus s'empressa d'accourir et donna la remorque au navire en feu; mais le Fairfield arrivant par le travers s'embarassa dans la corde, et craignant le contact du navire en feu, les passagers coururent à la renouée.

— Au moment du désastre, il y avait à bord 70 personnes. On n'a pu s'assurer immédiatement si toutes ont été sauvées. Le lendemain, on ne connaissait que quatre blessés transportés à l'hôpital, et dont l'un a succombé postérieurement. Des témoins oculaires succombèrent aussi instantanément de l'explosion; une personne a été lancée à l'eau; il est à craindre que l'on ait d'autres malheurs à déplorer.

— Des lettres que nous avons reçues de Londres nous permettent d'affirmer que le 1<sup>er</sup> octobre le général Cabrera n'avait pas quitté Londres. Il est vrai que le comte de Montemolin ait diné avec Espartaco, c'est une invention comme celle de la visite du Prince Louis au fils de don Carlos. Ce dont le comte de Montemolin s'occupe activement, c'est de la conclusion d'un emprunt.

— On lit dans le Standard : Les journaux français de l'opposition insistent beaucoup sur le prétendu renfort de 8 vaisseaux que notre escadre de la Méditerranée serait sur le point de recevoir; mais il n'y a évidemment pas la moindre inquiétude à concevoir de ce côté. Nous n'avons pas entendu dire un mot de ces 8 bâtimens de guerre, et nous ne croyons pas qu'il soit le moins du monde question d'augmenter notre croisière.

— L'ennemi ne s'est pas présenté; exhorté par les prêtres, l'attroupement s'est dispersé. Des souscriptions ouvertes à l'impression dans notre ville, ont produit 2,500 liv. sterl. (63,000 fr. environ) qui seront employés en achat de maïs destiné aux pauvres gens.

Et que M<sup>re</sup> Casanova, veuve au tribunal de première instance étant à Corte, y demeurant à été constituée pour la démolition de son habitation.

Pour extrait certifié sincère et véritable par moi sous-signé créé au tribunal de première instance étant à Corte, et de ladite dame Thérèse Cervoni.

CASANOVA.

AVIS. — Les poëtes ne tre anni di polo bajo, l'orecchia sinistra fendula e la divita intagliata davanti, appartenente à Castelli Pietro Giuseppe, proprietario à Caporalino (Onessa) : suaverita il 10 maggio 1846.

Le bateau à vapeur LE COMMERCE DE BASTIA partira dimanche 25 du courant pour Marseille à 8 heures du matin.

PORT DE BASTIA. ARRIVÉES.

- LE-MADELAINE, 8 octobre, gondole St-Antoine, de 10 tx, c. Gavini, fronton.
MAGINAGGIO, 8, gondole Annonciation, de 8 tx, c. Franciosi, vin.
MAGINAGGIO, 8, gondole St-Joseph, de 7 tx, c. Preziosi, vin.
PRONETE, 8, gondole St-Antoine, de 4 tx, c. Franceschi, fer.
AJACCIO, 9, brick-golette Assomption, de 69 tx, c. Oliva, planches.
AJACCIO, 9, bat. à vap. Letizia, de 74 tx, c. Bugliani, pass.
RIO, 10, brick-golette Antoinette, de 51 tx, c. Belgodere, minéral.
RIO, 10, brick-golette Conception, de 60 tx, c. Rogliano, minéral.
GOLFE JUAN, 10, tartane Valérie, de 26 tx, c. Rioux, poterie.
LIVOURNE, 10, bat. à vap. PozzodiBorgo, de 28 tx, c. Sisco, passagers.
LIVOURNE, 10, goëlette Assomption, de 42 tx, c. Thiers, blé, etc.
IOLION, 10, bat. à vap. de l'Etat, Castor, de 160 chev. c. N..... lieutenant de vaisseau.
GENES, 11, bouf Jésus-Marie, de 18 tx, c. Bausa, riz, etc.
DE LA PLAGE, 12, bateau Jeune-Gléonie, de 21 tx, c. Petit, lopins.
GENES, 13, bombarde Roi David, de 112 tx, c. Davio, riz.
CIVITAVECCHIA, 13, br.-gite Bonne-Hélène, de 77 tx, c. Gémis, blé.
MARSEILLE, 13, bombarde St-Charles, de 58 tx, c. Padovani, matériaux.
MARSEILLE, 14, bat. à vap. Bastia de 120 chevaux c. Santi, lieutenant de vais. dép. et pass.
DE LA PLAGE, 14, gondole Martino, de 7 tx, c. Figarella, écorces.

DÉPARTS.

- MAGINAGGIO, 8 octobre, gondole St-Clement, de 8 tx, c. Damiani, en lest.
MARSEILLE 10 allége Marius et Caroline, de 77 tx, c. Rousseau, fonte en fer.
MARSEILLE, 9, octobre bat. à vap. Bastia, de 120 chev. c. Santi, lieutenant de vais. dép. et pass.
A LA MER, 9, bat. à vap. de l'Etat-Pinguoin, de 30 tx, c. Huquet de Maujeure, vin de vinasseau.
LIVOURNE, 9, brick-golette Solenzara, de 69 tx, c. Moniglia, en lest.
MARSEILLE, 10, allége Victor, de 91 tx, c. Giraud, fonte en fer.
PRONETE, 10, gondole St-Antoine, de 4 tx, c. Franceschi, divers.
MARSEILLE, 11, bat. à vap. Letizia, de 74 c. Bugliani, divers.
A LA MER, 12, bat. à vap. de l'Etat Castor, de 160 chev. c. N..... lieutenant de vaisseau.
LIVOURNE, 13, bat. à vap. PozzodiBorgo, de 28 tx, c. Sisco, passagers.

Le Gérant N. TARTAGOLI. BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

BASTIA (CORSE.)

Dans notre dernier numéro nous avons inséré, en y ajoutant quelques observations, une lettre de M<sup>re</sup> Valery frères relative à un imprimé, dirigé contre leur compagnie et suivi des signatures des Régents de l'Université des marins de Bastia, lettres qui a été répandue dans le public. Nous croyons devoir revenir aujourd'hui sur cette œuvre de quelques esprits jaloux et ennemis, par leur fâcheuse nature, de tout progrès, qui se cachant derrière les noms des Régents de l'Université, abusent de l'ignorance fabriquée de ces pauvres mamequins. Ces régents ne sont, en effet, que des marins non navigants, dont les fonctions ne consistent qu'à réciter des psaumes dans la chapelle des gens de mer et à diriger les convois funéraires. Mais on a espéré, en faisant sonner leur titre, pouvoir plus aisément, par des faits inexacts et de fausses théories, répandre l'opinion publique et surprendre la bonne foi d'hommes sans piécés.

Nous laisserons de côté les inconvenantes personnalités auxquelles les auteurs de cet écrit se sont livrés contre diverses personnes et même contre nous; des Finstant qu'il s'agit d'un sujet de si haute importance pour la publicité, ce qui vaut mieux sans doute que de lancer des mémoires dans l'ombre en forme de dénonciation, nous examinerons franchement, et loyalement, les griefs qu'ils articulent contre la Compagnie Valery.

1<sup>o</sup> Les bateaux à vapeur ont causé un immense préjudice à la marine à voile de Bastia; 2<sup>o</sup> La concession d'un troisième courrier, entre la Corse et le continent français, accordé aux bateaux à vapeur de la Compagnie Valery, consommerait la ruine de la marine à voile et serait funeste au pays.

La première de ces deux questions est souverainement et irrévocablement jugée. Il est démontré pour tous aujourd'hui par des résultats matériels que chacun peut voir et toucher, que, bien loin que les bateaux à vapeur aient nu le moins du monde à la marine à voile de Bastia; celle-ci est entrée en voie remarquable de progrès et de prospérité, précisément depuis l'établissement de ceux-là, ce qui tient à ce que la navigation à vapeur a multiplié chez nous les spéculateurs, excité l'industrie, animé le commerce, et a augmenté et étendu nos relations maritimes. Cette heureuse vérité ressort évidemment de ce que le tonnage de nos navires, qui en 1830, avant la mise en activité à Bastia des premiers bateaux à vapeur, ceux de la Compagnie Gérard, ne présentait en totalité qu'un chiffre extrêmement faible, a été énormément augmenté depuis lors, sans que, certes, ce mouvement se soit arrêté lors de la création des bateaux de la Compagnie Valery. En effet dans les observations que MM. Valery frères ont publiées en juin dernier, ils justifient par le relevé des états officiels de l'inscription maritime de Bastia que le tonnage de nos navires était en 1842 de 1847 tonnes, tandis qu'en 1846 il est de 2478. Assurément rien n'est plus décisif que ces chiffres.

Toutefois, les auteurs de l'imprimé ne se tiennent nullement pour battus. Ils posent, au contraire, une preuve de la décadence de la marine à voile dans les états même publiés par les frères Valery. Ainsi, ils relèvent, d'après ce tableau statistique, qu'en 1842 il existait 52 navires et qu'en 1846 il n'en existe que 51.

Et dans ces 51 navires, ajoutent-ils, sont compris ceux de la Compagnie des bateaux à vapeur, de sorte que, si l'on supprime ceux-ci le nombre des bâtimens à voile depuis 1842 on trouvera dans le nombre des bâtimens à voile une diminution très-considérable.

Pour couper court à ces étranges assertions qui reposent si complétement le chiffre du tonnage, nous allons en déduisant les bateaux à vapeur dont 3 seulement ont été construits depuis 1842 et qui jurent ensemble 282 tonnes, le reste toujours pour les bâtimens à voile 2196 tonnes; nous répondrons tout d'abord que s'il se trouve une diminution dans le nombre

des bâtimens à voile en 1846, c'est que 8 ou 10 navires vieux et petits, hors de service étaient encore et figurèrent sur les états de la marine en 1842. Mais ils ont été détruits pendant le cours de 1843, les uns par une démolition volontaire, les autres par une tempête traversée dans le port même, si bien que leur disparition a été cause que le tonnage général s'est trouvé réduit en 1844 à 1744 tonnes. Et si on le veut remonter à un chiffre si élevé en 1846 c'est que des bâtimens nouveaux de grande portée ont été construits.

Nous demanderons ensuite pourquoi l'on doit supprimer du nombre des navires de notre port les bateaux à vapeur de la Compagnie Valery qui rendent pourtant de si éminents services au commerce maritime et qui font subsister plus de 70 familles de marins et tant d'autres industries.

Mais il est un sujet spécial de plainte, un grave dommage éprouvé par la marine à voile que les auteurs de l'imprimé énoncent en termes amers. Les relations ouvertes par les bateaux à vapeur, en donnant un extrême développement aux affaires ont tiré notre marine à voile de cet état de cabotage mesquin auquel elle était bornée. C'est ainsi que des navires nouveaux et de grande dimension se sont construits pour une navigation plus étendue. Ces bâtimens vont en Algérie; deux en ce moment sont dans la Mer noire. Un bien! c'est précisément cette extension, progrès incontestable, que les auteurs de l'imprimé veulent faire considérer comme un déplorable préjudice pour les marins. Nous transcrivons des moyens d'existence presque chez nous, disent-ils, tous nous en privez.... Et ils parlent d'exil, d'expatriation forcée, ce qui nous paraît être un bienfait pour ceux qui se contentent d'une position médiocre dans ses foyers.

En vérité, tout cela est passablement ridicule. Quand donc voit-on quelqu'un se plaindre et considérer comme un dommage de pouvoir exercer sa profession sur une plus vaste échelle et avec plus de profit? Quoi! la navigation, qui est l'état du marin, par cela que d'après des conditions de sa nature même elle devient plus étendue et plus lucrative, se change en un véritable exil!... Et quel est ce langage de la paresse et de la couardise ou plutôt cette aberration de la mauvaise foi?...

Ceux du reste, qui préfèrent l'heureuse médiocrité du cabotage fais sans perdre de vue les cloches du pays, à la fortune qu'il faut aller chercher un peu plus loin, peuvent encore satisfaire leur patriotique amour de nos côtes. Les charbons, le minéral, la fonte, les bois et d'autres marchandises que les bateaux à vapeur ne transportent pas, ainsi que les objets dont ils ne chargent qu'une partie, laissent aux bâtimens à voile pour le cabotage, quoique veuillent en dire les auteurs de l'imprimé, une large ressource. Ils ont pour cette navigation restreinte bien moins de concurrents qu'avant l'établissement des bateaux à vapeur; car les marins qui emploient ces bateaux et ceux, qui, voyant d'un autre œil les progrès de la navigation, entreprennent sur nos gros navires des courses plus lointaines, sont au-delà de rivages dont nos amateurs des voyages près de chez nous sont débarrassés. Aussi ces marins plus prudents ou plus amoureux du foyer domestique, qui continuent le petit cabotage, y trouvent-ils des avantages bien plus grands qu'à l'époque où toute notre marine n'avait pas d'autre occupation, ce qui fessait que la concurrence engendrait la misère. Il est si vrai que les objets que nous venons d'indiquer offrent à nos caboteurs plus de commandes qu'ils ne peuvent ou ne veulent en accepter, qu'une partie du transport de la fonte s'opère sur des navires de nos ports de continent, et que pour le minéral de l'île d'Elbe on est même contraint de recourir à des bâtimens étrangers.

Ainsi donc, sous tous les rapports imaginables, il est inexact que les bateaux à vapeur aient causé aucun préjudice à la marine à voile de Bastia, qui, tout au contraire, en a retiré jusqu'ici et qui continuera d'en retirer de grands avantages.

Passons à la seconde question soulevée par l'écrit que nous examinons.

Ici nul assurément n'entreprendra de nier que la navigation à vapeur n'ait été et ne soit, pour la Corse, sous le point de vue le plus général, un immense bienfait.

Pour la Corse, la navigation à vapeur a fait disparaître en quelque sorte la barrière d'eau qui la séparait du continent.

Pour la Corse, la navigation à vapeur supplée les chemins de fer dont les autres départements jouissent et dont elle est privée.

Le commerce, l'industrie, l'agriculture, la civilisation, tous les intérêts les plus précieux de la Corse, ont reçu, grâce aux bienfaits de la navigation à vapeur, un incontestable élan.

Lorsque aux paquebots de la Compagnie Gérard, qui faisaient le service de la correspondance et qui transportaient des marchandises, succéderent les paquebots de l'Etat qui n'en recevaient pas, l'on ne tarda pas à s'en ressentir; le malaise fut général; et il n'y eût de toute part que plainte et clameur. La Compagnie Valery, composée alors de quelques intéressés seulement, qui avait établi un petit bateau à vapeur puis deux pour les voyages de Livourne, résolut de remplir une lacune dont tout le pays souffrait vivement. Aussitôt elle s'occupa d'avoir de nouveaux bateaux pour exploiter la ligne de Marseille. Elle satisfaisait en cela à des besoins tellement positifs et populaires que les capitans et les actionnaires ont immédiatement abondé; et qu'elle a pris, dès ce moment, une extension qui tend toujours à s'accroître.

Elle a fait construire des bateaux de dimensions de plus en plus grandes, dont l'un, la Letizia de 70 chevaux, fait un très bon service, dont le dernier, le Commerce, de 100 chevaux va recevoir une machine nouvelle, la première n'ayant malheureusement pas répondu à ce qu'on devait attendre; et ce bateau deviendra ainsi un excellent navire. Elle en a deux autres, en construction, le Bonaparte et le Comte de Nizza, en fer, de 120 chevaux, sur les chantiers de M. Benet et comp. de la Citad, d'où sont sortis les paquebots les mieux installés et les meilleurs marcheurs de la Méditerranée.

Ces efforts et ces nouveaux sacrifices répondent à tout; et avec de pareils bateaux la Compagnie Valery, qui, combattant les assertions contraires des auteurs de l'imprimé, desservent déjà très convenablement les lignes de Marseille et de Livourne, sera sous peu, en situation de faire le service de ces deux lignes de la manière la plus satisfaisante, et pourra même étendre sa navigation à la plus grande convenance de la Corse.

Il est si vrai, du reste, que l'œuvre essentielle pour cette Compagnie touche aux intérêts essentiels du pays que, par cette œuvre, a été résolu le problème, de la grande association jusqu'ici insoluble dans ce département.

Répondant à son objet, elle s'est constituée en Compagnie nationale admettant à participer à ses actions tous ceux qui à Bastia et en Corse désirent prendre part à cette œuvre si utile à notre pays.

Comment après tout ces faits ne s'en bien attaquer les actes de cette Compagnie et l'accuser surtout d'exercer un odieux monopole?

En cet état, la question de savoir si la concession d'un troisième courrier de la Compagnie Valery préjudicierait ou non aux bâtimens à voile et au pays, se repose sur elle seule. Remarquons, à ce sujet, que le transport des dépêches se fait en Angleterre et en Allemagne par des Compagnies particulières et que le gouvernement français, profitant des avantages qui résultent du service ainsi fait, a jugé fort convenable de donner des courriers sur diverses lignes à des paquebots de commerce et déjà notamment à ceux de la Compagnie Basin de Marseille pour l'Algérie. Il y a une grande économie pour le trésor à employer à ce service les bateaux à vapeur

de commerce au lieu de ceux de l'Etat. Il est prouvé, on osera, que les voyageurs trouvent sur ceux-là plus de commodité, dans les aménagements, car tout l'espace, réservé sur les autres pour l'état-major, leur est consacré, et en outre, temps, plus de prévoyance, car les Compagnies y sont intéressées. Un excellent article du *Sémaphore* du 29 août dernier a développé on ne peut mieux cette thèse en ajoutant dans son argumentation qu'il serait opposé au devoir de l'administration de faire avec les paquebots de l'Etat la concurrence à la marine à vapeur du commerce spécialement pour le transport des marchandises, vu que ce serait vouloir tuer cette marine qui doit être au contraire encouragée, par tous les moyens possibles, comme source de la prospérité nationale et pépinière importante pour la marine même de l'Etat. Sans entrer dans plus de détails à cet égard, nous renvoyons à l'article du *Sémaphore* que l'on peut lire dans le numéro du 10 septembre de notre journal où nous l'avons inséré.

Nous nous bornerons à dire, en ce qui concerne notre question spéciale, qu'un troisième courrier concédé à la Compagnie Valery activerait la correspondance de la Corse avec le continent; qu'au moyen de la subvention qui établirait ce courrier, les voyageurs et le commerce, qui déjà trouvent sur les bateaux de cette Compagnie des prix modérés, en obtiendraient de plus convenables encore; et qu'enfin si, par impossible, la marine à voile de Bastia peut avoir à souffrir en quelque point de la concurrence des bateaux de la Compagnie Valery, des clauses de garantie, en subventionnant celle-ci, pourraient être stipulées, de manière à remédier à un tel inconvénient.

Résumons : Il est démontré que les bateaux à vapeur de la Compagnie Valery ont secondé notre marine à voile, loin de lui nuire.

Il est démontré non moins évidemment qu'un courrier accordé à cette Compagnie ne saurait préjudicier à la marine à voile non plus qu'au pays auquel, bien au contraire, il profiterait.

Ces vérités sont certaines pour les auteurs de l'imprimé. Néanmoins leurs vues étroites, une mesquine jalouse les poussent à tout nier, à tout dénaturer. Ils commentent parfaitement qu'un troisième courrier, donné à la Compagnie Valery en conservant ceux dont sont chargés les paquebots de l'Etat, serait une mesure utile au pays; mais ce serait un fait de protection pour la Compagnie, les actionnaires, dont, par suite de leur système rétrograde, ils ne veulent pas faire partie, et dont pourraient en tirer un profit: cela suffit pour enflammer leur bile. Et alors, avec des voix d'emprunt et prenant tous les tons, ils s'écrient contre cette Compagnie: point de courrier, point de subvention!

Quelques efforts qu'ils fassent pour donner le change sur leur but réel, il est visible. La marine à voile pour eux n'est qu'un prétexte. Ce qu'ils espèrent, c'est qu'en empêchant que la Compagnie Valery obtienne un courrier et partant une subvention, elle ne puisse se soutenir..... Nous espérons nous et tout le pays avec nous doit espérer que la pensée désastreuse de ces esprits de ténébres ne se réalisera pas.

Il est en effet impossible que le gouvernement qui doit s'efforcer et s'attacher à développer le progrès là où il se manifeste, reste indifférent aux efforts qui se font ici pour reliaer la Corse d'une manière de plus en plus étroite au continent français. Plus la prospérité de la Corse fera des progrès, plus le gouvernement aura à s'applaudir de ces résultats qui tournent à l'avantage général; c'est pour le gouvernement un devoir, et en même temps un intérêt. Il faut que la Corse en développant son industrie, se mette en état de reconnaître les sacrifices accomplis par le gouvernement en sa faveur, sacrifices qui n'ont été faits que dans ce but. Or c'est en multipliant les relations entre la Corse et le continent qu'on peut atteindre ce but. Il faut que les routes royales, entreprises à si grands frais, ne se terminent pas aux côtes, mais qu'elles soient prolongées par le moyen de la vapeur, accrue, augmentée, jusque sur le continent français. Plus les relations entre notre île et la terre ferme seront nombreuses, plus les intérêts des deux pays se confondront; plus l'émulation naîtra forte et féconde; plus les progrès seront faciles. L'isolement de la Corse doit cesser et le meilleur moyen d'arriver à ce but, c'est de multiplier les relations faciles et nombreuses. La navigation à vapeur est devenue aujourd'hui un immense instrument de progrès et de civilisation. Comment croire que le gouvernement restera indifférent aux tentatives faites dans notre pays en ce sens; et comment peut-on être assez aveugle pour s'imaginer qu'un ventra cet instrument stérile? Il y a

folie à vouloir résister contre l'impossible et l'improbable aujourd'hui c'est de rêver l'isolement de la Corse du continent, en combattant tout ce qui peut reliaer celle-là à celui-ci.

Samedi dernier est arrivé dans une maison en construction sur la Traversée royale, un accident qui aurait pu avoir les conséquences les plus fâcheuses. Six ouvriers étaient occupés à recrépir une voûte plate au quatrième étage de cette maison, lorsque cette voûte vint tout à coup à crouler, entraînant dans sa chute les six malheureux ouvriers. La voûte du troisième s'écrasa à son tour et retombant sur celle du second, elle l'enfonça; celle du premier étage résista et les ouvriers furent ensevelis au milieu des décombres et des briques qui pleuvaient autour d'eux et qui leur causèrent de nombreuses blessures. Étourdis et fracassés par cette terrible chute, ils reçurent fort heureusement des secours de M. le docteur Milliet, accouru sur les lieux qui les saigna sur le champ et leur fit donner les soins que leur malheureux état nécessitait. Ce terrible accident, qui n'a pas été aussi funeste qu'on devait le craindre, est dû, sans aucun doute, à l'empressement maladroit qu'on avait mis à décrire une voûte construite depuis peu et qui n'avait pas eu le temps de se consolider. Avec un peu de prudence, il eût été facile de prévenir cette catastrophe.

Ce même jour un accident d'une autre nature et d'égale importance à l'imprudence, a causé la mort d'un ouvrier. Deux hommes étaient occupés à extraire du sable pour les travaux qui s'exécutent à la forge de Toga, lorsque tout à coup un éboulement qui s'était fait de prévoir eut lieu; il couvrit entièrement un des ouvriers qui écrasé par cette chute, a succombé et a été trouvé mort. La fréquence de ces déplorables accidents qui se multiplient chaque jour, devrait cependant ouvrir les yeux et faire prendre des mesures faciles qui prévendraient et rendraient impossibles de semblables malheurs.

Par différents arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique, M. l'abbé Tollmère, licencié-ès-lettres, principal du collège du Mans, a été nommé professeur du collège royal de Bastia, en remplacement de M. l'abbé Bouaouès, maintenu sur sa demande, au collège d'Aix.

M. Courtaveaux, licencié-ès-lettres et bachelier-ès-sciences, régent de philosophie au collège de Boulogne, a été chargé de la chaire de philosophie au collège royal de Bastia, en remplacement de M. de Figarelli.

M. Berger, licencié-ès-sciences physiques et mathématiques, a été chargé de la chaire de mathématiques spéciales au collège royal de Bastia, en remplacement de M. Houelle, appelé à d'autres fonctions.

Le conseil général s'est constitué le 18; il a élu pour président M. Casale, président de chambre à la cour royale de Bastia, et pour secrétaire, M. Conti, avocat.

Un arrêté de M. le préfet de la Corse en date du 15 du courant, convoque les assemblées d'électeurs communaux ci-après :

Eclica-Suarella, le 30 octobre 1846; Pastricciola, le 30 id.; Quasquara, le 3 novembre; Lopigna, le 5 id.; Sarroia et Carcopino; le 30 octobre; Renno, le 2 novembre; Corrà le 5 id.; pour le 30 octobre les assemblées des communes de Lento, Baretalli, Morsiglia, S.-Martin, Sorio, Lavatoggio, Speloncato, Belgodere et Moltifao; Morosaglia, le 3 novembre; Pancheraccia, le 5 id.; Veniseri, le 6; Alando, le 7 id.; Sermano, le 8 id.; Riventosa, le 9 id.; Ortale, le 10 id.; Pietricaggio, le 11 id.; Levie, le 10 id.

NOUVELLES DIVERSES.

L'affaire du double mariage qui a donné naissance aux violences de la presse anglaise est aujourd'hui une question jugée toute en faveur du ministre français. Tout le monde en Europe, sait que le brusque dénouement de cette affaire a été déterminé par l'attitude peu loyale du cabinet de St.-James.

Des engagements avaient été pris dans l'entrevue du château d'En, entre M. Guizot et lord Aberdeen. La candidature du duc de Montpensier était arrêtée de part et d'autre, seulement il était convenu que le mariage n'aurait lieu qu'après que la reine Isabelle aurait donné un héritier direct à la couronne d'Espagne. Mais la peine lord Palmerston fut-il arrivé au pouvoir,

qu'il intrigua pour faire prévaloir à Madrid la candidature du prince de Cobourg, au mépris des engagements contractés par son prédécesseur; il alla plus loin encore, il fit proposer officiellement cette alliance. Or, sous les demandes, par cette violation ouverte de la convention conclue à En, n'était-ce pas délier le cabinet français? Lord Palmerston aurait-il pu croire qu'il lui serait permis de se délier à l'égard de la France; sans que la France s'edt le droit de se délier à l'égard de l'Angleterre? Eh bien! c'est ce qui est arrivé et dans cette guerre diplomatique si déloyalement entreprise par lord Palmerston, M. Guizot qui avait pour lui le bon droit et la morale a triomphé de toutes les intrigues du ministre britannique.

Toute la question se trouve résumée dans ces quelques mots.

Si lord Palmerston, croit pouvoir, avec ce fâcheux précédent contre lui continuer à marcher dans la voie des hostilités sourdes à l'égard de la France, il se trompe; la force des choses le briseront avant qu'il n'ait atteint le but qu'il se propose.

Les deux États veulent la paix; ils la veulent sincèrement; il ne dépendra pas d'un ministre brouillon de précipiter l'Europe dans une conflagration générale.

De deux choses l'une; ou lord Palmerston amènera sensiblement sa politique irritante, ou avant peu sa chute sera certaine. Nous avouons franchement que nous croyons plutôt à la chute de lord Palmerston, qu'à l'amendement de sa politique. (Nouvelles.)

Nous lisons dans l'Époque :

Par décision du 6 de ce mois, le Roi a daigné accorder un grand nombre de grâces, à l'occasion du mariage de S. A. R. Mgr le duc de Montpensier. Plus de cent condamnés à des peines correctionnelles ont obtenu, soit remise entière, soit une notable réduction sur la durée de leur peine. Un nombre à peu près égal d'individus condamnés pour des crimes contre les personnes ou les propriétés, et détenus dans les maisons centrales du royaume, ont vu les portes de leur prison s'ouvrir devant eux ou ont obtenu des commutations en simples peines correctionnelles.

Dans cette catégorie se trouvent les cinq complices de Quenisset, condamnés, en 1841, par la cour des pairs à la peine de mort, pour attentat contre la vie de LL. AA. RR. Mgrs les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Angoulême, et dont la peine fut commuée en bannissement; ce sont Brazier, condamné à mort, dont la peine d'abord commuée en travaux forcés à perpétuité, vient de l'être en réclusion temporaire; Jarasse, condamné à la déportation, dont la peine est commuée en sept années d'emprisonnement; enfin Petit, Malet et Boucheron, qui ont obtenu une notable réduction dans la durée de leur peine.

Huit condamnés, en 1833 et 1835, dans les troubles de l'Ouest, figurent aussi sur les états de grâce signés par le roi. Tous ces Vendéens avaient été condamnés aux travaux forcés à perpétuité, comme coupables d'assassinat. Leur peine a été commuée en une réclusion qui varie de cinq à dix ans.

Quatre condamnés en décembre 1844 dans l'affaire dite complot de Marseille, ont également éprouvé la clémence royale.

Enfin neuf forçats des bagnes de Rochefort, Brest et Toulon, dont la conduite a été constamment bonne ou qui se sont signalés par des actes de dévouement, ont vu tomber leurs fers.

Conformément au désir du roi, ces diverses grâces ont dû être portées à la connaissance de ceux qui les ont obtenues, le 10 octobre courant, jour du mariage du prince.

Nous traduisons du *Tiempo* les nouvelles suivantes, qui nous paraissent mériter quelque intérêt :

Les princes français ont parcouru hier matin notre capitale dans une berline, sans autre accompagnement ni escorte que l'ambassadeur de France, le baron A. Thalin, et quelques personnes de leur suite.

Ils ont été ensuite au palais de Saint-Jean, rendre visite à l'infant don François de Paule.

Le vapeur le *Pharos*, venant d'Oran d'où il est parti le 10 octobre, est entré; le 14 octobre à Marseille nous avons reçu par cette voie les nouvelles suivantes, que nous extrayons de l'*Echo d'Oran* :

La nécessité de savoir d'une manière positive ce qu'il en était des nouvelles répandues sur plusieurs points qu'Abd-el-Kader, ou au moins un de ses lieutenants, était passé par le sud avec un corps de cavalerie, avait engagé à faire pousser plusieurs reconnaissances profondes de ce côté; elles n'avaient rien rencontré. Profitant de cette occasion de réunion, un groupe de 150 cavaliers, composé des Beni-Maïhar, de Douairs et

lord Allah, demanda et obtint la permission de courir dans la direction de Sidi-Youssef et El-Abed, à treize lieues sud-ouest de Sidi-bel-Abbes; il est tombé sur les troupes des Ouled-Elas averti des Beni-Maïhar venus. La prise d'abord fut immense, mais, contraindre dans leur retraite par une poursuite acharnée, abandonné la meilleure partie de leur prise, et leur resta suffira largement encore pour les organiser de la perte de 4 chevaux et de 6 hommes tués. Celle qu'ils ont fait subir à leurs adversaires a été plus considérable, mais le principal résultat de cette opération est d'avoir dessiné d'une manière tranchée la position des tribus qui sont pour ou sur la frontière du pays habité, vis-à-vis celle qui a restées hostiles dans le Sahara. En même temps, coup non moins heureux était dirigé du sud de la région de Mascara. Les Ahumja, soutenus par des caïds des Assossens, ont atteint une fraction des affaires insoumis.

On nous écrit de Tiarret, à une date toute récente, que le célèbre Djelloul, chef le plus influent du Djebel-Amour est arrivé dans cette place. C'est la première fois qu'il se décide à cette démarche, elle a été vue avec le plus grand plaisir par les tribus de cette région du Sahara. C'est un indice bien favorable pour la tranquillité des hauts plateaux dont dépend certainement celle du Tell. Djelloul a dû partir de Tiarret pour aller à Alger. Cette nouvelle donnée par les Arabes n'est pas encore confirmée.

Excepté les bruits souvent répétés de la prochaine venue d'Abd-el-Kader, on ne sait rien de positif sur ce qu'il devient; il paraît avoir toujours sa demeure à Ain-Zora, fontaine située dans le nord-est de Taza, à une grande journée. Son activité extraordinaire n'y sommeille pas sans doute, et il faut toujours s'attendre à voir la cause musulmane se redresser contre nous là où paraît notre infatigable adversaire.

M. le ministre des finances, usant du droit que lui confère l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance royale du 19 août 1845, a fait, par deux décisions, en date des 22 août et 29 septembre derniers, plusieurs additions à la nomenclature des marchandises qui peuvent être transportées par les paquebots-postes.

A l'avenir, les articles dénommés ci-dessous seront admis à bord des paquebots :

Pour l'exportation, les blondes, dentelles et linons; les instruments de chirurgie; la partie de la mercerie comprenant les instruments et les matières propres à la couture et à la broderie; les modes et nouveautés; les fruits confits et les sucreries préparées.

Pour l'importation, les cachemires; les objets d'art et de curiosité; les sangsues, l'aloès, le thé, la vanille.

Les instruments de chirurgie et les sangsues seront tarifés au poids. Les blondes, dentelles et linons, à la valeur. Les autres articles, au volume.

S. Ex. M. Martinez de la Rosa, ambassadeur de S. M. la reine d'Espagne a remis au roi et à la reine, en audience particulière, les réponses de LL. MM. la reine et la reine douairière d'Espagne aux lettres en demande de mariage de S. A. R. l'infante Marie-Louise. (Moniteur.)

Un conseil des ministres a été tenu samedi. On s'y est occupé des affaires de Taïti. Les dernières nouvelles de M. Bruat ont paru si graves qu'on a jugé indispensable d'envoyer avec un nouveau renfort d'hommes une demi-batterie d'artillerie de campagne, de la poudre et des munitions de guerre.

On dit que Madame la princesse Demidoff vient d'intenter contre son mari une demande en séparation de corps.

Le paquebot des Antilles, le *Medway*, a apporté quelques nouvelles du Mexique, en date de la Vera-Cruz, 1<sup>er</sup> septembre. Quoique reçu avec enthousiasme à la Vera-Cruz, par les troupes, Santa-Anna a été, dit-on, accueilli plus froidement par la masse des habitants. L'escadre américaine ne semblait pas disposée à attaquer le fort de Saint-Jean-d'Ulloa. De la Vera-Cruz, Santa-Anna s'est rendu à sa maison de campagne, située à quatre lieues environs de Xalapa, et, jusqu'à la date du 28 août, il ne l'avait pas encore quittée pour Mexico. Au départ du *Medway*, le bruit courait à la Vera-Cruz qu'un contre-révolution venait d'avoir lieu en faveur d'Herrera.

M. Ernest Portalis, qui se portait au collège extramuros de Toulon, a été proclamé député à la majorité de voix, obtenues sur son concurrent M. Denis.

Notre correspondant de Cadix nous écrit le 8 octobre :

Comme les troupes d'Espagne voyagent qui, lorsqu'il vient d'hiver, regagnent les pays chauds, les hôtes habituels dans ce composé notre société pendant la saison des tristes, se rapprochent de nous; lord Brougham est déjà arrivé; son ami M. Temple Lea, député de Westminster, est attendu incessamment, ainsi que M. Welford. Un grand nombre d'étrangers de distinction se succèdent chaque jour, et notre ville commence à prendre cette physionomie animée qu'elle conserve tout l'hiver.

Le *Tiempo* continue à nous donner des détails intéressants sur le séjour des princes français à Madrid. Voici ce que nous lisons à cet égard dans cette feuille, qui, comme on sait, n'est pas suspecte de trop de tendresse envers le pouvoir :

A 3 heures 1/2 les princes ont reçu les autorités militaires de la place et de la garnison.

Le capitaine-général les a harangués de la manière suivante :

« Très illustres seigneurs, la garnison de Madrid vient féliciter VV. AA. Hier elle a eu l'honneur de recevoir dans ses rangs les valeureux fils d'un grand roi allié de notre royaume. Soldats et chefs, ont été pleins d'orgueil de voir sur vos nobles fronts les traces de leur propre travail. Leurs sympathies pour vos augustes personnes se sont accrues dès ce moment, et ces sympathies sont celles que je viens vous offrir au nom de l'armée de la Nueva-Castilla.

« Dieu veuille que votre séjour sur notre sol soit aussi agréable à VV. AA. comme il l'est à tous les soldats espagnols. »

S. A. R. M. le duc de Montpensier répondit au nom des deux princes avec des sentiments et des paroles énergiques qui ont vivement émus les assistants.

« Je vous remercie, M. le capitaine-général, pour les sentiments que vous nous manifestez au nom de la garnison de Madrid. Ces nobles sentiments m'ont profondément ému. Je me sens heureux de profiter de cette occasion pour féliciter les vaillants officiers qui commandent dans l'armée de la Nueva-Castilla. Je suis plus heureux encore de m'unir à l'héroïque nation espagnole, qui conservera dans l'avenir, je n'en doute pas, la haute place qu'elle a cessé d'occuper dans les pages de l'histoire. »

On dit que l'on donnera le titre de majesté au mari de la reine, par un décret royal.

Il paraît que l'escadre anglaise évoluant dans la Méditerranée fera une relâche à Barcelonne.

Le banquet donné avant-hier par les princes a été somptueux. Il règne une grande cordialité entre les princes et la famille royale d'Espagne.

Hier mercredi, les princes ont reçu à l'ambassade de France la visite de l'infant don Francisco de Paola et de ses augustes fils.

Le soir il y a eu grand banquet à l'ambassade, auquel ont assisté les ministres, les capitaines-généraux, les ducs de Bailen et de Valence, des grands d'Espagne, etc.

Un brillant feu d'artifice a été tiré devant le palais. L'aspect que présentait la population de toutes les rues de Madrid était admirable; de tout côté il y avait un grand mouvement.

L'ambassadeur anglais n'a pas assisté aux cérémonies.

Le duc de Montpensier a fait des brillants cadeaux, en son nom et en celui de son auguste père, à beaucoup de personnes de la cour. On parle aussi d'abondantes aumônes aux pauvres et aux établissements de bienfaisance.

Tous les journaux de Madrid dédient à LL. MM. des articles de satisfaction pour le double mariage.

On dit qu'un balcon de la place Major a été loué 8,000 réaux.

Tous les Français résidant à Madrid ont été présentés aux princes par M. le comte Bresson. Des discours ont été prononcés. (Tiempo.)

Les états de l'Allemagne continuent à envisager la question des mariages espagnols sous leur véritable point de vue et il paraît que la diplomatie anglaise n'est pas complètement échouée à Vienne comme à Berlin, dans ses efforts pour annoncer une manifestation diplomatique en commun contre le mariage du prince français avec la sœur de la reine d'Espagne. Le cabinet anglais en est réduit à faire insérer quelques articles de correspondances hostiles à la France dans la *Gazette d'Angoulême* ce réceptacle commun de toutes les idées et de toutes les opinions les plus contradictoires.

Portugal. — Nous recevons de Lisbonne, à la date du 6 octobre, les nouvelles les plus importantes. Un revirement complet vient d'avoir lieu dans ce pays. Le ministre Palmella a été destitué en masse, et remplacé par MM.

Le maréchal marquis de Saldanha, président du conseil, ministre de la guerre;

Le vicomte d'Oliveira, de l'intérieur;

Le vicomte de Correia, des affaires étrangères;

D. Manoel de Portugal et Castro, de la marine;

D. José Jacinto Valente Farino, de la justice;

Le maréchal duc de Terceira est nommé lieutenant-général de la reine dans les provinces du nord, avec de pleins pouvoirs.

Un décret royal révoque celui de réorganisation des gardes nationales, qui s'opérait d'ailleurs avec une lenteur qui indiquait assez que la révolution septembriste n'avait quelque consistance qu'à Lisbonne.

Cette nouvelle péripétie, qui rend le pouvoir au parti conservateur, s'est accomplie avec le plus grand calme, et, comme l'illustre le *Clamor público* de Madrid, avec une facilité qui atterre.

Une proclamation de la reine annonce ce grand changement aux Portugais, et lui donne pour motif le maintien des grands principes consacrés par la charte de l'immortel restaurateur des libertés publiques: La reine déclare, en outre, qu'elle fera réviser ce pacte fondamental avec maturité, mais dans la forme et par les moyens qui y sont indiqués.

Nous attendons d'autres détails pour exprimer notre propre pensée sur cet événement.

(Phare des Pyrénées.)

Des nouvelles d'Irun du 11 de ce mois, dit la *Gazette Méridionale*, annoncent que les mariages avaient été célébrés la veille, à midi, dans l'église d'Atocha, et que Madrid était parfaitement tranquille.

De son côté, la *Patrie* d'aujourd'hui affirme que le gouvernement a reçu la nouvelle du double mariage.

Nous avons dit que le consul anglais à Paris avait accepté l'invitation qui lui avait été faite pour le dîner de M. Martinez de la Rosa, en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de S. M. la reine d'Espagne. Nous devons ajouter que lord Normanby lui-même était au nombre des convives, s'il est vrai que M. Bulwer s'est retiré à Aranjuez, le jour de l'entrée des princes français à Madrid, lord Normanby n'a pas voulu pour sa part limiter dans d'aussi sottes rancunes.

On annonce que les souverains des divers états de l'Allemagne ont refusé aux libres-échangistes l'autorisation de former des sociétés pour la propagation de leurs doctrines.

Bientôt cinq congrès différents vont se trouver réunis en Allemagne. Le congrès des philologues et archéologues, à Iena (Prusse); celui des gens de lettres, à Dresde (Saxe); celui des pédagogues ou professeurs des cercles, à Mayence; celui des architectes, à Gotha; et celui des naturalistes, à Bielefeld, dans le Holstein.

Une correspondance de Dublin adressée au *Standard*, annonce que des rassemblements tumultueux se forment dans divers centres pour empêcher le transport des grains et autres denrées dans les grandes villes. Depuis deux ou trois jours; on a tué dans ces contrées une vingtaine de chevaux, et les fermiers qui persistent à employer les leurs aux transports des grains, ont été prévenus que, s'ils ne cessent d'envoyer des denrées hors de leurs paroisses respectives, on les abattra eux-mêmes à coups de fusil, comme leurs chevaux. Il résulte de cela, que dans les villes que l'on bloque en quelque sorte ainsi dehors, le prix des denrées hausse d'une manière effrayante.

Le conseil d'Etat vient de résoudre une question qui intéresse au dernier point cette malheureuse population ouvrière, qui dans tout le nord de la France, habite les caves des maisons. La difficulté a été soulevée par un tissand de la Mayenne, qui s'est adressé au conseil de préfecture de son département pour obtenir la décharge de l'impôt des portes et fenêtres. L'administration avait conclu au maintien de la taxe, par le motif que les fenêtres de la cave du réclamant étaient à châtis mobiles; mais le conseil d'Etat, considérant qu'aux termes de l'article 5 de la loi du 4 frimaire an 7, les ouvertures servant à éclairer ou à aérer les caves et autres locaux, non destinés à l'habitation des hommes, ne sont pas soumises à la contribution des portes et fenêtres considérant que les caves à tissand ne sont et ne peuvent être destinées à l'habitation des hommes; que la distinction établie dans l'instruction du 11 mars 1841 entre les fenêtres à châtis dormans n'est pas conforme aux termes et à l'esprit de la loi organique du 4 frimaire an 7, qui ne distingue pas les ouvertures servant à éclairer de celles servant à aérer; que cette interprétation a d'ailleurs été contredite de la manière la plus formelle par M. le ministre des finances, qui, à la Chambre des pairs, dans la séance du 23 juin 1841, a déclaré que les ouvertures des pièces basses où les tissands ont leurs métiers; le conseil d'Etat a affranchi le requérant de la taxe.

L'INSULAIRE FRANÇAIS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

PRIX DE L'ABONNEMENT pour la Corse : Un An 16 fr., Six mois 8 fr., Trois mois 4 fr. — Pour le Continent français 18 fr. par an — Pour l'Étranger 20 fr. On s'abonne à Bastia au bureau du Journal et à Paris à l'Office Corresp. de Lézoulier, rue N. D. des Victoires 46 (place de la Bourse) où l'on reçoit les annonces. Le Prix des Annonces est de 25 centimes la ligne. Les lettres non affranchies seront refusées.

— Le Moniteur publie le tableau des opérations de la Banque de France dans le troisième trimestre de l'année 1846.

Le mouvement général des caisses pendant ce trimestre s'est élevé à 3 milliards 320 millions.

Le chiffre des escomptes de Paris est monté à 276 millions, celui des escomptes des comptoirs à près de 105 millions; les avances sur lingots et monnaie ont été de 18 millions, les avances sur les effets publics de près de 9 millions.

Le mouvement du compte courant avec divers s'est élevé à 2 milliards 762 millions, dont environ moitié en recette et moitié en dépense.

Le mouvement du compte courant du trésor a été de 215 millions dont 93 millions en recette et 123 millions en dépense; la moyenne de ce compte courant pendant le trimestre avait été de près de 120 millions; au 25 septembre dernier, il était à 97 millions.

La moyenne des espèces en caisse a été pendant le trimestre; de 189 millions, et la moyenne des billets en circulation de 238 millions.

Au 25 septembre dernier, la somme des espèces en caisse était de 174 millions, et le montant des billets à ordre de 256 millions.

— On écrit de Venise, à la date du 25 septembre : « La nouvelle de l'évasion du comte de Montemolin, qui vient de se répandre dans notre ville, a causé ici quelque surprise. On venait d'acheter pour le comte de ce prince et en son nom un des trois palais de Monteceno, situé sur le grand canal. Ce palais a été payé 350,000 fr. environ. On pense que le comte de Montemolin viendra fixer sa résidence dans cette ville, d'autant plus que son mariage avec une princesse de Modène a été annoncé dans certains cercles comme étant tout-à-fait décidé. »

— Voici, dit un journal, la quantité de blé consommée en France, à diverses époques, en masse et par individu :

Table with 4 columns: Époques, Quantités totales, Par habitant, Autorité. Rows include years 1700, 1760, 1764, 1784, 1791, 1811, 1818, 1839.

Ainsi, en un siècle et demi, la population de la France n'a pas même doublé, et la consommation de blé a plus que triplé.

Depuis 1815 jusqu'à ce jour, la France a importé un supplément annuel s'élevant en moyenne à 800,000 hectolitres de froment, et dépassant une valeur d'au moins 17 millions et demi de francs.

Dans une période de trente ans, commençant en 1815 et ayant pour terme 1845, la production du froment n'ayant pas égalé la consommation, il a fallu, à la suite de vingt récoltes, introduire des blés étrangers pour suppléer aux blés indigènes. Les quantités importées ont été une fois de plus de 3 millions d'hectolitres; c'était en 1832; trois fois de plus de 2 millions, en 1840, 1842 et 1843; trois fois de plus de 1 million; huit fois de 155,000 hectolitres à 700,000. Pendant les dix autres années, l'importation a été nulle ou au-dessous de 66,000 hectolitres.

Ainsi, en France, sur trois récoltes, une est suffisante, et deux ne produisent pas assez pour égaler entièrement la consommation du froment.

— Un aéroplane célèbre, M. François Arban, vient de faire à Trieste une ascension dont les circonstances sont assez extraordinaires.

Deux fois cette ascension avait dû être renvoyée à cause du mauvais temps. Le 8 septembre, le public s'était réuni pour la troisième fois; mais l'appareil qui dégageait le gaz n'en avait pas fourni une quantité suffisante pour élever le ballon, l'aéroplane et la nacelle. Dans cet embarras, M. Arban trouva le moyen d'élever sa femme, qui voulait partager ses périls, de tromper la vigilance de l'autorité, et enfin de s'élever sans autre appui que les cordes, sur lesquelles il était assis, et auxquelles il se tenait d'une main, tandis que de l'autre, il sautait le public. Le ballon s'éleva d'abord à une hauteur de mille pieds en se dirigeant vers les montagnes de Corsi; mais, arrivé plus haut, il fut entraîné dans une direction tout-à-fait opposée, c'est-à-dire vers le golfe de Trieste. On désespéra long-temps de revoir le téméraire aéroplane, qui, les jambes pendantes, les mains forcément élevées et fermées, légèrement vêtu et sans gants, courait le plus grand danger de voir la circulation de son sang arrêtée, d'être saisi

d'un vertige ou glacé par le froid qui se fait sentir dans les hautes régions de l'air. La nuit se passa sans qu'il eût aucune nouvelle de lui, quoiqu'un grand nombre de barques se fussent mises à sa recherche. M. Arban, au désespoir, avait couru jusqu'à l'extrémité du môle de San-Carlo, mais sans pouvoir rien apprendre sur son compte. Enfin, le 9 septembre, à cinq heures du matin, le bateau le San-Vincenzo, du patron Francesco Salvagno, a ramené M. Arban et son ballon. Salvagno et son fils ont déclaré que, partis de Chioggia pour aller à la pêche dans les eaux du Grao, ils avaient trouvé M. Arban plongé dans la mer jusqu'à la ceinture, et retenu seulement par son ballon qui l'entraînait. Ces braves gens se portèrent vers lui non sans danger, et le joignirent à un mille environ de l'écueil du Grao, vers 10 heures trois quarts du soir. L'aéroplane était descendu vers la mer à sept heures et demie, et, par conséquent, était demeuré plus de trois heures dans cette dangereuse position.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

DE PAR LE ROI, LA LOI ET LA JUSTICE. M<sup>r</sup> Vincent Cagnani, avoué au tribunal civil séant à Bastia, demeurant rue droite, et celui constitué pour le Sieur Louis Bertarelli négociant et président de la chambre de commerce séant à Bastia y demeurant : Fait savoir que le vendredi vingt novembre prochain, à onze heures du matin, à l'audience publique du tribunal civil séant à Bastia, au palais de justice ci-devant des Missionnaires, où se poursuit la saisie dont il sera parlé plus bas, il sera procédé à l'adjudication des immeubles ci-après, dans les formes voulues par la loi, les quels immeubles ont été saisis réellement à la requête de M. Bertarelli susdit, par procès-verbal de Bartoli huissier, du vingt trois juillet dernier, dûment enregistré sur le sieur Bonavia Antoine-Félix propriétaire, et Giorgi Pierre-François prêtre, tous les deux demeurans à S<sup>te</sup> Lucie, canton de S<sup>te</sup> Nicolas; lequel procès-verbal a été visé le même jour par M. le Maire de S<sup>te</sup> Lucie et transcrit au bureau de la Conservation des hypothèques de l'Arrondissement de Bastia le onze août dernier vol. 4 n<sup>o</sup> 41.

1<sup>o</sup> Un Enclos complanté à oliviers, sis au lieu dit Petrianni commune de S<sup>te</sup> Lucie de Moriani, canton de S<sup>te</sup> Nicolas, arrondissement de Bastia, dans lequel il y a deux pommiers et deux figuiers, aboutissant d'un côté avec propriété du Sieur Pierre-Paul Bernardini de Velone, d'un autre côté avec celle de François Bonaldi. La dit enclos est exploité par le Sieur Giorgi Pierre-François, prêtre desservant demeurant à S<sup>te</sup> Lucie de Moriani soi-disant propriétaire tiers-détenteur; et a une contenance de deux ares environ, sur la mise à prix de cent francs. . . . . 100 . . . . .

2<sup>o</sup> Une maison située à S<sup>te</sup> Lucie, canton de S<sup>te</sup> Nicolas Arrondissement de Bastia : au lieu dit Alle Piazze aboutissant d'un côté avec propriété de Mathieu Giocconi, d'un second côté avec maison de Marie veuve Cimignani, d'un troisième côté avec chemin public. Cette maison se compose au rez-de-chaussée d'un corridor et d'une écurie, au premier étage d'un corridor et une chambre, au deuxième étage de deux pièces et au-dessus de ce deuxième étage d'un grenier et un Gratajo pour sécher les châtaignes. Cette maison est occupée par le Sieur Bonavia débiteur saisi, officier en non activité.

3<sup>o</sup> Un terrain complanté à vigne et en jardin potager, où il y a aussi quelques arbres fruitiers sis Alle Piazze, commune de S<sup>te</sup> Lucie, susdit Arrondissement de Bastia, de la contenance de huit ares environ aboutissant d'un côté avec propriété de Marie veuve Gimignani de S<sup>te</sup> Lucie, d'un autre côté avec celle de Don François Peretti, d'un troisième côté avec propriété de Paul-Félix Bonavia de San Giovanni.

La dite maison ainsi que l'enclos Alle Piazze seront adjugés conjointement sur la mise à prix de deux cents cinquante francs. . . . . 250 . . . . .

4<sup>o</sup> Un terrain complanté à vigne au lieu dit Fornello de la contenance de neuf ares environ, situé dans la commune de S<sup>te</sup> Lucie, canton de S<sup>te</sup> Nicolas, arrondissement de Bastia, aboutissant d'un côté avec propriété de la veuve Muller de S<sup>te</sup> Lucie d'un autre côté avec propriété de Jean-Paul Bonaldi de San Giovanni.

5<sup>o</sup> Un terrain où soit makî au lieu dit Corbaja commune de S<sup>te</sup> Lucie canton de S<sup>te</sup> Nicolas arrondissement de Bastia dans lequel existent sept plants de châtaigniers et dont la superficie est de six ares environ, aboutissant d'un côté avec propriété des héritiers Tristanti, d'un autre côté avec celle de Pierre-Paul Anton-

6<sup>o</sup> Un terrain complanté à vigne au lieu dit Ponzchia et dont la superficie est de six ares environ sis dans la commune de S<sup>te</sup> Lucie précité arrondissement de Bastia. Les dits terrains décrits aux numéros 4, 5 et 6 dessus, seront adjugés conjointement en un seul lot la mise à prix de cent-vingt-dix fr. . . . . 190 Bastia, le vingt octobre 1846. Signé : V. CAGNANI.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE FABIANI

ALMANACCO Per l'Anno del Signore 1847 DEL GRAN PESCATOR DI CHIARAVALLE, Collaggiunta di varia Canzonette. Prezzo : 10 cent.



PAQUEBOTS A VAPEUR DE LA COMP<sup>agnie</sup> VALERY FRÈRES. Service régulier entre Bastia et Marseille et entre Bastia et Livourne.

LA LETIZIA,

partira de Bastia pour Marseille dimanche 25 du courant à 8 heures du matin.

Un autre bateau à vapeur partira de Bastia pour Ajaccio le 30 du courant, à 7 heures du matin, touchant à l'île-Rousse et Calvi et il arrivera à Ajaccio le même jour.

Il repartira pour Bastia le 31 dito à 10 heures du soir relâchant de même à Calvi et l'île-Rousse.

PORT DE BASTIA.

ARRIVÉES.

LIVOURNE, 15 octobre, bat. à vap. Maréchal Sebastiani de 31 tx, c. Bertocci, passagers.

NAPLES, 16 id. balancelle St-Philippe, de 42 tx, Palomba, en lest.

MACINAGGIO, 16 id. gondole Conception, de 3 tx, c. Pasquali vin.

MARSEILLE, 19 id. bat. à vap. Letizia, de 74 tx, c. Bugliani, divers.

GOLFE DE LA SPEZZIA, 19 id. bat. à vap. Télégraphe, de 53 tx, c. Lota, passagers.

LIVOURNE, 20 id. bat. à vap. Pozzodiborgo, de 28 tx, c. Siseo, passagers.

AJACCIO, 21 id. bk-golette Cirno, de 100 tx, c. Siseo.

MARSEILLE, 21 id. baquetot Bastia, de 120 ch. c. Santi, lieutenant de vaisseau, dépêches et passagers.

DÉPARTS.

MARSEILLE, 15 octobre, bk golette Bonne Héloïse, de 77 tx, c. Gimie, blé.

BONIFACIO, 15 id. gondole St-Antoine, de 10 tx, c. Gavini, en lest.

LIVOURNE, 15 id. bk-golette Assomption, de 69 tx, c. Oliva, en lest.

LIVOURNE, 15 id. bat. à vap. Maréchal Sebastiani, de 31 tx, c. Bertocci, passagers.

MARSEILLE, 16 id. paquebot Bastia, de 120 chev. c. Santi, lieutenant de vaisseau, dépêche, et passag.

LIVOURNE, 19 id. brik Général Sebastiani, de 119 tx, c. Valzi, en lest.

LIVOURNE, 19 id. bateau Jeune Cléante, de 21 1/2 ch. c. Petit, lupins.

GOLFE DE LA SPEZZIA, 20 id. bat. à vap. Télégraphe, de 53 tx, c. Lota.

LIVOURNE, 20 id. bat. à vap. Commerce de Bastia, de 104 tx, c. Valzi, passagers.

REVUE Gérant N. TARTAROLI. BASTIA IMPRIMERIE FABIANI.

BASTIA (CORSE.)

SOUSCRIPTION POUR LE LIBRE ÉCHANGE.

Nous publions aujourd'hui une première liste d'adhésion au mouvement qui se manifeste en France pour obtenir progressivement que la liberté soit substituée dans les transactions commerciales à la doctrine de prohibition et de protection quand même. Ce qui importe le plus dans cette manifestation ce n'est pas le chiffre élevé de chaque souscription, mais le grand nombre des adhésions. Il s'agit, en ce moment, d'une démonstration qui sera d'autant plus significative qu'elle sera plus générale. C'est ainsi que partout on a compris la portée de cet acte important. Le mouvement, loin de se ralentir se propage chaque jour et trouve de nouvelles marques de sympathie. — La prohibition ne s'abandonne pas au reste; elle accepte le combat et des associations pour la faire prévaloir se forment également dans différentes villes, à Rennes, à Lille, etc. il faut donc que ses adversaires ne s'endorment pas et manifestent de leur côté, leurs désirs et leurs espérances. Ce n'est que par l'ensemble qu'on pourra triompher d'obstacles qui grandiront d'autant plus que les intéressés à maintenir le statu quo seront plus effrayés par l'opposition que rencontreront leurs doctrines de monopole. Tout le monde combat ici pour ses propres affaires; commerçants, négociants, armateurs, consommateurs, producteurs même, qui, en échange d'une protection onéreuse se voient accablés eux-mêmes de droits considérables qu'ils paient au profit d'industries rivales, tous doivent faire leurs efforts pour faire cesser un état de choses qui se traduit en charges réelles pour tout le monde.

Voici cette première liste de souscription.

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes Valery frères (100 fr.), Piccioni A. (100), Podestà frères (50), Martin A. (25), Dominici père et fils (10), Oranga père et fils (10), Fabiani C. (5).

TOTAL fr. 300.

L'on nous communique la lettre suivante, adressée au Rédacteur du Courrier français, lettre qui proteste, une fois encore, contre les ridicules attaques dont la population de notre pays est, parfois encore, l'objet de la part des publicistes de Paris qui la jugent si souvent sans la connaître.

A M. le Rédacteur du Courrier français. Bastia, le 23 octobre 1846.

Monsieur le Rédacteur,

Dans un article de votre journal du 11 courant où vous agitez la plus haute et la plus grave des questions politiques, qui transportent tout-à-coup le lecteur de Madrid, de Londres et de Paris parmi les buissons et derrière les murs où s'exécutent les duels corse; vous ajoutez que l'amie à l'entente cordiale de la France s'empressera d'imiter cette singulière façon de se battre pour assassiner ainsi traitressement son allié, n'ayant pas le courage de lui offrir un duel loyal, et à force ouverte. Ce peut être là de l'esprit agréable pour des hommes qui se soucient peu de la vérité; mais vous nous permettez de ne pas admirer votre logique.

Votre journal étant un des représentants les plus châtieux du parti libéral en France, je croyais que, au nom des personnalités, vous étiez le défenseur des peuples, ou, tout au moins, que vous deviez respecter ceux que Rousseau appelait peuple brave et hospitalier.

Je me suis trompé. Sied-t-il bien pour les crimes de quelques misérables que les citoyens corse poursuivent de leur haïne et de leur mépris, d'attaquer ainsi en masse notre pays? N'avez-vous pas réfléchi, que ces déplorable habitudes (bien rares aujourd'hui) si elles existent, nous pouvons bien les faire remonter à l'incertitude de tous nos gouvernants, qui nous ont considérés jusqu'à ce jour comme indignes de jouir des bienfaits de la civilisation? Que nos administrateurs, au lieu de s'occuper de notre bien moral en faisant le bien matériel, songeaient à arrondir le plus vite leur fortune pour retourner à en jouir paisiblement sur le continent? Et venant à des considérations particulières, qui peut révoquer en doute le courage réfléchi et spontané des Corses? Il ne peut provenir qu'à des esprits superficiels et frivoles et à des transfuges pamphletaires de refuser ainsi aux Corses le courage loyal et force ouverte. L'Europe peut témoigner de leur valeur comme soldats, et de leur courage personnel dans les questions d'honneur. Ne serait-il pas temps pour vous d'en finir avec ces ridicules accusations, après les avoir répétées pendant plus d'un demi-siècle, pour vous qui faites semblant de vous fléchir, si nous ne vous appelons pas frères du continent? Devriez-vous pas représenter à la France à l'occasion des épouvantables assassinats, qui se commettent tous les jours surtout dans la capitale du monde civilisé, crimes presque toujours suivis de vols et d'atrocités inouïes, ou de ces nombreux attentats à la pudeur avec des circonstances qui font frémir et que la plume refuse de retracer, on de ces lâches faussaires qui parviennent à puiser jusque dans les coffres de l'État? Eh bien! fouillez les annales criminelles de la Corse, ce repaire d'hommes féroces, comme disent nos frères du continent et vous verrez la différence de nos mœurs, de nos crimes, et surtout des mobiles, qui nous poussent à les commettre. Mais chaque pays a ses crimes, ses vices et ses défauts, dont la presse devrait plutôt s'attacher à rechercher les causes pour les détruire, que de les exploiter dans nous ne savons quel intérêt de bel esprit dédaigneux et froideur.

Peut être, M. le Rédacteur, comprendrez-vous que quand on se donne la difficile et grave mission de diriger l'opinion publique, on devrait prendre au sérieux ce sacerdoce et faire la part des misères et des faiblesses de chacun et qu'il est peu noble de flétrir une population entière, dont, au besoin, on revendique les sympathies, et dont, avec un peu de mémoire, il serait si facile de se rappeler les preuves de courage et de loyauté qu'elle a données en tant de circonstances.

Agréés etc. A. S. PADOVANI, D<sup>r</sup> M<sup>r</sup>

Nous venons d'apprendre un acte de dévouement et de courage qui mérite d'être porté à la connaissance du public.

La nuit du 13 au 14 du courant, un incendie se déclara au rez-de-chaussée de la maison du nommé Antoine-Simon Nicolai, de la commune de Crocicchia. Ses progrès furent si rapides que la famille de cet infortuné fit des vains efforts pour s'échapper; et que les neuf personnes dont elle se compose, réunis dans une pièce du premier étage où le feu n'avait pas encore pénétré, mais qu'il enveloppait de tous côtés, se virent réduites à implorer des secours, qui selon toute apparence, devaient arriver trop tard.

Leurs cris de détresse furent entendus par le S<sup>r</sup> François-Xavier Moro Giafferi, agent-voyer cantonal, qui se rendit en toute hâte sur le lieu du sinistre. Le rez-de-chaussée de la maison Nicolai n'était déjà plus qu'une fournaise et les flammes envahissaient le premier étage

et la toiture. Sans perdre un instant, le sieur Giafferi s'élança à l'étage supérieur d'une maison attenante à la première et, après avoir renversé une cloison, il parvint à descendre dans la pièce même d'où partaient les cris de détresse. Là, à l'aide d'une corde dont il avait eu soin de se munir, il fit successivement descendre, par une fenêtre, les malheureux infortunés et ne s'échappa lui-même, par la même voie, qu'après les avoir tous sauvés.

Les habitants du village étaient arrivés de tous côtés; le sieur Giafferi se mit à leur tête et, les invitant de la voix et de l'exemple, il finit pour se rendre maître du feu qui menaçait de consumer la moitié du village.

Les maires de Crocicchia et des communes environnantes, le juge de paix du canton, en rendant compte de cet événement à l'autorité supérieure, ont recommandé le sieur Giafferi à sa bienveillance et à sa justice. Nous serions heureux de pouvoir bientôt annoncer à nos lecteurs que cet appel a été entendu.

Le concours pour une des bourses fondées à Rome par M. le docteur Siseo a eu lieu cette semaine. Plusieurs candidats s'étaient présentés. M. Fortuné Guasco, dont nous avions eu occasion de constater les titres à obtenir la préférence, a été en effet désigné par la Commission établie au conformé des dispositions du legs Siseo. C'est avec grand plaisir que nous constatons ce résultat, car M. F. Guasco a toutes les qualités qui doivent faire de lui un peintre distingué. Les admirables modèles, qu'il sera à même d'étudier à Rome, ne feront que développer et perfectionner ses dispositions naturelles, déjà éprouvées par des travaux remarquables. C'est donc là un excellent choix fait par la Commission.

M. de Frosno, Procureur-général à la cour royale de Bastia, est arrivé sur le paquebot-poste de la semaine dernière.

M. d'André, ancien professeur du collège royal d'Auch, est nommé inspecteur de l'académie de la Corse.

M. Bouchez, inspecteur de l'académie de la Corse, est appelé aux mêmes fonctions, dans l'académie de Toulon.

— Nous lisons dans l'Union du 16 octobre Journal du Mans :

« Nous apprenons avec un vif plaisir que M. l'abbé Tollemer, qui avait été nommé dernièrement professeur du collège royal de Bastia, a refusé l'avancement que lui procurait sa nouvelle position, et qu'il continuera à administrer le collège de notre ville, où son départ eût laissé d'unanimes regrets.

« A Monsieur le Rédacteur de l'Insulaire Français, Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie de vouloir bien faire insérer dans les colonnes de votre journal la lettre que je viens d'adresser à M. le Maire de la ville. Agréés, etc. F. VIDAU, Monsieur le Maire,

Les entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous relativement au choix d'un local destiné à placer la Bibliothèque que M. le D<sup>r</sup> Prêt à l'égale à la ville, ont dû vous convaincre que je n'étais pas exclusivement animé par mon intérêt personnel. Les offres et les projets que j'ai eu lieu de faire par écrit ou de vive voix, avaient paru très conformes à l'intérêt de la commune; aussi étaient-ils gâtés par la majorité des membres du conseil municipal, et agréés en vain, surtout, de leur opportunité, des faibles ressources de la ville, et des inconvénients aussi graves qu'insurmontables dont les autres locaux semblaient affectés. Aujourd'hui je me vois forcé de changer d'avis, ou du moins de mettre plus de circonspection dans ma manière de voir et d'agir.

Je ne suis point l'esclave de mes intérêts personnels. Des raisons publiques, dit-on, qu'il est inutile d'approfondir s'opposent à ce que le local occupé par le Maire soit affecté à la Bibliothèque. M. le Bibliothécaire, dans un rapport remis, il y a à peine un mois, et dans plus d'un détail les avantages de l'ancien local que j'avais proposé, sans toutefois, il est vrai, lui accorder la préférence absolue; aujourd'hui, après mûre réflexion, sans doute, il pense que ce même local n'est ni suffisant, ni convenable, et se lie de s'en expliquer formellement avec les membres de votre commission. Si la majorité de la commission partage cette opinion, je me rendrais coupable d'un acte d'obstination en persistant dans ma demande; mes adversaires se croiraient autorisés à dire que je suis avoué par l'intérêt personnel, et que je cherche à entraîner les représentations de la commune dans une voie opposée à l'intérêt public.

Dès ce moment la lutte qui s'est plus qu'engagée, et que je suis condamné à subir depuis trois mois, ne me paraît plus honorable, et ayant surtout à cœur d'affranchir mon vote qui est pu

meux favorables de tout soupçon d'amitié, de parenté, ou d'attachement personnel d'une autre espèce, je déclare formellement...

Je vous prie aussi de recevoir mes excuses pour les explications que j'ai cru à propos de présenter, et d'agréer, en même temps, l'expression de la considération parfaite avec laquelle j'ai l'honneur d'être...

Tres humble serviteur F. VIDAU

Bastia le 21 octobre 1846.

NOUVELLES DIVERSES.

Les journaux de Madrid nous arrivent aujourd'hui avec des suppléments imprimés en lettres d'or, et contenant des cantates, des hymnes, etc., en l'honneur du double mariage de la jeune reine et de l'infante.

Nous trouvons dans une lettre particulière, les quelques détails qui suivent, qui seront lus avec intérêt par nos lecteurs :

Rien ne peut donner une idée du luxe inouï déployé par la cour d'Espagne, à l'occasion du double mariage de la reine et de l'infante doña Luisa Fernanda.

La cortège royal se composait de près de cent voitures, d'une richesse et d'une somptuosité inimaginables toutes attelées de six et huit chevaux magnifiques, aux rênes de pourpre et d'or.

La voiture de la reine d'une rare magnificence, était surmontée d'une splendide couronne d'or qui formait le dôme.

Toutes les façades des maisons, dans les rues où devait passer le cortège, étaient tendues de tapisseries de velours et de satin, et richement pavoisées.

On prépare une arène pour une course au taureau. Sa construction coûtera plus de 600,000 fr. Les préparatifs des relations qui durent trois jours, ne coûteront pas moins de 3 à 4 millions.

Nous lisons dans le Temps : Dimanche a eu lieu la cérémonie de la bénédiction du mariage de S. M. et du roi, et de celui du mariage de l'infante et du duc de Montpensier.

Dès le point du jour les rues de Madrid étaient pleines d'une foule innombrable ; les principaux édifices étaient ornés de tentures magnifiques.

Les troupes, échelonnées dans les rues depuis dix heures du matin, mêlées au peuple immense qui remplissait les rues, offraient un aspect magnifique et imposant. La troupe avait revêtu le nouvel uniforme.

Une grande quantité de voitures arrivant à l'église d'Atocha, le temple était orné somptueusement de tentures d'une grande richesse avec de beaux ornements de satin rouge et blanc frangés d'or et d'argent.

Cette cérémonie est une des plus belles auxquelles ait donné lieu le double mariage jusqu'à ce jour, et il serait trop long d'en énumérer toutes les phases.

On dit que le 24 de ce mois, l'infante et son illustre époux partiront pour Paris.

On assure que le comte Bresson va être élevé à la dignité de duc. Le comte Bresson est incontestablement l'homme le plus habile qu'ait produit la diplomatie française depuis la mort du prince de Talleyrand.

C'est M. Bresson qui décida à Berlin le succès du mariage du prince royal avec la princesse Hélène de Mecklenbourg-Schwerin. Bien peu de personnes savent combien de difficultés notre ambassadeur eut à surmonter pour triompher des résistances du prince régnant de Mecklenbourg. Il fut un moment question d'enlever la princesse d'accord avec le roi de Prusse qui l'avait signalée lui-même à l'intérêt du roi des Français.

Quand il fut question de faire le siège d'Anvers, le gouvernement français hésitait dans la crainte d'une guerre avec l'Allemagne. M. Bresson, consulté, répondit : « Entrez en Belgique. Je réponds sur ma tête que l'armée prussienne ne bougera pas. »

On lit dans le Toulonnais du 22 :

Il paraît que le bey de Tunis, qui pourrait toucher à Bône, comme l'a fait il y a peu de temps le duc d'Aumale, pour avoir sa libre pratique en arrivant, vient directement à Toulon. Ce prince sera donc soumis à une quarantaine de quelques jours.

On lui prépare des appartements au lazaret.

Le gouvernement a envoyé l'ordre aux autorités de

faire au bey Achmet une réception princière. L'arrivée du vapeur le Dante, sur lequel S. A. a pris passage sera saluée par des salves d'artillerie tirées à bord de tous les bâtiments de guerre présents sur rade, qui devront au même instant se pavaiser.

Le bey doit débarquer dans l'arsenal, où seront rangés au bataillon l'artillerie et l'infanterie de marine. Les troupes de la garnison borderont la baie de la porte de l'arsenal à l'hôtel de la préfecture maritime.

On pense qu'Achmet, passera plusieurs jours à Toulon, visitera l'arsenal maritime, quelques-uns des vaisseaux mouillés en rade, le fort Lamalgue, etc.

P. S. — Les premiers ordres donnés pour la réception à faire au bey de Tunis, viennent de recevoir une importante modification. A l'arrivée de S. A. le vaisseau l'Inflexible seul fera une salve de 19 coups de canon.

On dit que M. comte Bresson accompagnera en France M. le duc et Mme la duchesse de Montpensier. En son absence, c'est M. le duc de Glücksbourg qui sera appelé à gérer les affaires de l'ambassade.

On dit que M. le comte Rossi ne retournera pas directement à Rome et qu'il prendra la route d'Allemagne en passant par Vienne où il aura de la part de M. Guizot une conférence avec M. le prince de Metternich.

On annonce comme certain que le nouveau pape a l'intention d'abolir la peine de mort dans ses Etats.

On assure que M. de Metternich a fait au cabinet français la proposition de s'entendre avec le gouvernement autrichien pour le règlement des affaires de la Suisse, et que M. Guizot a accepté le principe de cette proposition.

On assure que Santa-Anna aussitôt après s'être emparé de la direction des affaires, a cherché à renouer des relations avec le gouvernement français et qu'il a envoyé, dans ce but, des instructions à M. Fernando Mangino qui représente à Paris la république mexicaine.

On fait à Versailles les préparatifs des fêtes qui auront lieu à l'occasion du mariage du duc de Montpensier. Il y aura spectacle. Les artistes de l'Académie royale de musique joueront *Fernand-Cortès* et le joli ballet du *Diable à Quatre*.

Nous lisons dans l'Akhbar du 20 :

La corvette à vapeur le *Caméleon*, commandé par M. le capitaine de corvette Fourichon, part vendredi prochain pour Marseille, où elle attendra M. le maréchal duc d'Aléy, qui doit s'embarquer dans ce port le 28, et non à Port-Vendres, comme il en avait eu d'abord l'intention, et sera rendu à Alger le 1<sup>er</sup> novembre.

Nous lisons dans le Toulonnais :

Le bey de Tunis est attendu d'un moment à l'autre dans notre ville. Tous les ordres sont donnés aux bâtiments sur rade et aux troupes. On travaillera sur les monticules de la Grosse-Tour à une batterie de 22 pièces de canon ; afin qu'elle puisse servir au salut à faire pour l'arrivée d'Achmet, on se hâte de la terminer.

Des ouvriers viennent d'adresser au ministre de l'intérieur une demande en autorisation d'une association formée sous ce titre : *Société pour la défense des intérêts ouvriers dans la question de la liberté commerciale*.

Les ouvriers s'engagent à se renfermer dans les limites d'une discussion légale et modérée. Leur but est de lutter contre les protectionnistes et les libres-échangistes qui, suivant les pétitionnaires, ne s'occupent pas assez sérieusement des ouvriers.

Si nous sommes bien informés, le ministre aurait reçu des dépêches très-importantes de notre ambassadeur à Lisbonne. Ces dépêches contenaient outre le changement de ministère qui s'est opéré en Portugal, l'avis que l'Angleterre, bien qu'en apparence très-mécontente, n'y aurait pas été étrangère en ce sens qu'elle veut avoir un prétexte d'intervention dans le pays. On va même jusqu'à dire que le vaisseau anglais qui transportera le comte de Montemolin et Cabrera les déposera non sur la côte d'Espagne mais dans une des provinces limitrophes du Portugal ; ce qui donnerait quelque consistance à ces bruits, c'est l'envoi de troupes espagnoles vers cette frontière d'une part et de l'autre la présence de la flotte anglaise dans ces parages ; cependant nous sommes convaincu que le cabinet britannique, s'il se fait l'agent de toutes ces entreprises de désordre, en sera pour sa honte et n'y aura aucun succès.

On lit dans le Journal de l'Ain du 16 octobre. Nous apprenons ce matin que des troupes françaises ont reçu l'ordre de se diriger sur la frontière suisse.

Une batterie d'artillerie détachée de Lyon, devra se rendre partie à Nantua, partie à Favey, pour y stationner jusqu'à nouvel ordre. Deux bataillons du 68<sup>e</sup>, qui est en garnison à Lyon, devront se rendre l'un à Nantua et l'autre à Gex avec l'état-major de la musique.

Deux compagnies détachées de ces bataillons renforceront la garnison du fort de l'Écluse.

On charge ce matin les lits en fer de la caserne de Bourg pour les transporter, soit à Nantua, soit à Gex.

On dit que l'Autriche et la Sardaigne vont aussi échelonner des troupes sur les frontières de la Suisse.

Les fréquentes allées et venues des plus ardents patriotes Suisses font craindre quelque nouvelle tentative d'attaque soit contre Bâle, soit contre Fribourg.

ESPAGNE. DÉCRET D'AMNISTIE.

Art. 1<sup>er</sup>. Amnistie est accordée à tous ceux qui, par suite des événements politiques survenus dans la Péninsule et les îles adjacentes jusqu'à la date du présent décret royal, se trouvent actuellement réfugiés à l'étranger, poursuivis ou condamnés pour avoir pris part auxdits événements, pourvu qu'ils soient compris dans les catégories suivantes :

Dans la classe des militaires, sont déclarés comme étant compris dans cette grâce, tous les individus jusqu'au grade de colonel inclusivement. Dans celle d'employés civils, tous les chefs de province dans l'administration que ce soit et tous les autres employés d'un rang inférieur.

Et dans la classe des simples particuliers, tous ceux qui n'auront pas fait partie des juntas révolutionnaires ou qui n'auront pas exercé sous l'autorité de celles-ci les emplois de chef politique, intendan, commandant-général ou quelque autre emploi analogue.

Art. 2. Les individus non compris dans l'article précédent, seront admis successivement au bénéfice de l'amnistie et par déclarations spéciales que la reine se réserve de faire, suivant que les circonstances de chaque cas particulier le permettront.

Art. 3. Les réfugiés à l'étranger pourront rentrer dans le royaume, ou vertu de la présente déclaration ; les détenus et condamnés seront mis en liberté sans dépens. Les augmentations d'années de service imposées dernièrement à des individus appartenant aux troupes de terre et de mer sont rapportées.

Art. 4. Les militaires compris dans cette grâce demeureront jusqu'à nouvel ordre dans la situation de retraite, de même que ceux auxquels il a été donné des congés absolus par des motifs semblables ; les employés civils resteront en disponibilité.

Art. 5. Ceux qui, pour avoir servi pendant la guerre civile la cause de don Carlos, se sont réfugiés à l'étranger, pourront retourner dans le royaume, pourvu qu'ils appartiennent aux catégories désignées par l'article du présent décret, et après qu'ils auront prêté par-devant les envoyés et consuls espagnols le serment voulu de fidélité à la personne et autorité royale et à la constitution de l'État. — Les individus d'un rang supérieur seront admis à la même grâce après la prestation du serment et dans la forme établie par l'article 2.

Art. 6. Ne sont pas compris dans l'amnistie ceux qui se seront rendus coupables de crimes ordinaires et sont en outre réservés tous les droits des tiers.

Art. 7. Afin que la tranquillité publique ne puisse être compromise dans aucun cas, par suite des dispositions qui précèdent, les mesures nécessaires me seront proposées par les ministères respectifs pour l'exécution du présent décret.

Donné au palais, le 17 octobre 1846.

Signé de la main royale.

Le Ministre etc.

XAVIER DE ISTURIZ.

On remarque que dans tous les actes publics dans lesquels son nom est prononcé, la duchesse de Montpensier prend le titre d'infante héritière. Cette signification dans les circonstances actuelles est très-significative.

M. Guizot a fait donner à M. de Metternich une copie de toutes les notes et pièces diplomatiques échangées entre le gouvernement français et celui de la Grande-Bretagne à l'occasion du mariage de M. le duc de Montpensier. M. Guizot, dans toute cette affaire a pris sans cesse les conseils de M. de Metternich avec lequel il est dans les termes de la plus grande intimité.

On assure que pour éloigner don Henrique, le gouvernement espagnol vient de lui donner l'ordre de partir en mission pour les Philippines, et comme il

fait partie du cadre des officiers de la marine espagnole, il ne peut refuser d'obtempérer à cet ordre.

On assure qu'une souscription est ouverte pour frapper une médaille en l'honneur de M. Leverrier, en souvenir qui vient de faire faire un pas gigantesque à la science astronomique.

Le Cambria nous apporte des nouvelles des États-Unis et du Mexique qui sont assez importantes. Le Mexique a répondu aux propositions de M. Polk pour la reprise des négociations. La réponse a été faite par M. Bajío, ministre des affaires étrangères de Santa-Anna ; c'est un de ses premiers actes officiels. Il déclare que son gouvernement a résolu de soumettre l'ouverture faite par le président Polk au congrès constitutionnel de Mexico, qui doit s'assembler au commencement de décembre. Voilà la réponse de M. Rajon ; mais comme le gouvernement de Santa-Anna n'était pas complètement organisé on ne saurait la regarder comme définitive. Quoiqu'il en soit, cette manière d'agir de Santa-Anna est caractéristique ; en effet, elle nécessitera des délais, et il échappera à la responsabilité de tous ceux qui pourra arriver dans l'intervalle par son semblant de patriotisme sur une question d'une telle importance pour les représentants du peuple.

On assure qu'à dix mille de la Vera-Cruz, un détachement américain étant descendu à terre pour faire de l'eau, les habitants aidèrent à faire ses provisions, invitèrent les officiers à un bal et leur demandèrent quand la guerre commencerait.

Les États-Unis déclarent que c'est uniquement au gouvernement mexicain qu'ils font la guerre.

Nous apprenons que le gouvernement américain a adopté un plan d'opérations offensives contre le Mexique. Il a résolu de prendre possession de Tampico dans le but de faciliter les opérations de l'armée d'invasion.

L'escadre pour la Californie vient enfin de quitter New-York, et cela en telle hâte qu'elle a laissé derrière bon nombre de soldats et d'autres personnes.

Nous lisons dans le *Moniteur Algérien* du 20 :

Le courrier d'Oran nous apporte des nouvelles de l'Ouest à la date du 16. Le bruit s'était répandu chez les arabes de la frontière qu'un rassemblement se formait de nouveau chez les Zekkra, au sud et à dix lieues d'Ouedha. On disait que l'Emir devait rallier ses contingents et faire à leur tête de nouvelles tentatives d'invasion sur le territoire de la subdivision de Tiemcen. Nous devons espérer que les dispositions prises feront échouer ces nouveaux projets, s'ils existent réellement.

Le colonel Mac-Mahon a reçu l'ordre de quitter Djemna-Ghazouat et de se porter avec sa colonne à Lalla-Maghraia, pour parer aux événements qui pourraient se manifester chez les Beni-Snass et Beni-Bou-Said, tribus placées au sud-ouest de Tiemcen. Les Arabes sont dans la plus grande tranquillité et ne paraissent préoccupés que du soin de leurs labours. Les subdivisions d'Oran, de Mostaganem et Mascara sont dans le plus grand calme. Le voyage de Djeloua à Alger produit le meilleur effet parmi les tribus du sud.

Le colonel de St-Arnaud est établi avec une colonne à Ain-Méran, depuis la fin du mois dernier. Sa présence a fait le plus grand bien dans le pays.

Trois fractions peu importantes des Oulad-Abdallah, restaient encore insoumises ; le colonel St-Arnaud a organisé contre elles un coup de main, auquel nous allés seuls ont pris part et dont le succès a été complet.

Les fêtes annuelles des tribus des environs d'Oran, fêtes désignées par le nom d'Ouada, ont été célébrées de la manière la plus brillante. Des courses de chevaux, des luttes ont été, comme de coutume, les grands divertissements. Aucun dissentiment n'a éclaté entre les tribus qui s'y étaient donné rendez-vous. Il y a bien longtemps qu'elles ne s'étaient livrées au plaisir de ces nombreuses réunions avec autant d'abandon. C'est à la fois un gage de la tranquillité qui règne et de la bonne direction que prend sous notre domination l'existence de la population indigène.

L'Irlande semble un peu plus tranquille depuis quelques jours. Elle manifeste d'ailleurs, disent les journaux de Londres, dans toute l'Angleterre, un mouvement en faveur de l'ouverture immédiate et complète des ports, c'est-à-dire que l'on voudrait voir dès à présent tomber les demi-barrières que le bill de sir Robert Peel a laissé subsister contre la libre entrée des substances. La fameuse loi désolée l'Irlande est invoquée comme un argument irrésistible en faveur de cette satisfaction entière à donner au *free trade*. Des meetings ont eu lieu à Dundee et à Manchester pour concourir des pétitions à adresser dans ce sens au gouverne-

ment, et l'on ne doute pas que Liverpool ne suive bientôt l'exemple de ces deux villes.

Ces manifestations, dit le *Chronicle*, loin de déplaire aux ministres, seront reçues par eux comme des auxiliaires utiles pour arriver à la réalisation d'une mesure qui, bien que réclamée chez nous en ce moment par les notions les plus élémentaires de l'art de gouverner, est néanmoins entourée de certaines difficultés de détail dans la pratique.

Il nous arrive aujourd'hui de Londres une nouvelle qui peut être regardée comme le meilleur argument en faveur de la liberté des échanges. Malgré les réductions considérables apportées en Angleterre au tarif des douanes depuis la dernière session du parlement, ou plutôt à cause de ces réductions, le revenu du dernier trimestre offre sur le trimestre correspondant une augmentation de 20,025,974 fr. Ce résultat a étonné ceux-là même qui ont appuyé les réformes de sir Robert Peel, parce qu'on s'attendait que le premier trimestre donnerait une diminution. Mais la réduction des droits a déjà donné lieu à un tel accroissement dans les importations, on a fait venir en Angleterre un si grand nombre d'articles qui n'y avaient pas accès auparavant, que le déficit a déjà été plus que comblé. On espère que le prochain trimestre présentera un accroissement beaucoup plus important.

La crue du Rhône continue, nous écrit-on d'Arles ; le 18, à 10 heures du soir, les eaux du ce fleuve étaient à 5 mètres au-dessus de leur hauteur ordinaire ; hier matin, 19, elles s'élevaient à 5 mètres 5 centimètres.

Justu à présent, on n'a aucun malheur à déplorer. La caserne de la gendarmerie d'Arles est entourée d'eau comme une île ; on ne peut y arriver et en sortir qu'en bateau.

On assure que la Saône a débordé ; il est à craindre, si cela continue, que le plan du Bourg et la Camargue ne soient envahis par l'inondation.

Dans le département du Var, les pluies diluviennes de ces derniers jours ont eu des résultats déplorablement. Le 16, les eaux d'un torrent près Fréjus sont sorties de leur lit et ont dégradé une partie de la route royale. Le pont de l'Assassin a été emporté. Toutes les communications avec les environs ont été interrompues pendant 24 heures.

Les courriers de Grasse et Nice n'ont pu passer ; deux arches du pont ont été entièrement détruites.

La Cour royale de Colmar vient de décider, dans un arrêt fort longuement motivé, que le testament fait par un individu condamné à une peine afflictive et infamante est valable alors même que le testateur est déchu avant l'expiration de sa peine. Les principaux motifs de cet arrêt curieux sont d'abord que l'interdiction légale dont l'article 29 du Code pénal frappe le condamné n'est qu'une prohibition d'administrer et non une prohibition de disposer ; 2<sup>e</sup> que les dispositions du Code pénal de 1810 et celles du Code de 1832 n'ayant point reproduit celles du Code de 1791, il en faut conclure que le condamné conserve tous les droits qui ne lui ont pas été expressément retirés ; 3<sup>e</sup> que l'article 28 du Code pénal de 1810, les articles 28 et 34 du Code pénal de 1832 énumèrent les droits dont le condamné se trouve privé, et qu'il n'y a pas question de celui de tester ; 4<sup>e</sup> que la mort fait cesser de plein droit la condamnation et les peines y attachées ; que ce serait en quelque sorte étendre les effets de cette peine au delà de la vie du condamné, que de le priver de sa dernière consolation, de celle qui lui permettrait de réparer des inégalités de fortune et de position entre ses enfants, de faire des dispositions rémunératoires, et ce qui est encore plus grave, des restitutions déguisées à ceux qu'il pourrait avoir spoliés à leur insu.

On écrit des frontières de la Catalogne au *Phare de Bayonne* :

Une bande de 29 réfugiés espagnols vient d'être arrêtée par l'autorité française au moment de franchir la frontière. Ces 29 hommes étaient réunis dans la ferme de Casteillo près de Rivesaltes, à 12 kilomètres de Perpignan. Quatre gendarmes se sont présentés le 15 dans la ferme, à 3 heures et demie ; la bande venait de sortir, et en voyant ce petit nombre de gendarmes, ils les assaillirent à coups de pierres et de bâton, et les menacèrent de leurs couteaux. Ceux-ci furent obligés de faire usage de leurs armes : un espagnol a été tué, et trois autres blessés. Seize déjà étaient prisonniers lorsqu'un renfort de troupes vint en aide aux quatre gendarmes, et l'on parvint à s'emparer de 11 autres espagnols. Sur 29, un seul a donc pu s'échapper. Ils ont été conduits, en charrette, dans les prisons de Perpignan. Le père de celui qui a été tué

était au nombre des prisonniers ; il reconut dans la charrette le cadavre de son fils qui y avait été placé, et cette vue lui fit perdre connaissance. Dès que l'officier qui commandait le convoi apprit cette circonstance, il s'empressa de faire descendre le malheureux père, et lui fit donner tous les soins que réclamait son état et sa douleur.

La plupart de ces hommes étaient entrés en France avec Cabrera ; ils ont déclaré qu'ils travaillaient au chemin de fer d'Avignon. Plusieurs d'entr'eux ont d'assez fortes sommes.

Nous lisons dans la *Gazette de Valenciennes* du 23 octobre :

L'inondation qui vient d'avoir lieu a causé peu de dommages à Avignon, grâce aux travaux qui ont été exécutés pour mettre notre ville à l'abri de ce fléau.

Aujourd'hui, bien qu'encore fort élevé, on voit peu à peu le Rhône rentrer dans ses limites ordinaires. Puisque le temps, qui n'est pas très sûr, ne pas l'en faire sortir de nouveau !

A l'extérieur de la ville, pendant le plus fort de la crue, l'eau couvrait la Barthelasse à une assez grande hauteur ; elle s'étendait sur tout le pourtour de St-Michel, excepté sur quelques parties entre les portes de St-Michel et de l'Embert ; les communications devant toutes les autres portes étant interrompues ; Escadron de cavalerie qui occupait la caserne Saint-Roch avait quitté la ville et s'était rendu à Carpentras.

Un de nos anciens maires disait que chaque inondation coûtait aux habitants cent mille écus ; l'inondation actuelle a été certainement bien loin de leur coûter cette somme ; les travaux donc qui nous préservent sont une œuvre véritablement utile, puisqu'ils protègent à tous et principalement aux pauvres parce que c'est sur eux que pèsent le plus lourdement les malheurs des inondations.

Toutes les tentatives faites jusqu'à présent, pour relever le Grand-Breuil, ayant été vaines, et l'état de la mer ne permettant plus de conserver l'espoir de le relever sous peu, le capitaine Hosken s'est décidé à mettre toutes les voiles à terre et à commencer l'opération du dégrèvement, après avoir monté le navire aussi haut que possible sur le rivage. D'après les dernières nouvelles de la baie de Dundern, tout espoir de pouvoir jamais renflouer ce magnifique steamer semble à jamais perdu ; il a déjà quatorze pieds d'eau dans la cale, et la mer y monte et y descend, sans que l'action des pompes puisse s'opposer à l'envahissement des eaux.

Afin de ne rien négliger, de n'avoir aucun reproche à se faire, on va construire autour de l'épave une espèce de ceinture ou de brise-lame flottant pour la garantir ; mais, comme, dit-on, le navire ne pourrait être relevé avant les grandes marées du printemps prochain, tout porte à croire que, d'ici là, quelque précaution que l'on prenne, il sera mis en pièces.

Une partie de la coque était assurée à Londres pour 20,000 livres sterling, une autre partie à Glasgow ; on pense cependant que les assurances ne couvriront pas le montant de la valeur totale, qui est de plus de 120 mille livres (3,000,000 de francs.)

La robe que la reine d'Espagne portait le jour de son mariage resté, après la cérémonie, dans le trésor de l'église d'Atocha, d'après un antique usage. La robe de la duchesse de Montpensier restera également à l'église d'Atocha.

On assure qu'il doit y avoir prochainement un grand dîner diplomatique chez lord Normanby. M. Guizot, qui a reçu l'ambassadeur d'Angleterre, est invité à ce repas auquel doivent figurer tous les membres principaux du corps diplomatique.

On lit dans le *Courrier de Lyon* :

Nous recevons d'Alphéens détails sur l'inondation qui, dans la nuit du 16 au 17 courant, a ravagé la vallée de la Loire, et qui rappelle si tristement celle dont notre ville a été victime en 1840. Le pont suspendu du Digois a été emporté. Le tablier d'une des travées de celui d'Andrieux a été élevé. Le pont du Rhein construit en pierres et charpente a éprouvé des dégâts qui rendent sa reconstruction inévitable. On parle de plusieurs autres sinistres du même genre.

La ville de Roanne, à cause de sa situation au bord de la rivière, a particulièrement souffert. C'est au milieu de la nuit qu'elle a été envahie par les eaux, débordées et furieuses, qui ont franchi la levée d'ancienneté, et qui se sont précipitées dans les quartiers bas, situés dans le voisinage du fleuve. C'est des Capucins placé au centre de cette ville a été recouvert de près de quatre mètres d'eau. Ce qui a aggravé les malheurs causés par cette irruption, c'est que, dans cette contrée,



# L'INSULAIRE FRANÇAIS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

PRIX de l'Abonnement pour la Corse : Un An 16 fr., Six mois 8 fr., Trois mois 4 fr. — Pour le Continent français 18 fr. par an — Pour l'Étranger 20 fr. On s'abonne à Bastia au bureau du Journal et à Paris à l'Office Corresp. de LEJOLIVET, rue N. D. des Victoires 46 (place de la Bourse) où l'on reçoit les annonces. Le Prix des Annonces est de 35 centimes la ligne. Les lettres non affranchies seront refusées.

## BASTIA (CORSE.)

La Cour royale de Bastia a fait sa rentrée hier jeudi. L'installation de M. le procureur général, nouvellement arrivé, donnait à cette cérémonie un attrait de plus. Aussi un nombreux public remplissait-il de bonne heure l'enceinte de la Cour d'assises. M. D'Aiguy, premier avocat général, a ouvert la séance par un discours dans lequel il s'est attaché à retracer les principaux faits de la vie de M. le procureur général comme magistrat, rappelant ainsi les titres nombreux qu'il avait à l'avancement qu'il a reçu. Ce coup d'œil jeté sur le passé a montré à la Cour et au pays que le choix du nouveau chef du parquet était de nature à faire naître et à justifier les espérances les plus rassurantes pour la bonne administration de la justice en Corse. M. le premier président a adressé, à son tour, quelques paroles vivement senties au nouveau procureur général; M. Dufresne a ensuite pris la parole. Dans un discours simple et rempli de hautes pensées, il a exposé comment il comprenait les importantes fonctions qui lui étaient confiées; les principes qui présideraient à son action sur le pays et il a manifesté l'espérance qu'il avait conçue, que les passions du pays, cédant enfin à la force des lois et aux progrès accomplis par l'humanité. Le discours de M. Dufresne a produit une heureuse impression sur l'auditoire; chez lequel la parole animée de l'orateur faisait passer ses convictions en même temps qu'elle annonçait le dévouement qu'il apporte à notre pays, se consacrant tout entier à l'amélioration du pays l'adoptant comme sien, lui offrant sa famille et s'en faisant une seconde patrie, ainsi qu'il l'a dit, M. Dufresne est sur de trouver dans la confiance de la Corse, un encouragement à ses nobles efforts, ainsi qu'il le rencontrera dans l'affection et la reconnaissance du pays la récompense qu'il paraît ambitionner le plus. M. le procureur général a terminé son discours en payant un juste tribut d'éloges à son honorable prédécesseur. La séance a été levée ensuite après que les avocats ont eu prêté le serment d'usage.

## SUR LES FORÊTS ROYALES.

### 1<sup>er</sup> Article.

Depuis bien long-temps le besoin d'une législation spéciale et uniforme sur l'administration forestière ne se faisait sentir nulle part plus vivement qu'en Corse. Cette importante portion du domaine de l'État, a été enfin soumise au nouveau régime, à ce régime, qui mieux en harmonie avec nos mœurs et les institutions de l'époque devait avoir aussi l'avantage de remplacer cette foule d'ordonnances et de réglemens, dont le pluriplombé en désuétude, laissaient un vaste champ à l'arbitraire.

Les espérances qu'il faisait naître, se sont-elles réalisées? les bénéfices qui devaient en résulter pour l'État et pour la Corse, ont-ils été aussi considérables, aussi certains qu'on semblait l'espérer?

C'est ce que nous allons examiner. Le code forestier, régit six sortes de bois et de forêts.

En Corse il n'existe que deux espèces de biens aux quels il puisse s'appliquer, les bois et forêts qui font partie du domaine de l'État: les bois et forêts des communes et des sections de communes.

Ceux qui appartiennent aux établissements publics et aux particuliers, ne sont ni assez nombreux, ni assez importants, pour que l'on sente la nécessité de les administrer conformément au nouveau code.

On ne connaît point dans l'étendue de cette conservation de bois, qui donnée à titre d'apanage et de majorats, soient réversibles à l'État. Le décret de l'assemblée nationale du 7 septembre 1791 fit rentrer, par son art. 1<sup>er</sup>, dans le domaine de l'État, les dons, con-

cessions, accensements, et inféodations, et tous autres actes d'aliénation sous quelque dénomination que ce fut, de divers domaines nationaux faits depuis 1768, époque de la réunion de l'île à la France, par divers arrêtés du conseil, lettres patentes, et tous autres actes.

L'art. 5, ajoutait: « Tout ce qui concerne la régie, l'administration et l'exploitation des bois et forêts nationaux, situés dans l'île et département de la Corse, sera réglé conformément, à la loi pour l'administration forestière du royaume. »

L'art. 6 réglait les droits des communes et des particuliers sur les bois ou terrains réunis au domaine national, et indiquait en même temps, les formalités à remplir soit pour obtenir des indemnités, soit pour les droits d'usage ou autres avec les restrictions et les charges, résultant du nouveau régime forestier.

Mais si nous n'avons ni parcs magnifiques, ni de vastes apanages, en bois, ou revanche les forêts royales, ne le cédent ni en étendue, ni en beauté à celles d'aucune autre contrée de l'Europe.

Depuis que les habiles ingénieurs de la marine anglaise, les examinateurs de près en 1793 par ordre du conseil de l'amirauté, et avec plus de soin que ne le font ceux de la France, ils n'ont cessé de les considérer comme l'une des grandes ressources de la nation, susceptible de devenir, en cas de guerre, sous une administration active, et intelligente, l'élément le plus précieux de notre puissance navale.

Le commerce de Gênes, les regrette encore. Que ne donnerait-il point pour tirer de ces superbes forêts les approvisionnements de ses chantiers? sa marine marchande se ressentit long-temps de la privation de ces bois, si propres aux constructions maritimes, si rapprochés de ses côtes, si remarquables par la variété des essences et dont on ne conçoit pas que le gouvernement français, n'ait pas encore su apprécier suffisamment la valeur. Ce n'est pas à nous, c'est au ministère de la marine, qu'il appartient de rechercher les causes de l'état d'abandon et de dépérissement où l'on a laissé jusqu'ici, la propriété forestière de l'État. Cependant nous en dirons un mot en passant.

Toutes les fois que l'on a agité en haut lieu, la question de savoir, s'il ne convenait pas d'en tirer parti, soit, dans l'intérêt de nos armemens maritimes, soit, dans l'intérêt du commerce, on n'a pas manqué d'objectionner l'énormité des dépenses, la difficulté de trouver des adjudicataires, le besoin de chemins d'exploitation, le danger qu'il y aurait à dresser des procès-verbaux pour délits et contraventions, enfin, le peu de résultats de toutes les tentatives faites jusqu'à ce jour dans le but de dédommager, avec le prix des coupes, le trésor de la France des frais d'une coûteuse administration.

Rien ne serait plus facile, que de prouver que ces objections manquent à la fois de force et de vérité.

D'abord, il n'est pas d'entreprise possible sans dépense; si l'État devait toujours supporter, ce qu'elles doivent lui coûter d'argent ne le verrait-on pas ajourner indéfiniment les ouvrages d'utilité publique les plus urgents? Et à quelle époque, lui conseillera-t-on cette sévère économie? Lorsque, ou trouve tout naturel que les chambres votent annuellement des centaines de millions, pour étendre et consolider nos établissements sur le sol de l'Afrique.

Si l'on avait employé, à dessécher les marais de Saint-Florent et d'Aléria, l'argent que l'on a dépensé dans deux ou trois expéditions à travers des montagnes arides et d'étroits défilés, ne verrait-on pas des milliers de colons, quitter bientôt les plaines de la Mitidja, si fréquemment ravagées par les soudaines irrptions des bandes arabes, pour se livrer parmi nous sous une température plus douce, et avec une sécurité parfaite, à la culture de ces terres si prodigieusement fertiles. Ainsi qu'on ne vienne pas nous parler d'économie. L'accroissement successif du budget répondrait suffisamment, à ces économistes, à vues étroites et bornées, qui, pour épargner quelques centaines de

mille francs, voudraient condamner à une stérilité complète la plus belle, la plus riche portion de notre territoire, et d'où les Romains tiraient plus de céréales, qu'il n'en fallait pour fournir largement aux besoins d'une population trois fois plus forte.

Nous en dirons autant des forêts domaniales. L'État n'en possède nulle part qui puissent leur être comparées, tant pour le nombre, que pour la diversité des essences.

Et néanmoins leur produit est presque nul « C'est un spectacle à la fois déplorable et curieux, honteux nous dans le rapport de M. Bianqui, que celui des procès de domaine avec les communes et les particuliers, au sujet des délimitations de ces propriétés immenses, éparpillées sur le flanc des rochers, dans les profondes vallées, où certainement plus d'une usurpation a été commise, mais sans la sanction des vieux usages et du temps. A l'heure qu'il est (1838) d'innombrables exploits procurent aux huissiers des revenus certains: en attendant que les tribunaux décident, à quelle catégorie d'insoucians sera remis le soin de protéger la stérilité de ces grands capitaux forestiers » ne vaudrait-il pas mieux s'entendre pour en tirer quelque parti? »

Mais, tout en regrettant qu'ils demeurent improductifs, on se borne à recommander aux agents de l'administration, un redoublement de zèle et de vigilance. On a ainsi quelques procès-verbaux de plus, quelques délinquans à poursuivre. Les tribunaux, que toutes ces affaires fatiguent, sans aucun avantage réel pour l'État, prononcent des amendes contre les contrevenans, ou des sursis, car il est souvent deux obstacles à la continuation des poursuites; d'une part, ce sont les questions préjudicelles, fondées sur des actes ou des faits de possession, de l'autre, des projets de transaction qui leur viennent en aide.

On connaît l'origine de cette série de procès; ils viennent en grande partie de la fameuse délimitation de Bastia.

La première de toutes les opérations pour arriver à l'exploitation utile, et sur une large échelle, des forêts domaniales de la Corse était, sans contredit, la délimitation et le bornage. Cet employé forestier, fu chargé de cette délicate, de cette importante mission. Cortes, remplie avec discernement, conscience et bonne foi, elle aurait pu, en séparant nettement les bois et forêts de l'État, des propriétés riveraines couper court ou prévenir toute sorte de contestations entre les particuliers et le domaine. Or il ne fut pas ainsi. L'ambition et l'intérêt l'égarèrent. Oubliant les droits des propriétaires riverains, et des communes pour ne se préoccuper que de ceux de l'État, il recula, outre mesure, les bornes des forêts domaniales.

Ce n'était pas là assurément ce que la direction générale des eaux et forêts attendait de son agent délimitateur.

L'ancien périmètre, se trouvait tellement dépassé, que des réclamations s'élevèrent de toutes parts contre le procès-verbal de la délimitation générale, et du bornage. Il ne fut pas plutôt déposé au secrétariat de la préfecture, et par extraits aux secrétariats des sous-préfectures, que les oppositions, arrivèrent en foule.

Ces plaintes unanimes, ce mécontentement universel, étaient un fait grave. L'administration supérieure, s'en émut. Il fallut s'arrêter, pour ne pas s'engager davantage dans cette voie d'usurpation, d'empiétements et d'erreurs, sur les pas d'un homme, assez léger ou assez peu scrupuleux pour faire ainsi bon marché des droits des riverains et des communes. De là des projets d'accommodemens et de transaction, projets qui sont devenus un embarras de plus pour l'administration et les tribunaux du ressort.

Nous redrons compte dans notre prochain numéro des travaux du conseil-général de la Corse, dont la session vient d'être close.

comme aux environs de Lyon, presque toutes les maisons sont en pisé, terre battue. Aussi un grand nombre de celles de Roanne, qu'on évaluait approximativement à vingt ou trente, parmi lesquelles se trouve l'hôtel de la poste, se sont écroulées en tout ou en partie. La terreur et le désordre occasionnés par l'invasion du fleuve étaient encore accrues par une obscurité profonde, l'eau ayant pénétré dans les appareils du gaz, et les ayant mis hors d'état de fonctionner. Au milieu du fracas des eaux et des habitations qui s'abîmaient, on entendait les cris perçans des habitans réfugiés sur les toits et appelant au secours.

Cependant, on ne dit pas que personne ait péri; mais on ne peut affirmer qu'il n'y ait eu aucun malheur de ce genre à déplorer. Un gendarme qui a voulu traverser la place des Capucins, alors que les eaux n'avaient pas encore atteint toute leur hauteur, a vu son cheval périr: lui-même ne s'est sauvé que par miracle.

Les pertes du commerce sont immenses. Indépendamment des marchandises qui ont été avariées dans les rez-de-chaussées, beaucoup d'autres ont été emportées sur le port et sur les quais. Sur environ quatre cents bateaux amarrés au port, cent quatre-vingts ont été entraînés. Un témoin oculaire raconte en avoir vu partir une centaine à la fois. La levée de la route royale, en amont du canal, a été emportée, et un courant de plusieurs mètres de profondeur s'est établi par la trouée. Le bassin du canal latéral à la Loire et une partie du canal lui-même ont été recouverts et comblés par la terre et les matériaux de toute espèce.

Le 18, la Loire était rentrée dans son lit, seulement un courant rapide et profond se maintenait par la brèche faite à la levée de la route royale, et on ne le traversait qu'en bateau. La population était plongée dans une consternation facile à comprendre.

P.-S. — Jusqu'à présent on n'a connaissance, à Lyon, que d'un seul port de la Loire, qui n'ait pas été renversé, celui de Feurs, sans lequel les diligences, le roulage, la poste, etc., seraient obligés de se servir de bacs pour passer d'une rive à l'autre.

La diligence de Bordeaux a péri, voyageurs, marchandises et chevaux; un inspecteur de cette diligence, venant de Lyon, a été l'une des victimes.

On nous écrit de Lausanne, le 22 :

Jusqu'à ce moment du moins, la tranquillité n'a pas été troublée à Neuchâtel, où le gouverneur prussien, le général Gluck, a pris néanmoins des mesures de défense pour le cas d'une attaque de la part des corps-francs suisses, combinées avec une insurrection locale. Dans le cas où ces mesures, seraient insuffisantes, on ne doute pas que la Prusse ne fit marcher des troupes pour secourir cette principauté qui, tôt ou tard, sera détachée de l'alliance suisse.

La situation de Bâle-Ville est bien autrement alarmante. Les corps-francs de Bâle-Campagne et d'Argovie préparent, dans ce moment même, une expédition contre cette cité, où ils ont des partisans prêts à leur tendre la main, et qui ne possède que de faibles moyens de défense. On serait peu surpris que la France et le grand-duché de Bade, dont le territoire se termine presque aux portes de la ville de Bâle, fissent avancer des troupes pour observer de près ce point de leur frontière. On peut se rappeler que les garnisons françaises de Huningue et de Saint-Louis furent doublées, il y a 18 mois, à l'occasion de l'expédition des corps-francs contre Lucerne, et les circonstances sont bien autrement graves aujourd'hui, car la Suisse entière est en feu ou va l'être.

Fribourg se dispose à faire contenance. Des femmes et des enfans sont déjà réunis en grand nombre dans le district d'Estavayer, d'où il leur serait facile, en cas de danger, de se réfugier sur le territoire neuchâtelois. Il ne paraît pas que les Jésuites qui dirigent le collège de Fribourg fassent jusqu'à ce moment des préparatifs de départ.

Le gouvernement du Tessin, délégation de la Jeune Italie, arme des corps-francs pour prendre à revers par le plateau de Saint-Gothard les cantons d'Uri et du Valais, et inquiéter celui des Grisons, dont les dispositions sont encore équivoques.

Le directeur fédéral, siégeant à Zurich, est maintenant comme s'il n'était pas; il demeure apathique spectateur des désordres qu'il n'a su ni voulu prévenir: avant trois mois, son rôle sera fini; Berne prendra les rênes du gouvernement de la confédération, et disposera seule de nos destinées.

Un accident est arrivé hier au chemin de fer du Nord. Un wagon contenant des marchandises s'est entièrement brisé à la hauteur de Phalempis; il a fallu

renvoyer un wagon nouveau pour rapporter les débris de celui qui est resté en route.

On écrit de Berne à l'Union Franco-Comtoise: « Samedi matin, 17, des troubles qui avaient pour prétexte la charité des subsistances, ont commencé à Berne dans la rue du Marché, et de là se sont dirigés dans d'autres quartiers de la ville. Vers midi, plusieurs voitures chargées de fruits que les habitans de Wally et de Maras étaient venus acheter au marché de Berne pour les transporter dans leur pays, furent arrêtées et renversées par le peuple. Le gendarmier arriva et parvint à arrêter un des meneurs, qui, après avoir été conduit à la préfecture de police, fut transféré quelques instans après, à travers des rassemblements menaçans, à la prison de la ville. A midi et demi, le peuple se transporta en foule vers la prison, et, après avoir enfoncé les portes, put délivrer le prisonnier qui fut porté en triomphe sur les épaules des vainqueurs. Quelques détachemens de la milice furent impuissans à rétablir l'ordre.

Vers le soir, on s'attendait à de plus graves désordres. Le peuple annonçait l'intention de se porter aux moulins de la Matte (basse-ville), mais les meneurs, avertis de ce projet, appelèrent à eux les gens amis de l'ordre, et firent si bonne contenance que force fut aux perturbateurs de renoncer à l'attaque.

Le gouvernement a fait afficher ce matin, dimanche, une proclamation invitant à l'ordre et promettant d'adopter toutes les mesures jugées nécessaires pour prévenir de nouveaux désordres. Il a convoqué, en outre, trois bataillons de milice et d'artillerie.

On craint de nouveaux désordres pour mardi prochain, jour du grand marché. On fonde cependant quelque espérance sur la fermeté de M. Ochsenbein, ministre de la guerre, ancien chef des corps francs, et qui aujourd'hui, par les exigences de la populace, se trouve dans la nécessité de se conduire en conservateur.

Le bruit qui circule de l'abdication du petit conseil de Bâle s'accroît d'heure en heure.

On ne doute point ici que Fribourg et Neuchâtel ne soient forcés de suivre l'exemple de Genève.

La marche de deux ou trois bataillons français pour surveiller la frontière suisse a provoqué quelques mesures analogues dans les cantons de Genève et de Vaud.

Nos lecteurs liront avec émotion les détails qui suivent sur la catastrophe arrivée aux voyageurs de la diligence Gaillard, allant de Lyon à Bordeaux. Ce récit navrant est dû à l'un des acteurs de ce triste drame, qui s'exprime ainsi :

« Nous étions onze dans la voiture: dix hommes et une femme. Quatre heures de l'après-midi sonnaient quand nous quittions Feurs. Le pont de Feurs, sur la Loire, était jonché de spectateurs qui regardaient mugir les flots contre les piles. La Loire était effrayante, jamais on ne l'avait vue aussi grosse; la route, au-delà du pont, était inondée sur une vaste étendue. Toutes les personnes que nous rencontrions nous criaient de ne pas nous hasarder à traverser le torrent que nous avions devant nous. Nous étions inondés, quand un inspecteur qui faisait partie des passagers nous dit: Il y a à peine deux heures que j'ai franchi ce passage; il n'y a rien à craindre; foncez, postillon. Le malheureux a payé de sa vie son fatal conseil, il est mort, nous ne lui en voulons pas. »

« Nous avions à peine fait quelques dizaines de pas dans l'eau d'une rapidité effrayante, que les chevaux s'arrêtèrent: la voiture s'embourba, les roues de droite enfonçaient assez rapidement dans les flots qui les submergeaient presque entièrement. La position devenait critique; à avancer, nous étions impossibles; reculer, il n'y avait pas moyen. Le torrent augmentait de volume et de force. Le postillon essaya de descendre sur la route, mais la force du courant était telle, que s'il eût lâché la voiture, il eût été infailliblement entraîné dans le gouffre que nous voyions à deux pas de nous, en bas de la route. Cependant, à force d'efforts, nous parvîmes à passer, en lançant de toutes nos forces une mince corde derrière un gros arbre, un amont du courant; nous recommençâmes cette même manœuvre quatre fois; quatre fois elle réussit si bien que notre corde quatre fois doublée nous servit à attacher le haut de la diligence afin de la tenir en équilibre. La fureur du torrent croissait toujours.

« Nous restâmes dans cette cruelle position jusqu'à la nuit close.

« Il était impossible de nous porter secours. Un bateau, monté de sept hommes, ne put jamais nous aborder; il chercha lui-même son salut, en allant s'amarrer à un arbre voisin, lieu où il passa la nuit.

« Tout sur le rivage, tout dans la voiture était dans la consternation.

« Les chevaux commençaient à être entraînés: la nuit était déjà noire, lorsque un voyageur, M. H. Brémond, de Lyon, coupa les traits de l'un des chevaux, prit en croupe derrière lui un jeune homme, et commença son périlleux sauvetage.

« Nous le vîmes partir. A trois pas, les chevaux s'abattirent, l'habile écuyer le releva promptement. Deux pas plus loin, homme et cheval, tout disparut dans un tourbillon; nous possédâmes un cri d'horreur. M. Brémond se dégagea habilement de dessous le cheval et suivit à la nage le courant qui le portait comme un trait dans la Loire, heureusement il put saisir les branches d'un arbre et s'y cramponner. Il passa la nuit ainsi; quant à son compagnon, il n'a jamais reparu: ce fut là la première victime.

« Notre sort ne s'améliora pas. Les autres voyageurs

ont successivement entraînés. La diligence mince et épouvantablement à droite, poussée par les flots; l'eau dévastatrice avançait son œuvre de destruction. Nous n'étions plus retenus que par notre corde, lorsque la dame qui était restée dans le coupé avec M. le curé de Sall-sous-Couson, nous cria de la hisser près de nous, qu'elle se noyait. Le conducteur et l'inspecteur lui lancèrent une corde que le prêtre lui lança autour du corps, et bientôt commença la déplorable ascension qui activa la rupture de la corde, notre seul soutien. En effet, le poids de la dame, suspendu sur l'abîme: et celui des deux hommes qui la soutenaient, déterminèrent la chute de la diligence et la leur: tous trois disparurent pour ne plus reparaitre. Le prêtre, au moment où la voiture tourna, s'élança par la portière de gauche, alors au-dessus des flots, saisit les courroies de la bêche et parvint à se fixer sur le flanc de la voiture enroulée à la dérive. Un voyageur, jeune homme de Lamoignon, au moment de la cubite, s'accrocha en désespéré à sa jambe qu'il étreignit fortement. Je ne tenais plus qu'une faible lanterne et j'allais être emporté, quand M. le curé, me saisissant au bras, m'attira, aidé du postillon, près d'eux. Quant au jeune Lamoignon, épais sans doute par la fatigue, il me lâcha avant qu'on eût le temps de le secourir, et fut ainsi la cinquième victime.

« Quant à nous autres, toujours entraînés par le courant, nous allâmes heurter un arbre qui se déracina; ce fut alors que l'avant-train de la voiture nous abandonna. Nous continuâmes notre marche descendante vers la Loire. Nous flmes ainsi environ 800 mètres. Par un hasard providentiel, nous dérivâmes un peu et vîmes nous arrêter contre deux arbres qui résistèrent! »

« J'ai passé cette nuit terrible à genoux sur une corde, et tenant embrassés le postillon et le prêtre!... »

## AVIS.

LE PHISICIEN PHILIPSTER seul élève de Philip de Paris donnera sa première représentation *Dimanche 1<sup>er</sup> novembre* dans la Salle du Théâtre.

Le public ne fera pas défaut sans doute à cet artiste qui, pendant son court séjour à Bastia, ne négligera rien pour rendre son spectacle aussi varié qu'attrayant.

M. Philipster étant attendu à Naples le 10 novembre ne donnera que trois représentations.



PAQUEBOTS à VAPEUR DE LA COMP<sup>te</sup> VALERY FRÈRES. Service régulier entre Bastia et Marseille et entre Bastia et Livourne.

LE COMMERCE DE BASTIA, partira de Bastia pour Marseille dimanche 8 novembre à 8 heures du matin.

Le départ du bateau à vapeur le Commerce de Bastia pour Ajaccio ne peut avoir lieu attendu le mauvais temps qui empêche le débarquement des marchandises chargées sur ce steamer à Livourne. MM. Valery freres ont été forcés de faire partir à sa place le Télégraphe.

È stato smarrito il 15 del corrente mese un mulo, alto palmi 5 circa, pelo nericcio, con macchia di pelo bianco sulle coste e al dinanzi dove straccia la cinghia; una sotto la coda pure bianca, della forma di un mezzo soldo, d'anni nove circa appartenente a un povero paesano della Porta, chi ne avesse indizio è pregato avere avviso al Mastro della Porta.

## PORT DE BASTIA.

### ARRIVÉES.

PORTO-FERRAJO, 23 octobre, brick-goëlette Conception, de 40 tx, c. Lombardi, relâche.  
LIVOURNE, 24 id. bat. à vap. Commerce de Bastia, de 104 tx, c. Valzi, passagers.  
ODESSA, 25 id. brick Valery Jean, de 120 tx, c. Sciacaluga, blé, relâche.  
GOLFE DE LA SPEZZIA, 27 id. bat. à vap. Télégraphe, de 53 tx, c. Lota, passagers.  
MARSEILLE, 28 id. paquebot Bastia, de 120 chev., c. Santi, lieutenant de vaisseau, dépêch. et passag.

### DÉPARTS.

MARSEILLE, 23 octobre, paquebot Bastia, de 120 chev., c. Santi, lieutenant de vaisseau, dépêches.  
LIVOURNE, 26 id. bat. à vap. Commerce de Bastia, de 104 tx, c. Valzi, pass.  
MARSEILLE, 27 id. bat. à vap. Letizia, de 74 tx, c. Bugliani, diverses.  
NAPLES, 28 id. balancelle St-Philippe, de 42 tx, c. Palomba, Angoules.  
LIVOURNE, 28 id. bk-goëlette Cirio, de 100 tx, c. Belgodere, en part.

Le Gérant, N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FIANI.